



Rapport financier annuel  
**2011**

# MESSAGE DU PRESIDENT



Jean-Marie Vigneron  
Président du directoire

**Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,**

Les résultats 2011 confirment la solidité de notre développement. Avec des performances opérationnelles en progression, ADLPartner met en évidence les qualités de son modèle économique fondé sur la valorisation de ses savoir-faire et le développement des synergies entre ses diverses approches marketing.

Dans une conjoncture difficile, le groupe s'est efforcé de développer les opportunités lui permettant d'enrichir ses expertises et de déployer de nouveaux savoir-faire sur Internet. Ces développements sont favorables et participent à la progression de l'activité et de la rentabilité.

Le portefeuille d'abonnements à durée libre actifs est en croissance de 2,5 % pour atteindre 3,3 millions d'unités. Le volume d'affaires consolidé augmente à 288,2 M€ contre 284,2 M€ en 2010, conduisant à un chiffre d'affaires consolidé de 122,2 M€ contre 120,2 M€ un an plus tôt.

Le résultat opérationnel est en augmentation de 15,5% pour représenter 10,2% du chiffre d'affaires contre 9,0% un an plus tôt. Comme attendu, le résultat consolidé global supporte une charge fiscale en augmentation et le bénéfice net consolidé part du groupe s'établit à 8,0 M€ contre 9,4 M€ en 2010.

Notre bilan est solide. Il affiche une trésorerie de 29,1 millions d'euros, en hausse de 5,2 M€ par rapport à 2010. La qualité de notre situation financière se reflète également dans la bonne tenue de notre Actif Net Réévalué, qui, calculé sur la base des capitaux propres et de la valeur actualisée du portefeuille d'abonnements à durée libre actifs, ressort en hausse de 8,3% à 110,5 M€ (part du groupe).

Compte tenu de ces performances, le directoire a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 juin 2012 le versement d'un dividende de 1,10 € par action.

Le Groupe entend dynamiser la croissance de son activité. Dans cette perspective, ADLPartner intensifie ses investissements en privilégiant la valorisation de son savoir-faire marketing et sa déclinaison sur les différents canaux de distribution. Cette dynamique est relayée en fin d'année 2011 par l'entrée au capital de Splurgy, start-up californienne spécialisée dans le marketing sur les media sociaux, et en début d'année

2012 par l'acquisition de marcelgreen.com, site Internet de référence de l'éco-consommation. Ces opérations permettent de renforcer la diversification de l'activité, tout en contribuant à accélérer le développement de nouvelles techniques marketing sur les canaux on-line.

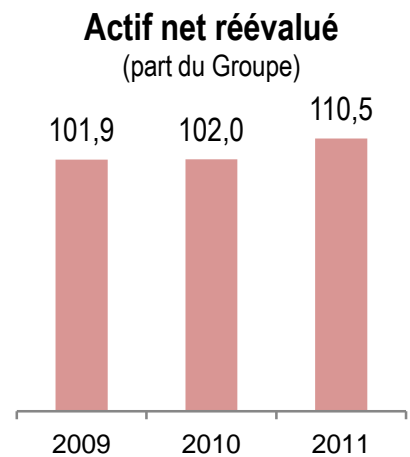
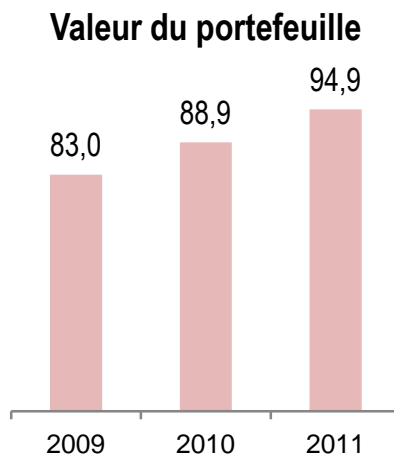
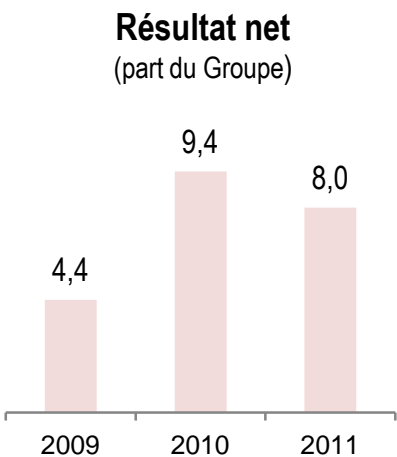
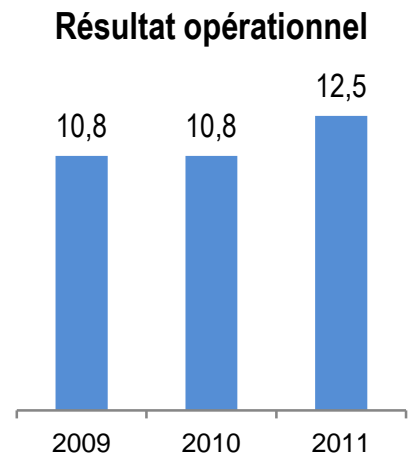
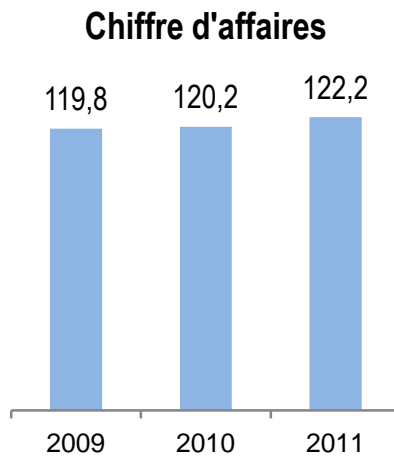
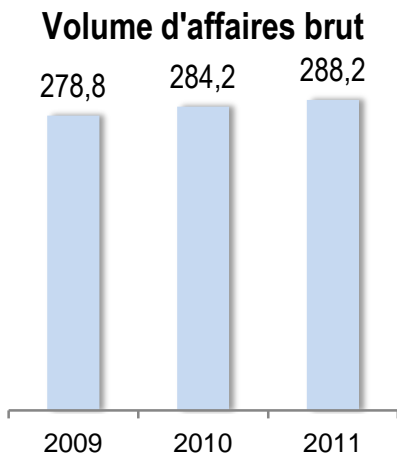
Notre ambition est d'augmenter le potentiel de croissance à long terme du groupe en systématisant le déploiement des savoir-faire, créateurs de nouvelles opportunités. Nous maintenons le cap sur le développement en nous fixant des objectifs exigeants dans la durée afin de rendre notre modèle économique toujours plus efficace.

Je remercie l'ensemble de nos partenaires et nos actionnaires pour leur confiance et leur fidélité.

Jean-Marie Vigneron  
Président du directoire

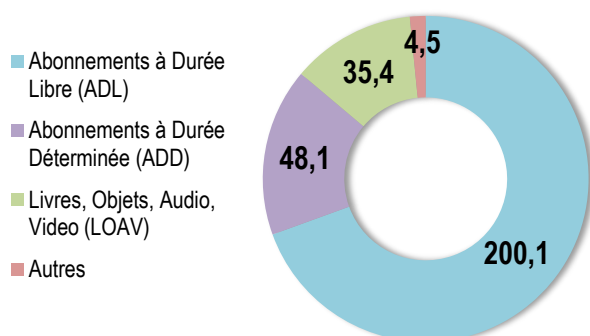
# CHIFFRES CLES 2011

(EN MILLIONS D'EUROS)

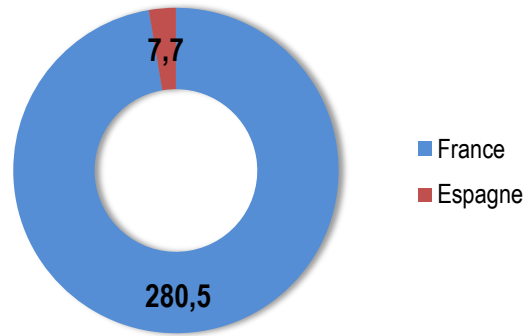


## Répartition du volume d'affaires brut

par type de produits



par zones géographiques



### VOLUME D'AFFAIRES BRUT ET CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Volume d'Affaires Brut (VAB) représente la valeur des abonnements et autres produits commercialisés, alors que le chiffre d'affaires (dont la détermination repose sur le statut de commissionnaire de presse pour les ventes d'abonnements) ne tient compte que du montant de la rémunération versée par les éditeurs de presse : dans le cas des ventes d'abonnements, le chiffre d'affaires correspond donc en réalité à une marge brute, puisqu'il déduit du montant des ventes encaissées le coût des magazines vendus.

# EXPERTISE MARKETING

## A FORTE VALEUR AJOUTEE

**ADLPARTNER CONÇOIT, COMMERCIALISE ET MET EN ŒUVRE DES SERVICES DE RECRUTEMENT, D'ANIMATION ET DE FIDELISATION DE CLIENTELE POUR SON COMPTE PROPRE OU CELUI DE SES GRANDS PARTENAIRES.**

Depuis 40 ans, ADLPartner développe une large gamme de propositions en matière de marketing autour de deux expertises clés : l'expérience du monde de la presse magazine et la maîtrise des techniques marketing de communication et de promotion. En nom propre ou aux couleurs de ses partenaires, le groupe met au point des savoir-faire spécifiques aux multiples déclinaisons. Valorisant sa large gamme de propositions, destinées à animer, réactiver ou fidéliser ses clientèles, ADLPartner s'est imposée comme le leader européen du marketing de fidélisation par abonnement presse.

- 40 ans d'expérience
- 245 collaborateurs
- Plus de 130 millions de contacts initiés chaque année
- 2,9 millions de commandes en 2011
- 3,3 millions d'abonnements actifs en 2011

### L'animation et la fidélisation de clients particuliers

Détenteurs de bases de clients importantes, les partenaires commerciaux d'ADLPartner s'appuient sur l'expertise du groupe pour l'élaboration et l'implémentation d'opérations innovantes d'animation et de fidélisation.

Les solutions sur-mesure et intégrées de relation client développées par ADLPartner permettent d'enrichir l'offre de l'entreprise et dynamiser sa communication à travers des opérations à haut rendement. Elles créent de la valeur ajoutée en permettant aux partenaires de valoriser leur image et en approfondissant leur connaissance et la qualification de leurs clients au travers des données marketing et CRM générées, compilées et analysées par ADLPartner.



### Le recrutement d'abonnés pour la presse magazine

ADLPartner appuie son activité sur un lien étroit avec les plus grands éditeurs de presse et de produits culturels. Grâce à la maîtrise de diverses techniques promotionnelles, ADLPartner assure le recrutement de nouveaux abonnés pour le compte d'éditeurs de presse magazine et développe de nouvelles solutions pour soutenir leur diffusion.

### Une large gamme de propositions

L'activité de la société est ventilée autour de trois catégories d'offres :

#### Abonnement à Durée Déterminée (ADD)

Métier historique du groupe, l'abonnement à durée déterminée (ADD), diffusé sous la marque France Abonnements, propose une large gamme de magazines et de journaux à des tarifs fortement réduits, pour une durée fixe, généralement de douze mois.

### Abonnement à Durée Libre (ADL)

Opéré principalement en partenariat, le recrutement d'abonnements à durée libre (ADL) s'accompagne d'un dispositif de prélèvements selon des rythmes déterminés, chaque abonnement étant tacitement reconduit mensuellement. ADLPartner capitalise sur une expertise distinctive en marketing direct adaptée à l'ensemble des canaux de distribution pour animer et fidéliser les listes de clients de ses partenaires. Cette offre donne accès à des promotions importantes sur les abonnements et permet également de participer à des tirages au sort exclusifs. Elle enregistre une évolution favorable avec le développement encourageant des ventes sur de nouveaux canaux (ventes en ligne et télémarketing).

### Livres – Objets – Audio – Vidéo (LOAV)

Il s'agit d'un service de vente à distance de produits à caractère culturel (livres, audio et vidéo) ainsi que d'articles utilitaires centrés autour des thèmes de la santé, du bien-être et des loisirs.

### La maîtrise intégrée de la chaîne de valeur du marketing

ADLPartner se distingue par une maîtrise intégrée de la chaîne de valeur du marketing depuis la création des supports sur tous les canaux jusqu'à la gestion de commandes et des contacts clients.

Les équipes d'experts d'ADLPartner assurent le pilotage et la gestion de programmes complets de fidélisation, VAD, e-commerce, abonnement, animation, recrutement de clientèle... en combinant des capacités industrielles et technologiques de premier plan et en s'appuyant sur un modèle de management exigeant, une gestion des coûts rigoureuse, une culture de la qualité et une forte réactivité pour garantir l'efficacité totale des techniques marketing.

ADLPartner déploie ses technologies sur l'ensemble des canaux off-line et on-line (courriers, encarts, vente directe, télémarketing, Internet etc.). Tout en renforçant l'attractivité des offres, cette présence multi-canal contribue à l'amélioration des performances commerciales du Groupe et à l'élargissement du spectre de partenariats.



### Une relation de confiance avec des marques et des clients à forte notoriété



# LA VALORISATION DES SAVOIR-FAIRE

ADLPARTNER MET EN ŒUVRE UNE STRATEGIE D'EXPANSION ET DE VALORISATION DE SON SAVOIR-FAIRE MARKETING AFIN D'EXPLOITER AU MIEUX SES ATOUTS ET SES COMPETENCES EN INGENIERIE MARKETING. S'APPUYANT SUR LA SOLIDITE DE SON MODELE ECONOMIQUE, ADLPARTNER A POUR AMBITION D'AMELIORER SON POTENTIEL DE CROISSANCE ET DE RENTABILITE A MOYEN ET LONG TERME.

Les métiers du marketing direct sont en évolution permanente. Pour faire face aux nouveaux enjeux et être à la pointe de la compétence, ADLPartner enrichit et valorise en permanence son savoir-faire afin d'apporter des solutions pertinentes et efficaces aux entreprises qui souhaitent optimiser leurs relations clients et ainsi répondre aux enjeux de conquête, de fidélisation et de valorisation des fichiers clients.

## Le renforcement du core-business

ADLPartner a pour objectif principal d'améliorer son profil de rentabilité dans la durée. Cet engagement s'appuie sur un modèle économique établi et s'inscrit dans une perspective d'optimisation du portefeuille par le renforcement des partenariats.

La stratégie du groupe s'inscrit ainsi dans le perfectionnement de l'attractivité des offres et dans la volonté d'accroître ses activités à travers leurs déploiements sur une plus large gamme de canaux de distribution. Elle s'accompagne du recrutement de profils opt-in et d'une utilisation accrue de ses bases en propre.

Le groupe maintient un effort important en R&D et particulièrement en matière d'innovations marketing et développe ses propositions et services tout en recherchant et testant des opportunités de valorisation de son expertise à de nouveaux canaux, de nouveaux clients et de nouveaux produits.

Dans un contexte d'évolution du marché de la presse, ADLPartner entend notamment proposer aux éditeurs davantage de solutions pour soutenir leurs diffusions et engage des développements pour adapter ses techniques de vente aux nouvelles technologies.



## Le déploiement des savoir-faire sur les nouveaux media

En complément des actions commerciales effectuées sous forme de mailings et d'encarts, ADLPartner intensifie depuis plusieurs années la prospection sur les nouveaux médias, et élabore de nouveaux marketing mix ainsi que de nouvelles techniques de sollicitations des clients et prospects. Ce perfectionnement des techniques marketing contribue dans la durée à optimiser les campagnes multi-canal grâce à la maîtrise de réseaux de distribution élargis et combinés.

Pour renforcer les bases de son développement futur, le Groupe conforte ses méthodologies de recrutement d'adresses électroniques et approfondit la qualification de la

## Des atouts uniques

**Une taille de référence et un acteur incontournable du marketing relationnel**

**La qualité des bases de profils et clients**

- Des bases « print » segmentées
- Des bases de profils « opt-in » en forte croissance

**Un lien étroit avec les plus grands éditeurs**

- Des accords avec 120 éditeurs de presse, plus de 350 titres référencés
- Des relations établies avec de grands éditeurs de produits culturels

**La récurrence importante du portefeuille d'abonnements**

The screenshot shows the website plusdemags.com with a navigation bar including 'ABONNEMENT MAGAZINES', 'FEUILLETEZ EN LIGNE', and 'COFFRETS CADEAUX'. A search bar is at the top left. The main content area features a large banner for a 50% discount on all magazines. Below this, there are sections for 'NOS MEILLEURES VENTES' and 'Les incontournables', each displaying several magazine covers with their respective prices and discount details. A sidebar on the right offers subscription options for different age groups and family types.

base de données en propre. ADLPartner encourage parallèlement le déploiement des ventes en ligne aussi bien sur les sites ad hoc des partenaires que le Groupe anime, que sur ses sites en propre.

## Le développement de l'expertise en marketing digital pour soutenir et accélérer son développement sur Internet

Dans la continuité de sa stratégie de valorisation de ses savoir-faire et afin de soutenir son développement sur Internet, ADLPartner a conclu des rapprochements avec deux sociétés de la nouvelle génération marketing digital : i/ prise de participation minoritaire fin 2011 dans la start-up californienne Splurgy, basée à San Francisco et spécialisée dans le marketing sur les media sociaux, ii/ acquisition début 2012 de la société « Les Choses Vertes », éditrice du site [www.marcelgreen.com](http://www.marcelgreen.com), magazine en ligne de référence de l'éco-consommation qui apporte un regard neuf sur la consommation durable et propose un concept-store entièrement dédié à l'éco-design.

Ces rapprochements, qui viennent enrichir l'expertise d'ADLPartner, devraient permettre de créer des opportunités additionnelles sur les nouveaux médias. Ils permettent de renforcer la diversification de l'activité, tout en contribuant à accélérer le développement de nouvelles techniques marketing sur les canaux on-line. Ces opérations ouvrent également de nouveaux territoires dans les domaines de la création de contenu éditorial à façon et la gestion de communautés en ligne sur les réseaux sociaux. Participant au perfectionnement du marketing mix, elles contribuent à augmenter le potentiel de croissance à long terme du groupe en systématisant le déploiement des savoir-faire, créateur de nouvelles opportunités.

Afin de renforcer son dynamisme, le Groupe reste ouvert à de nouvelles opportunités de développement transversal et horizontal dans le but d'acquérir et développer de nouvelles offres sur de nouveaux canaux, si celles-ci contribuent au renforcement de la croissance de la rentabilité. La qualité de la situation financière d'ADLPartner autorise pareille ambition.



## Les marques en propre



- Une offre marketing push off et on-line reposant sur l'expérience en animation gaming
- La vente d'abonnements magazines et de produits culturels



- Un savoir-faire solide dans le développement de marketing mix d'offres hard discount



- Un kiosque à domicile on line qui propose un large choix parmi plus de 300 titres à des conditions privilégiées



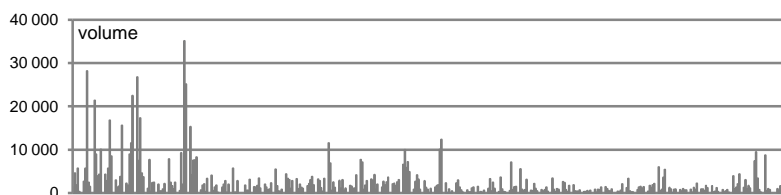
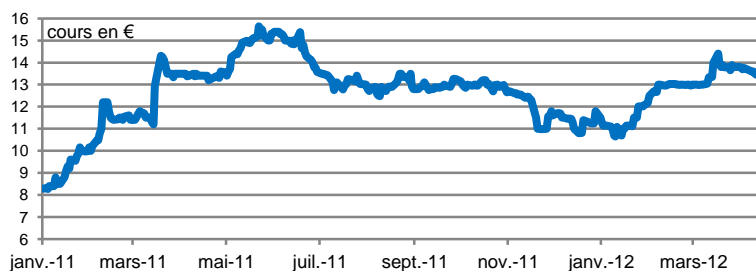
- Une vocation résolument tournée vers les Etudiants
- Une dimension éthique importante : faciliter l'accès à l'ensemble de la presse aux meilleures conditions



- Le magazine en ligne de référence de l'éco-consommation qui apporte un regard neuf sur la consommation durable et propose un concept-store entièrement dédié à l'éco-consommation.

# BOURSE ET ACTIONNARIAT

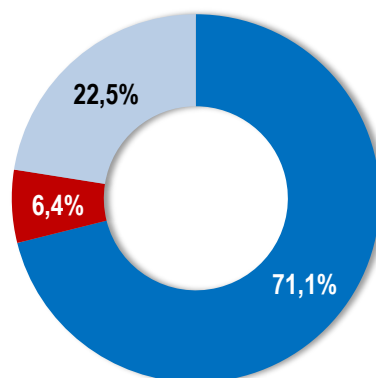
## EVOLUTION DU COURS DE BOURSE



## TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

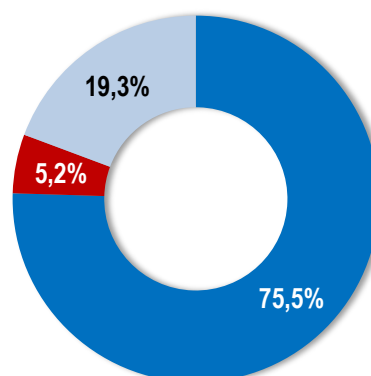
Place de cotation	Euronext Paris (France)
Code ISIN	FR0000062978 – ALP
Nombre de titres	4 361 344
Résultat net social	8 245 k€
Distribution proposée compte tenu des actions auto-détenues	4 494 k€
Taux de distribution	54,5%
Dividende proposé par action	1,10 €
Rendement	8,7%
Sur la base du cours moyen 2011	
<b>Cours de Bourse :</b>	
- cours moyen 2011	12,62 €
- + haut 2011	15,80 €
- + bas 2011	8,20 €
- Fin de période	11,80 €
<b>Capitalisation boursière (au 31/12/2011)</b>	<b>51 463 859 €</b>

## REPARTITION DU CAPITAL

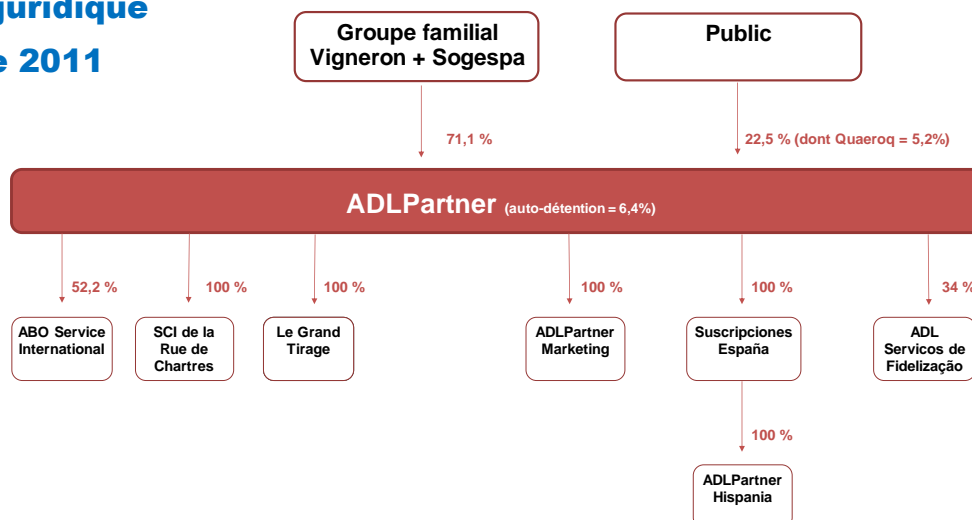


- Groupe familial Vigneron
- Auto-détention
- Public

## REPARTITION THEORIQUE DES DROITS DE VOTE



## Organigramme juridique au 31 décembre 2011 (en % du capital)





## RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2011

### SOMMAIRE

<b>Assemblée Générale du 15 juin 2012</b>	<b>9</b>
Rapport de gestion du directoire	10
Rapport du conseil de surveillance	41
Rapport du président du conseil de surveillance	42
Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce	49
Rapport spécial sur les opérations réalisées au titre des options d'achat et de souscription réservées au personnel salarié et aux dirigeants	51
Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2012	52
<b>Comptes consolidés au 31 décembre 2011</b>	<b>54</b>
Bilan consolidé	55
Compte de résultat consolidé	57
Tableau des flux de trésorerie nette consolidés	58
Variation des capitaux propres consolidés	59
Indicateurs clés de performance	60
Annexe aux comptes consolidés	63
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	98
<b>Comptes annuels au 31 décembre 2011</b>	<b>100</b>
Bilan	101
Compte de résultat	103
Tableau des flux de trésorerie nette	104
Annexe aux comptes annuels	105
Résultats financiers des cinq derniers exercices	123
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	124
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	126
<b>Résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 15 juin 2012</b>	<b>129</b>
Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital social par annulations d'actions, proposée à l'Assemblée	130
Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de valeurs mobilières réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription	131
Projet de résolutions	133
Attestation du responsable du rapport annuel 2011	138

# **1. ASSEMBLEE GENERALE**

## **DU 15 JUIN 2012**

<b>Rapport de gestion du directoire</b>	<b>10</b>
<b>Rapport du conseil de surveillance</b>	<b>41</b>
<b>Rapport du Président du Conseil de Surveillance</b>	<b>42</b>
<b>Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce</b>	<b>49</b>
<b>Rapport spécial sur les opérations réalisées au titre des options d'achat et de souscription réservées au personnel salarié et aux dirigeants</b>	<b>51</b>
<b>Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2012</b>	<b>52</b>

## 1.1. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Malgré une conjoncture économique 2011 difficile marquée par la crise des dettes souveraines en Europe, le volume d'affaires consolidé du groupe est en légère progression à 288,2 M€ contre 284,2 M€ en 2010 (+1,4 %) ; cette évolution se retrouve au niveau du chiffre d'affaires consolidé, qui atteint 122,2 M€ contre 120,2 M€ un an plus tôt. Le résultat consolidé global supporte une charge fiscale en augmentation importante, qui le ramène à 7,7 M€ contre 9,6 M€ pour l'exercice précédent. Après prise en compte des intérêts minoritaires, le bénéfice net consolidé part du groupe s'inscrit à 8,0 M€ contre 9,4 M€ en 2010.

Après son recentrage stratégique opéré en 2010 (liquidation de l'OFUP et intégration des activités conservées, vente du portefeuille d'abonnements en Allemagne), le groupe s'est efforcé en 2011 de développer les opportunités lui permettant d'enrichir ses expertises et de déployer de nouveaux savoir-faire sur Internet et, de façon plus générale, en matière de vente à distance. Certains de ses développements se sont concrétisés par des acquisitions stratégiques intervenues fin 2011 et début 2012, qui seront présentées plus loin.

Notre rapport passera en revue successivement les opérations en France par nature des offres, puis les opérations à l'étranger, avant de présenter les comptes du groupe et de la société mère. Nous aborderons ensuite divers sujets d'ordre général avant de traiter des perspectives et de commenter les résolutions qui seront soumises à vos suffrages.

### LES ACTIVITES

#### Les opérations en France

La conjoncture difficile mentionnée ci-dessus a notamment affecté le secteur de la presse magazine, tandis que celui de la vente à distance continuait à enregistrer des mutations notables dans les approches commerciales et le développement des canaux de vente. Dans ce contexte, le groupe a fait preuve de résilience et a montré sa capacité d'adaptation en enregistrant une performance commerciale en légère progression. Elle met en évidence les qualités du business model ADLPartner, fondé sur un savoir-faire promotionnel reconnu et les effets des synergies entre ses diverses approches marketing.

#### L'OFFRE "ABONNEMENTS A DUREE LIBRE"

Cette activité accroît sa contribution et s'affirme comme la principale activité du groupe, sa nature de produit de fidélisation compensant le retrait du marché de la presse. Elle enregistre en 2011 un volume d'affaires de 200,1 M€ en progression de 5,3 % sur celui de 2010. Cette croissance résulte notamment de l'augmentation, en début d'exercice, du portefeuille d'abonnements gérés. Celui-ci, qui avait augmenté de 6,1 % entre la clôture de 2009 et celle de 2010, s'est encore accru de 2,6 % dépassant pour la première fois le chiffre de 3 millions d'abonnements gérés pour atteindre 3.060.456 unités. L'estimation des revenus nets futurs actualisés confère à ce portefeuille de fin d'exercice une valeur nette de 91,2 M€ contre 85,2 M€ à fin 2010 ; il ressort de ces chiffres une augmentation de la valeur unitaire moyenne de l'abonnement, due à un allongement constaté de la durée de vie moyenne.

Exercée majoritairement à travers des partenariats relevant de secteurs économiques importants, cette activité s'appuie sur des partenaires de qualité pour lesquels cette offre d'abonnements à durée libre contribue à fidéliser la clientèle. Dans cette perspective et afin d'offrir une plus grande diversité de modes de recrutement, des services innovants intégrant l'utilisation croissante du média Internet sont de plus en plus proposés aux partenaires. .

Ainsi, les prestations de fidélisation se diversifient et de nouveaux produits et services sont mis à disposition des partenaires, afin de répondre à des problématiques précises :

- animation de segments ciblés de clientèle pour les partenaires bancaires, avec création de contenus spécifiques, exclusifs, délivrés par des médias complémentaires (newsletter, site internet, magazine) édités par la société ;
- recrutement et fidélisation de clients à des services d'abonnements de télésurveillance résidentielle.

La croissance de l'activité s'est également appuyée sur de nouveaux contrats de partenariat, qui ont permis de faire progresser le volume des opérations commerciales à 20,9 millions de mailings expédiés, soit en augmentation de 2,0 millions par rapport à l'exercice précédent.

#### **L'OFFRE "ABONNEMENTS A DUREE DETERMINEE"**

Cette activité, qui s'exerce majoritairement en nom propre, mais avec une part croissante en partenariats, repose de façon significative sur les méthodes plus classiques de la vente à distance. Affectée par la mauvaise conjoncture de ce secteur, le volume d'affaires, s'établit à 48,1 M€ en baisse de 12 % par rapport à 2010. Néanmoins, grâce aux actions entreprises mentionnées dans notre précédent rapport, la marge de cette activité a pu être sensiblement redressée. Dans ce contexte, la société a décidé d'intensifier ses actions sur les médias électroniques et a lancé au dernier trimestre de l'exercice la conception d'un projet internet, alliant ses savoir-faire en matière de promotion des ventes par le jeu et de sourcing de produits originaux à prix fortement discomptés. Le lancement sur le marché est prévu dans le courant de l'exercice 2012.

#### **L'OFFRE « LIVRES, OBJETS, AUDIO, VIDEO »**

Plus sensible à la conjoncture que les offres d'abonnements, cette activité a vu son volume d'affaires légèrement régresser à 35,4 M€, le recul ayant plus affecté la vente d'objets que celle de livres qui, pour sa part, a progressé en 2011 de plus de 6 %.

#### **AUTRES OFFRES ET PRODUITS**

Il s'agit principalement des revenus de location d'adresses aussi bien postales qu'électroniques ; ceux-ci connaissent une hausse de 24 %, principalement due à l'enrichissement de la base d'adresses électroniques et à la diversification des prestations de services offertes en B to B.

## **Les opérations internationales**

Comme nous l'avons exposé dans nos précédents rapports, nous avons, au cours des dernières années, concentré nos efforts à l'international sur le développement des marchés offrant les perspectives les plus intéressantes de valorisations de nos savoir-faire. En 2011, le groupe détient une filiale opérationnelle en Espagne et une participation minoritaire au Brésil. Le désengagement des activités en Allemagne a été poursuivi en 2011.

#### **ESPAGNE**

En dépit d'une situation économique peu favorable, notamment dans le secteur bancaire espagnol, une plus grande intensité commerciale et la diversification des services offerts aux partenaires ont permis le développement de notre filiale. Nous avons conclu de nouveaux partenariats avec des banques, notamment avec BBVA, pour mettre en œuvre nos programmes de fidélisation au service de leurs clients. Nous avons en outre développé de nouveaux services de fidélisation « cross canal » : collections en partenariat, génération de lead sur des produits d'assurance pour des partenaires dans la grande distribution, opération de réactivation de porteurs de cartes de crédit inactifs des banques.

Ces actions ont permis à notre filiale d'inscrire un volume d'affaires en croissance de 9,8 % et d'accroître son portefeuille d'abonnements géré (224 445 unités à fin 2011 contre 220 202 unités à fin 2010).

#### **ALLEMAGNE**

Abo Service International s'est retirée de son activité de vente d'abonnements en vendant en juin 2010, son portefeuille résiduel d'abonnements magazines. Elle ne conserve à ce jour qu'un contrat de gestion déléguée de portefeuille d'abonnements détenus par des tiers. L'activité annexe de vente de billets de loteries est désormais totalement arrêtée. Au cours de l'année 2011, la filiale a procédé à une distribution de réserves nous ayant permis d'encaisser 0,5 M€.

#### **BRESIL**

La filiale ADL Servicos de Fidelização est intégrée depuis 2010 par mise en équivalence dans nos comptes consolidés ; compte tenu du caractère non significatif du résultat 2011, celui-ci n'a pas été consolidé.

#### **DIVERS**

En fin d'année 2011, une prise de participation minoritaire a été finalisée dans la start-up californienne Splurgy, basée à San Francisco et spécialisée dans le marketing promotionnel sur les media sociaux.

## LES COMPTES DE L'EXERCICE

### Les comptes consolidés

En raison de la réduction notable au cours des années précédentes des opérations menées par des filiales et corrélativement à la liquidation de certaines d'entre elles, les comptes consolidés retracent maintenant majoritairement les opérations de la société mère.

Le bilan de la clôture 2011 ne présente pas de modifications significatives par rapport à celui de 2010.

La distribution de dividendes de 1,20 € par action, votée par l'assemblée générale du 17 juin 2011 et représentant 4,97 M€, affecte le montant des capitaux propres globaux. Ainsi, malgré le résultat de l'exercice de 7,7 M€, ils n'augmentent que de 14,3 M€ à 16,0 M€, constitués à hauteur de 0,4 M€ de la part revenant aux intérêts minoritaires et à hauteur de 15,5 M€ de la part revenant au groupe.

La prise en compte de la valeur audité du portefeuille d'abonnements à durée libre non inscrite au bilan porterait à 110,9 M€ le montant de l'actif net global ainsi réévalué et à 110,5 M€ le montant revenant aux actionnaires du groupe (voir indicateurs de performance).

Le compte de résultat enregistre un chiffre d'affaires de 122,2 M€ en augmentation de 1,7 % sur celui de l'exercice précédent et une progression du volume d'affaires brut de 1,4 % à 288,2 M€ (voir également indicateurs de performance). Il est nécessaire de rappeler que le chiffre d'affaires additionne des commissions perçues à des taux différents selon la nature des abonnements, avec le montant des ventes de livres et objets, et que par ailleurs en sont déduites les remises consenties pour l'acquisition de nouveaux abonnements.

Le taux de marge opérationnelle progresse de 9,0 % à 10,2 %. En raison de la forte augmentation de la charge fiscale, le résultat net des activités poursuivies diminue de 9,5 M€ en 2010 à 8,3 M€ en 2011.

Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession représentant une perte de 0,6 M€ en 2011 contre un bénéfice de 0,1 M€ en 2010, le résultat net consolidé diminue de 9,6 M€ en 2010 à 7,7 M€ en 2011.

Après prise en compte de la part revenant aux intérêts minoritaires déficitaires de 0,3 M€ contre un bénéfice de 0,2 M€ en 2010, **le résultat net part du groupe 2011 ressort à 8,0 M€ (1,95€ par action) contre 9,4 M€ en 2010.**

Le tableau des flux de trésorerie présente une variation de trésorerie nette de + 5,2 M€ (cf. 5.1. de l'annexe aux comptes consolidés pour plus de détails).

### Les comptes annuels

Les comptes annuels au 31/12/2011 sont arrêtés selon les mêmes méthodes comptables que les comptes annuels au 31/12/2010.

Au bilan, l'actif immobilisé diminue en raison des amortissements pratiqués sur les immobilisations corporelles et de la réduction des investissements dans les filiales.

Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités en clôture s'élèvent à 28,6 M€.

Les actifs circulants et les dettes d'exploitation varient peu, expliquant la stabilité du besoin de fonds de roulement négatif.

L'information obligatoire sur la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs au titre des deux derniers exercices est donnée dans le tableau ci-après :

(En milliers d'euros)	Encours	Echus	< ou égal à 30 jours	entre 31 et 60 jours	> de 60 jours
Au 31 décembre 2011	26 897	1 804	2 425	22 667	
Au 31 décembre 2010	27 223	1 848	2 111	23 222	42

Les capitaux propres au 31 décembre 2011 s'inscrivent à 25,5 M€ en augmentation de 3,3 M€, qui s'explique :

- pour - 5,0 M€ par la distribution ordinaire de dividende faite le 24 juin 2011,
- pour + 8,2 M€ par la prise en compte du résultat de l'exercice.

Le compte de résultat fait ressortir un chiffre d'affaires de 119,4 M€ en croissance de 1,2 % sur celui de 2010. Avec les reprises de provisions et les produits divers de gestion courante, le total des produits d'exploitation reste stable à hauteur de 123,8 M€. Les charges d'exploitation diminuent, entraînant une augmentation du bénéfice d'exploitation à 14,7 M€ contre 13,0 M€.

Le résultat financier, négatif de 0,2 M€ en 2011, s'améliore de 0,4 M€ par rapport à 2010. De même, le résultat exceptionnel voit son solde s'améliorer de 0,1 M€.

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise augmente de 0,1 M€, tandis que la charge d'impôt s'accroît fortement de 3,0 M€. Dans ces conditions, le bénéfice net social de l'exercice s'établit à 8 245 279 € en diminution sur celui de 2010 qui avait été de 9 117 007 €.

Le tableau des flux de trésorerie des comptes annuels appelle les mêmes commentaires que celui afférent aux comptes consolidés.

Nous vous prions de bien vouloir noter, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que sur l'exercice 2011, une somme de 40 869 € a été comptabilisée au titre des dépenses et charges non déductibles fiscalement des bénéfices, visées à l'article 39-4 dudit Code, correspondant à une charge d'impôt de 14 071 €.

## L'affectation du résultat social

Le directoire propose de distribuer un dividende à 1,10 € par action. Il est rappelé à ce sujet que n'ont pas droit au dividende les actions auto-détenues, dont le nombre varie quotidiennement, au titre du programme de rachat. Sur la base du nombre d'actions auto-détenues au 31 janvier 2011, l'affectation du résultat social se ferait ainsi :

• bénéfice de l'exercice	8 245 279,28 €
• auquel s'ajoute le report à nouveau	5 304 054,42 €
	-----
• formant un bénéfice distribuable	13 549 333,70 €
• dividende de 1,10 € à 4 085 831 actions	4 494 414,10 €
• affectation aux autres réserves	2 500 000,00 €
• affectation au report à nouveau	6 554 919,60 €
	-----
• total affecté	13 549 333,70 €

Le dividende serait mis en paiement le 22 juin 2012, date à laquelle le montant versé comme dividende sera ajusté en fonction du nombre exact d'actions qui seront détenues par la société elle-même, la différence avec le montant ci-dessus venant augmenter ou réduire le montant affecté au report à nouveau.

Le dividende mis en distribution est éligible dans sa totalité à la réfaction d'assiette de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Il est rappelé qu'au titre des 3 derniers exercices, il a été distribué :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Dividende par action	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40%	Dividende distribué non éligible à l'abattement de 40%
<b>2008</b>	<b>1 059 105 €</b>	<b>4 236 419</b>	<b>0,25 €</b>	<b>0,25 €</b>	<b>--</b>
<b>2009</b>	<b>1 034 449 €</b>	<b>4 137 797</b>	<b>0,25 €</b>	<b>0,25 €</b>	<b>--</b>
<b>2010</b>	<b>14 017 769 €<sup>(a)</sup></b>	<b>4 135 035</b>	<b>3,39 €</b>	<b>2,62 €</b>	<b>0,77 €</b>
	<b>4 971 468 €</b>	<b>4 142 890</b>	<b>1,20 €</b>	<b>1,20 €</b>	<b>--</b>

<sup>(a)</sup> Lors de sa réunion du 3 septembre 2010, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société réunie à titre extraordinaire a décidé le versement aux actionnaires d'une distribution exceptionnelle d'un montant de 3,39 € par action (soit un montant global de 14 017 769 €).

## L'ACTIONNARIAT ET LA VIE BOURSIERE

### L'évolution du capital et des autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

#### STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIETE

En application de l'article L.233-13 du Code de Commerce, le tableau ci-dessous présente la répartition du capital sur les deux derniers exercices (actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5% de son capital ou de ses droits de vote), étant précisé qu'aucune filiale ne détient d'actions de la société ADLPartner :

Actionnariat ADLPartner	Situation au 31-12-2011			Situation au 31-12-2010		
	Nombre d'actions	% du capital	% théorique des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% théorique des droits de vote
Groupe familial Vigneron	3 101 067	71,10%	75,47%	3 101 067	71,10%	75,46%
Titres auto-détenus	280 494	6,43%	5,17%	229 753	5,27%	4,23%
Quaeroq	228 943	5,25%	4,22%	228 943	5,25%	4,22%
Public	750 840	17,22%	15,14%	801 581	18,38%	16,09%
<b>Total</b>	<b>4 361 344</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>4 361 344</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

A la connaissance de la société, en dehors du groupe familial Vigneron et de la société Quaeroq, aucun actionnaire ne détient plus de 5% du capital.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'actionnariat au sein du groupe familial Vigneron au 31 décembre 2011 :

Actionnariat ADLPartner au sein du groupe familial Vigneron	Actions			% capital	Droits de vote	% théorique des droits de vote
	Pleine propriété	Usufruit	Nue- propriété			
Mme Claire BRUNEL	235		66 666	1,53%	133 802	2,47%
Mme Isabelle LAURIOZ	236		66 666	1,53%	133 804	2,47%
SOGESPA	2 900 250			66,50%	3 693 434	68,06%
M. Jean-Marie VIGNERON	347		66 666	1,54%	134 026	2,47%
M. Philippe VIGNERON	1	199 998		0,00%	2	0,00%
<b>Total groupe familial Vigneron</b>	<b>2 901 069</b>	<b>199 998</b>	<b>199 998</b>	<b>71,10%</b>	<b>4 095 068</b>	<b>75,46%</b>

*Note : le pourcentage théorique de droits de vote (y compris les actions auto-détenues) figurant dans les deux tableaux ci-dessus est déterminé conformément aux articles L233-8-II du code de commerce et aux articles 223-11 2<sup>ème</sup> alinéa et 223-16 du Règlement Général de l'AMF.*

Le tableau ci-dessus affecte les droits de vote des actions démembrées au nu-proprétaire, étant précisé, comme indiqué ci-dessous, que le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions d'affectation des résultats.

Sogespa est une société holding familiale détenue en totalité par M. Philippe Vigneron et ses enfants (à savoir : M. Jean-Marie Vigneron, Mme Claire Brunel et Mme Isabelle Laurioz).

### **RESTRICTIONS A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D' ACTIONS**

Les statuts de la société ne prévoient aucune clause spécifique restreignant l'exercice des droits de vote ou les transferts d'actions.

Tout au plus, peut-on mentionner :

- l'existence de droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.
- l'obligation statutaire de déclaration des franchissements de seuil pour toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote (si le nombre et la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre et à la répartition des actions) au moins égal à 2% ou à tout multiple de ce pourcentage, jusqu'au seuil de 40%.
- le fait qu'en assemblée générale, le droit de vote appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions d'affectation des résultats où il est réservé à l'usufruitier.

### **ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES**

Les membres du groupe familial Vigneron sont liés par un pacte familial aux termes duquel ils se sont engagés à se concerter préalablement à toute décision de la compétence de l'assemblée générale de la société ADLPartner. Ce pacte a été conclu le 6 octobre 2005, pour une durée de 10 ans renouvelable. L'engagement collectif de conservation conclu le 3 juillet 2006 conformément à l'article 787B du Code Général des Impôts entre les principaux membres de la famille Vigneron a pris fin le 3 juillet 2008, mais les enfants de Monsieur Philippe Vigneron ont chacun souscrit un engagement individuel de conservation sur les actions reçues lors d'une donation effectuée en octobre 2006 conformément aux exigences légales, ledit engagement se terminant le 3 juillet 2012. Cet engagement individuel de conservation a été repris par Sogespa relativement aux 536 802 actions ADLPartner apportées le 1<sup>er</sup> septembre 2010 par les membres du groupe familial.

Dans le cadre de l'octroi des financements bancaires nécessaires au financement de la transaction avec PCH, Sogespa a nanti, le 13 septembre 2010, au profit des établissements bancaires prêteurs, et jusqu'au complet remboursement des prêts ainsi octroyés, le compte de titres financiers sur lequel figurent 2 363 448 actions ADLPartner détenues par Sogespa.

### **POUVOIRS DU DIRECTOIRE**

Concernant les pouvoirs du directoire, nous vous renvoyons principalement au rapport du président du conseil de surveillance sur la composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne.

Le directoire d'ADLPartner est autorisé, aux termes de l'assemblée générale du 17 juin 2011, à procéder à des rachats d'actions de la société. Cette autorisation a été donnée jusqu'au 16 décembre 2012, étant néanmoins précisé que l'assemblée générale du 15 juin 2012 devra se prononcer sur le renouvellement de cette autorisation. Il est également proposé à l'assemblée générale du 15 juin 2012 d'autoriser le directoire à annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées.



**REGLES APPLICABLES A LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE AINSI QU'À LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ*****Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du directoire :***

Le directoire est composé de deux membres au moins et de sept membres au plus, personnes physiques, actionnaires ou non, nommés par le conseil de surveillance.

Le directoire est nommé pour une durée de deux ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent les fonctions. En cas de vacance, le conseil de surveillance doit pourvoir immédiatement au remplacement du poste vacant, pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du directoire. Tout membre du directoire est rééligible.

Les membres du directoire sont choisis parmi les personnes âgées de moins de 70 ans. Les fonctions de l'intéressé cessent à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

Tout membre du directoire peut être révoqué par le conseil de surveillance ou l'assemblée générale des actionnaires.

Le mandat du directoire composé de MM. Jean-Marie Vigneron et Oliver Riès a été renouvelé par le conseil de surveillance dans sa séance du 17 juin 2011.

***Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil de surveillance :***

Le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés au cours de la vie sociale par l'assemblée générale ordinaire, pour une durée de six ans.

Une personne morale peut être nommée membre du conseil de surveillance. Chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire d'une action au minimum. Tout membre sortant est rééligible.

Le nombre de membres du conseil de surveillance personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 75 ans, ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des membres du conseil de surveillance en exercice.

Au cours de sa séance du 24 septembre 2010, le conseil de surveillance a pris acte des démissions avec effet du 13 septembre 2010 des membres du conseil représentant la société Publishers Clearing House et a nommé M. Michel Gauthier en qualité de vice-président du conseil. Le 15 décembre 2010, le conseil de surveillance a coopté Mme Robin Smith.

***Les règles applicables à la modification des statuts de la société :***

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

**ACCORDS QUI SONT MODIFIÉS OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ OU PRÉVOYANT DES INDEMNITÉS POUR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE OU LES SALARIÉS, S'ILS DÉMISSIONNENT OU SONT LICENCIÉS SANS CAUSE REELLE OU SÉRIEUSE OU SI LEUR EMPLOI PREND FIN EN RAISON D'UNE OFFRE PUBLIQUE**

On précisera enfin qu'il n'existe pas d'accord conclu par la société qui serait modifié ou prendrait fin en cas de changement de contrôle de la société ou qui prévoirait des indemnités pour les membres du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison expressément d'une offre publique.

L'Annexe II du présent rapport présente la rémunération due aux membres du directoire en cas de fin de leur mandat, suite notamment à un changement de contrôle de la société ADLPartner au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce (voir notamment paragraphe 1.2 pour M. Jean-Marie Vigneron et 2.2 pour M. Olivier Riès).

**ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL**

A la connaissance de la société, l'actionnariat salarié au 31 décembre 2011 est constitué par :

- les actions gratuites attribuées au personnel du groupe le 20 janvier 2008, suite à la décision prise le 20 janvier 2006 d'attribuer 100 actions à chaque membre du personnel du groupe; ces actions représentent environ 0,34 % du capital de la société ;
- les actions détenues par des salariés à la suite de levée d'options d'achat qui leur ont été consenties et qu'ils ont mises au nominatif ; ces actions représentent environ 0,66 % du capital de la société.

Il n'y a pas de fonds collectif détenant et gérant des actions de la société pour le compte du personnel.

### **RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUPERIEURES A 5.000 EUROS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT LIEES**

A la connaissance de la société, aucun dirigeant n'a réalisé d'opérations sur les actions de la société au titre de l'exercice 2011.

## **La vie boursière et la communication financière**

Avec un cours de clôture de 11,80 € à la fin 2011 contre 8,35 € à la fin 2010, l'action ADLPartner a enregistré une hausse de 41,3 % sur l'ensemble de l'exercice, tandis que l'indice Small & Mid Caps d'Euronext Paris connaissait une baisse de 21,4 % sur la même période.

Au cours du premier semestre 2011, le cours a poursuivi la hausse commencée en octobre 2010 à l'issue de la période de garantie de cours consécutive à la transaction par laquelle le groupe Vigneron avait pris seul le contrôle de la société. Le cours a ainsi atteint un maximum de 15,80 € le 24 mai, niveau qui marquait un doublement comparé au cours de 7,90 € constaté le 8 octobre 2010, date de la reprise des cotations après un période de suspension. Sur la deuxième partie de l'année, le prix de l'action a connu, comme l'ensemble du marché, une tendance baissière pour finir l'année à 11,80 € après avoir marqué un plus bas à 10,74 € le 25 novembre.

Une augmentation sensible des échanges a accompagné la hausse du début d'année, surtout au cours du premier trimestre qui a enregistré une moyenne quotidienne de 6 674 titres échangés ; ceux-ci se sont ensuite réduits, mais la moyenne quotidienne annuelle s'inscrit à 3 117 actions en baisse de seulement 15 % sur la moyenne quotidienne de 2010 qui avait été bonifiée, en octobre, par les 109 000 actions échangées pendant la période de garantie de cours de 10 jours.

Au cours des premiers mois de l'année 2012, l'action a d'abord connu une certaine faiblesse, qui a amené le cours à un minimum de 10,70 €, pour se stabiliser ensuite autour de 13 €.

La société a présenté ses comptes 2010 lors d'une réunion SFAF tenue le 22 mars 2011, tandis que la présentation des comptes semestriels au 30 juin 2011 faisait l'objet d'une mise en ligne sur le site de la société. En outre, plusieurs présentations à des investisseurs ont eu lieu, ainsi qu'à divers analystes et/ou gérants de fonds.

Les résultats annuels 2011 ont été publiés le 15 mars 2012, à l'issue de la réunion du conseil de surveillance ayant examiné les comptes arrêtés par le directoire ; ils ont été présentés aux analystes lors d'une réunion SFAF tenue le 27 mars 2012.

Toutes les informations financières communiquées au marché l'ont été conformément à la réglementation applicable et notamment ont été régulièrement mises en ligne et présentées sur le site Internet de la société.

## **Programme de rachat d'actions**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les interventions de la société dans le cadre des programmes de rachat d'actions l'ont été au titre des autorisations octroyées par l'assemblée générale du 17 juin 2011. Ces interventions ont eu pour finalités soit (i) d'assurer l'animation et la liquidité du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité confié à CM-CIC Securities conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, soit (ii) d'assurer la rémunération d'éventuelles acquisitions dans le cadre d'un contrat de mandat de rachat d'actions confié à Natixis Securities, cette dernière agissant en toute indépendance pour l'acquisition desdites actions.

Dans ce cadre,

- au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la société ADLPartner a acquis 176 793 actions et a vendu 126 052 actions de la société ;

- le cours moyen de ces achats a été de 12,53 €; le cours moyen de ces ventes a été de 12,02 €.
- la rémunération annuelle allouée à CM-CIC Securities s'élève à 16 000 € ; aucun frais de courtage n'est facturé par ce dernier ; dans le cadre de son mandat, Natixis Securities a perçu une rémunération globale égale à 0,25 % du montant brut des capitaux retraités, soit pour l'exercice 2011 un montant total de 1 665 € HT ; cette rémunération inclut les frais de courtage.

Le nombre des actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2011, ayant comme finalité d'assurer l'animation et la liquidité du titre, était de 12 640, représentant 0,29 % de son capital au 31 décembre 2011.

A ces 12 640 actions, s'ajoutent les actions auto-détenues en vue de servir à des attributions au personnel du groupe, ainsi qu'à la rémunération d'éventuelles acquisitions ;

- 215 753 actions acquises en totalité dans le cadre de la fusion avec France Abonnements votées le 21 décembre 2005 (4,95 % du capital) : leur valeur totale évaluée à leur coût d'achat était de 508 518 € et leur valeur nominale totale était de 335 646 € ;
- 52 101 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 juin 2011 (1,19 % du capital) : leur valeur totale évaluée à leur coût d'achat était de 666 325 €.

Globalement, au 31 décembre 2011, la société détenait ainsi 280 494 de ses propres actions (6,43 % du capital social) pour une valeur bilancielle nette totale de 1 322 869 €. Au cours de clôture du 31 décembre, ces actions représentaient une valeur de 3,3 M€. La valeur nominale cumulée de ces 280 494 actions représente 436 363 €.

Aucune action n'a fait l'objet d'une réallocation au cours de l'exercice 2011, ni n'a été utilisée dans un but autre que celui auquel elle a été affectée.

Il convient de rappeler que le mandat de rachat d'actions avec Natixis Securities a été renouvelé le 30 juin 2011.

## **L'ADMINISTRATION ET L'ORGANISATION**

### **Commissariat aux comptes**

Les mandats de commissaire aux comptes titulaire de la société Boissière Expertise Audit et commissaire aux comptes suppléant de M. Pierre Kuperberg viennent à expiration avec la présente assemblée. Le conseil de surveillance de votre société vous propose de renouveler, pour une nouvelle période de 6 exercices, le mandat de la société Boissière Expertise Audit comme titulaire et de nommer la société PSK Audit comme suppléant en remplacement de M. Pierre Kuperberg dans la huitième et neuvième résolution. Le comité d'audit de votre société a émis une recommandation favorable à un tel renouvellement et à une telle nomination.

### **Les organes de direction**

Le conseil de surveillance a renouvelé le 17 juin 2011 pour deux ans le mandat des membres du directoire et la fonction de directeur général attribuée à M. Olivier Riès, membre du directoire.

Dans son rapport joint au rapport de gestion, le président du conseil de surveillance donne toutes informations sur la composition et le fonctionnement du conseil de surveillance, ainsi que des comités spécialisés mis en place. Par ailleurs, l'annexe I au présent rapport donne la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux en 2011 et l'annexe II indique le détail de leurs rémunérations.

Nous vous proposons dans la septième résolution de fixer à 125 000 € le montant des jetons de présence à allouer au conseil de surveillance pour l'année 2012, montant destiné à couvrir à la fois les jetons de présence attribués aux membres du conseil de surveillance et la rémunération des membres des comités spécialisés en fonction du nombre des réunions auxquelles ils auront participé.

## L'organisation et les informations sociales

L'organigramme n'a pas connu de modification. Cinq directions restent ainsi rattachées au directoire :

- la direction générale opérationnelle France, comprenant deux directions générales adjointes, l'une chargée du marketing, l'autre des relations commerciales (éditeurs, partenaires) et du développement, tandis que divers services sont directement rattachés au directeur général ;
- la direction générale adjointe en charge des finances ;
- la direction des ressources humaines ;
- la direction des systèmes d'information ;
- la direction du développement international.

Les informations à caractère social requises par la réglementation figurent en annexe III à ce rapport.

## Recherche et développement

Le groupe s'efforce d'apporter, à ses diverses parties prenantes (éditeurs, partenaires, consommateurs) des solutions innovantes et multiplie les tests destinés à en évaluer la réceptivité. Plus récemment, les actions entreprises pour développer des canaux alternatifs de prospection et de vente peuvent être considérées comme correspondant à une activité de recherche et développement. Il en est de même des études prospectives menées pour préparer l'avènement de magazines numériques ainsi que des tests effectués de nouveaux services d'animation de fichiers offerts aux partenaires.

## Informations environnementales

Les informations environnementales requises par la réglementation figurent en annexe III à ce rapport.

## Les risques et incertitudes

Les principaux facteurs de risques et incertitudes propres à la société et à ses filiales sont décrits et commentés dans l'annexe V. La démarche qui avait été entreprise avec l'aide d'un cabinet extérieur pour établir une cartographie des risques a débouché en 2008 sur une cartographie qui a fait l'objet d'un examen par le comité de direction et qui a été également communiquée au comité d'audit ainsi qu'aux commissaires aux comptes de la société ; les 3 risques identifiés comme majeurs font l'objet de l'élaboration d'un plan d'actions à mettre en œuvre en cas de survenance. Le rapport joint du président du conseil de surveillance donne à ce sujet toutes précisions utiles.

## EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE, EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société maintient le cap sur sa stratégie globale de valorisation de ses savoir-faire.

Dans une conjoncture économique complexe avec une consommation incertaine, la Société prévoit en 2012 une certaine volatilité des taux de réponses et donc des indicateurs commerciaux, comme le traduisent certaines opérations initiées depuis le début de l'année.

Le début de l'exercice est par ailleurs marqué par l'intensification des développements sur Internet. L'entrée au capital de Splurgy, start-up californienne spécialisée dans le marketing sur les media sociaux, fin 2011 et l'acquisition de marcelgreen.com, site Internet de référence de l'éco-consommation, début 2012, s'inscrivent dans cette perspective ; elles permettent de renforcer la diversification de l'activité, tout en contribuant à accélérer le développement de nouvelles techniques marketing sur les canaux on-line. Ces alliances contribuent à augmenter le potentiel de croissance à long terme du groupe en systématisant le déploiement des savoir-faire, créateurs de nouvelles opportunités.

## LES RESOLUTIONS

Les trois premières résolutions, qui vous sont soumises, ont trait à l'approbation des comptes annuels et consolidés et à l'affectation des bénéfices.

Les quatrième, cinquième et sixième résolutions sont relatives à l'approbation des conventions résultant de l'article L.225-86 du Code de Commerce. Conformément aux exigences légales, les conventions relatives aux rémunérations, indemnités et avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions des membres de votre directoire font l'objet d'une résolution spécifique.

La septième résolution vous propose de fixer à 125 000 € le montant des jetons de présence alloués au conseil de surveillance.

Dans les huitième et neuvième résolutions, nous proposons de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société Boissière Expertise Audit et de nommer comme commissaire aux comptes suppléant la société PSK Audit en remplacement de M. Pierre Kuperberg, ce pour une période de six exercices.

La dixième résolution propose de reconduire le programme de rachat. Nous vous renvoyons à cet égard au descriptif du programme de rachat.

Comme par le passé, nous souhaitons également pouvoir vous proposer, si cela nous paraissait alors justifié, d'annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre du programme de rachat et de procéder ainsi à une réduction du capital social. Cette autorisation serait donnée pour une durée de 24 mois et dans la limite de 10% du capital de votre société. C'est l'objet de la onzième résolution.

La douzième résolution propose de déléguer au directoire le pouvoir de décider une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise. Une telle résolution doit obligatoirement être présentée aux actionnaires tous les 3 ans dès lors que la participation des salariés au capital de la société est inférieure à 3%. L'autorisation concernerait au maximum 50.000 actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société. Le prix de souscription serait fixé par le directoire, mais ne pourrait être ni supérieur ni inférieur aux exigences posées par la réglementation en vigueur. Le montant du prix d'émission des titres à émettre n'étant pas fixé, il n'est pas possible à ce stade de déterminer l'éventuelle incidence de l'émission de ces actions sur la valeur boursière actuelle de l'action. Cette autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois. L'augmentation de capital implique de supprimer au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise votre droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières à émettre dans le cadre de la présente délégation. A défaut de cette suppression, une telle émission ne pourrait avoir lieu.

Compte tenu de la structure actionnariale de la société, nous vous recommandons de rejeter cette résolution, alors que nous vous proposons de voter favorablement à l'ensemble des autres.

Quant à la treizième résolution, elle a trait aux pouvoirs pour formalités.

En terminant ce rapport, nous voulons exprimer nos remerciements au personnel de l'entreprise, qu'il exerce ses fonctions au sein de la société mère ou au sein de ses filiales. Tout le personnel, à l'étranger comme en France, est motivé pour relever les défis que nous impose le contexte mondial ; le groupe continuera à mettre en œuvre une politique d'adaptation à l'évolution de ses marchés et s'efforcera, comme par le passé, de créer de la valeur pour les actionnaires.

LE DIRECTOIRE

## ANNEXE I

### Liste des divers mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux en 2011

Prénom & Nom	Mandats actuels au sein d'ADLPartner	Mandats et fonctions actuels au sein d'autres sociétés
<b>M. Philippe Vigneron</b>	président du conseil de surveillance	censeur de la SAS Sogespa
	membre du conseil de surveillance	gérant de la SARL CJIV
		gérant de la SARL CEDRE
		gérant de la SCI de l'avenue de Chartres
		gérant de la SCI du 18 rue de la Fosse aux Loups
		administrateur de Dynapresse (Suisse)
		gérant de la SARL China Book Trading gérant de la SARL Le Grand Tirage jusqu'au 5 janvier 2012
<b>Mme Robin Smith</b>	membre du conseil de surveillance	chairman Publishers Clearing House (USA)
	vice-présidente du conseil de surveillance	director, Prudential/Jennison and Target retail funds (USA)
<b>Mme Claire Brunel</b>	membre du conseil de surveillance	censeur de la SAS Sogespa
		chargée de recrutement au Crédit Agricole S.A.
<b>Mme Isabelle Laurioz</b>	membre du conseil de surveillance	censeur de la SAS Sogespa
<b>M. Michel Gauthier</b>	membre du conseil de surveillance vice-président d'honneur du conseil de surveillance	gérant de la SARL Omnium Pavoie Provect
		gérant d'ADLPartner Marketing GmbH (RFA)
		gérant de Suscripciones España (Espagne)
		administrateur de la Cie des Caoutchoucs du Pakidié (Côte d'Ivoire)
		administrateur de la Société de la Tour Eiffel jusqu'au 18 mai 2011
<b>M. Xavier Bouton</b>	membre du conseil de surveillance	président du conseil de surveillance de F.S.D.V. (Faïenceries de Sarreguemines Digoin & Vitry Le François)
		member of the board of Directors of DUFY AG
		chairman of DUFY Tunisie SA et DUFY Advertising SA
<b>M. Thierry Lovenbach</b>	membre du conseil de surveillance	administrateur de Collins Avenue Properties, Inc (USA)
		administrateur de Fenway Group (Belgique)
		administrateur de Sotexim (Belgique) jusqu'en septembre 2011
<b>M. Dinesh Katiyar</b>	membre du conseil de surveillance	vice-president Products, Citrix System
		advisor, OurLittleEarth
		partner, Accel Partners depuis octobre 2011
<b>M. Roland Massenet</b>	membre du conseil de surveillance	président de LogSafe SAS
		président de 1913 SAS
		président de Prevama Assurance SAS
<b>M. Jean-Marie Vigneron</b>	président du directoire	gérant de la SARL Le Grand Tirage depuis le 5 janvier 2012
		président de la SAS Sogespa
		cogérant d'Abo Service International GmbH
		gérant d'ADLPartner Hispania
		administrateur de la SAS IORGA Group jusqu'en juin 2011
<b>M. Olivier Riès</b>	membre du directoire et directeur général	

## ANNEXE II

### Rémunérations des mandataires sociaux d'ADLPartner

#### Rémunération du président du conseil de surveillance et des membres du directoire

<u>Rémunérations dues</u> <u>au titre des exercices 2010 et 2011</u>	Ph. Vigneron		J-M. Vigneron		O. Riès	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
En euros						
rémunération fixe (brute)	250 000	212 500	300 000	285 000	179 000	176 083
rémunération variable (brute)			180 000	188 100	172 076	143 080
rémunération exceptionnelle (brute)						
avantages en nature (voiture)			6 432	5 789	5 067	4 934
jetons de présence	13 444	13 270				
Total	263 444	225 770	486 432	478 889	356 143	324 097
valorisation des options attribuées			46 552	39 858	5 932	8 804
<b>TOTAL</b>	<b>263 444</b>	<b>225 770</b>	<b>532 984</b>	<b>518 747</b>	<b>362 075</b>	<b>332 901</b>

<u>Rémunérations versées</u> <u>au cours des exercices 2010 et 2011</u>	Ph. Vigneron		J-M Vigneron		O. Riès	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
En euros						
rémunération fixe (brute)	250 000	212 500	300 000	285 000	179 000	176 083
rémunération variable (brute)			256 500	113 000	152 534	161 982
rémunération exceptionnelle (brute)						
avantages en nature (voiture)			6 432	5 789	5 067	4 934
jetons de présence	13 444	13 270				
<b>TOTAL</b>	<b>263 444</b>	<b>225 770</b>	<b>562 932</b>	<b>403 789</b>	<b>336 601</b>	<b>342 999</b>

<u>Options d'achats d'actions attribuées</u> <u>au titre des exercices 2010 et 2011</u>	J-M. Vigneron		O. Riès	
	2011	2010	2011	2010
N° et date du plan	V 20/12/11	S 20/12/10	W 20/12/11	T 20/12/10
Valorisation des options selon la méthode retenue dans les comptes consolidés (en euros)	46 552	39 858	5 932	8 804
Nombre d'options attribuées au titre de l'exercice	26 432	35 055	5 815	8 118
Prix d'exercice (en euros)	11,35	8,13	11,35	8,13

<u>Options d'achats d'actions levées au cours des exercices 2010 et 2011</u>	J-M. Vigneron		O. Riès	
	2011	2010	2011	2010
N° et date du plan				
Nombre d'options levées durant l'exercice	néant	néant	néant	néant
Prix d'exercice				
Année d'attribution				

<u>Autres informations</u>	J-M. Vigneron	O. Riès
Contrat de travail	Oui <sup>(1)</sup>	Oui
Régime de retraite supplémentaire	Oui <sup>(2)</sup>	Oui <sup>(2)</sup>
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Oui <sup>(3)</sup>	Oui <sup>(3)</sup>
Indemnités relatives à une clause de non concurrence	Non	Oui

- (1) Le contrat de travail de J-M. Vigneron est suspendu pendant la durée de ses fonctions de président du directoire ; le conseil de surveillance, dans sa séance du 19 mars 2010, conformément aux recommandations du Code de gouvernance MiddleNext, n'a pas estimé opportun de mettre fin aux dits contrats de travail, compte tenu notamment du coût que cela engendrerait pour la société.
- (2) J-M. Vigneron et O. Riès bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire comme l'ensemble des collaborateurs « cadres » d'ADLPartner. Il s'agit d'un régime à cotisations définies souscrit auprès du groupe d'assurances AXA. La cotisation d'ADLPartner pour cette assurance s'est élevée en 2011 à 13 080 € pour chacun d'entre eux.
- (3) Des informations complémentaires figurent ci-après dans la présente annexe II.

### *Rémunérations des membres du conseil de Surveillance (autres que le président)*

<u>Au titre des exercices 2010 et 2011</u>	Claire Brunel		Isabelle Laurioz		Michel Gauthier	
En euros	2011	2010	2011	2010	2011	2010
rémunération directe (brute)						
rémunération indirecte (brute)					50 400	50 400
jetons de présence	13 444	13 270	13 444	13 270	13 444	13 270
rémunération participation comités						
<b>TOTAL</b>	<b>13 444</b>	<b>13 270</b>	<b>13 444</b>	<b>13 270</b>	<b>63 844</b>	<b>63 670</b>

<u>Au titre des exercices 2010 et 2011</u>	Xavier Bouton		Robin Smith		Dinesh Katiyar	
En euros	2011	2010	2011	2010	2011	2010
rémunération directe (brute)						
rémunération indirecte (brute)	30 500	30 500			11 250	
jetons de présence	13 444	13 270	13 444		13 444	13 270
rémunération participation comités		1 000				
<b>TOTAL</b>	<b>43 944</b>	<b>44 770</b>	<b>13 444</b>	<b>-</b>	<b>24 694</b>	<b>13 270</b>



<u>Au titre des exercices 2010 et 2011</u>	Thierry Lovenbach		Roland Massenet	
	2011	2010	2011	2010
En euros				
rémunération directe (brute)				
rémunération indirecte (brute)				
jetons de présence	13 444	13 270	13 444	13 270
rémunération participation comités	2 000	3 500	2 000	2 500
<b>TOTAL</b>	<b>15 444</b>	<b>16 770</b>	<b>15 444</b>	<b>15 770</b>

Pour les membres du conseil de surveillance mentionnés ci-dessus, les rémunérations perçues au titre des années 2010 et 2011 ont été effectivement versées au cours des mêmes années.

### *Politique de rémunération des dirigeants*

Les diverses conditions appliquées aux rémunérations des cadres dirigeants s'appuient sur les recommandations de la société spécialisée Towers Perrin et se réfèrent ainsi à des conditions de marché applicables à des sociétés exerçant dans des conditions proches de celles d'ADLPartner.

En sa qualité de président du conseil de surveillance, M. Philippe Vigneron perçoit une rémunération annuelle de 250 000 € (à compter de juillet 2010) attribuée par le conseil de surveillance du 11 juin 2010 et dispose d'une voiture de fonction.

La rémunération de M. Jean-Marie Vigneron, président du directoire, est composée d'une partie fixe et d'une partie variable (bonus) calculée en fonction de l'atteinte du résultat Groupe budgété (en termes de résultat net part du groupe avant impôt d'une part et de variation de valeur du portefeuille ADL du Groupe d'autre part). Il dispose en outre d'une voiture de fonction.

M. Jean-Marie Vigneron est également titulaire de 9 plans d'options d'achat d'actions pour un total de 214.923 actions, qui ne sont exerçables qu'après un délai de trois ans à compter de leur attribution et à condition qu'il soit toujours en fonction (sur ce total de 214.923<sup>1</sup> actions, 7.761<sup>1</sup> options ne seront exerçables que si, au cours des 4 années ayant suivi l'attribution, le cours de l'action reste supérieur pendant au moins 20 séances consécutives à 120% du prix d'exercice, 31.736<sup>1</sup> options ne seront exerçables qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, 35.055 options ne seront exerçables qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, 26.432 options ne seront exerçables qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 et leur exercice sera soumis à la réalisation de conditions particulières de performance).

M. Olivier Riès est membre du directoire et directeur général d'ADLPartner. Parallèlement, il est titulaire d'un contrat de travail comme directeur marketing et commercial. A ce titre, il perçoit une rémunération fixe à laquelle s'ajoute une rémunération variable calculée pour partie en fonction de l'atteinte du résultat France budgété (en termes de résultat d'exploitation de la société ADLPartner d'une part et de valeur non actualisée du portefeuille ADL France d'autre part) et pour une autre partie à hauteur de 0,70 % de la « création de valeur opérationnelle pondérée » (hors impact d'éventuelles opérations de croissance externe) égale à la somme suivante : 50% du résultat d'exploitation de la société ADLPartner + 50% de la variation de valeur non actualisée du portefeuille ADL France. Par ailleurs, un bonus exceptionnel de 15 000 € sera versé à M. Olivier Riès au cours du premier semestre 2012, compte tenu des résultats de la société ADLPartner pour l'exercice 2011. Enfin, lors du conseil de surveillance du 16 mars 2011, il lui a été attribué, pour la période comprise entre la clôture de l'exercice 2011 et la clôture de l'exercice 2015, un plan de « phantom shares », parts virtuelles devant être « revendues » à la société à un « prix » lié à la valeur économique créée par la diversification ou l'extension du périmètre des activités de la société en France, ledit « prix » ne pouvant excéder la somme brute de 750 000 €. Il dispose en outre d'une voiture de fonction.

M. Olivier Riès a exercé au cours de l'exercice 2007 la totalité des deux premiers plans d'options qui lui avaient été consentis, soit 69.110 options. Il reste bénéficiaire de 6 plans d'options d'achat d'actions portant sur 50.673<sup>1</sup> actions, qui ne sont exerçables qu'après un délai de trois ans à compter de leur attribution et à condition qu'il soit toujours en fonction (sur ce total de 50.673 actions, 6.356<sup>1</sup> ne sont exerçables qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, 3.674<sup>1</sup> ne sont exerçables qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, 4.059 ne sont exerçables qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, 2.907 ne sont exerçables qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 et leur exercice sera soumis à la réalisation de conditions particulières de performance).

<sup>1</sup>Après ajustement, suite à la distribution du dividende exceptionnel de septembre 2010.

En application de la loi TEPA, le conseil de surveillance du 28 mars 2008, confirmé par les conseils de surveillance du 12 juin 2009 et du 17 juin 2011 statuant sur le renouvellement des mandats du président du directoire et du directeur général, a décidé d'allouer à M. Jean-Marie Vigneron et M. Olivier Riès les avantages ci-après dont le bénéfice est subordonné au respect des conditions suivantes, définies conformément aux dispositions de l'article L225-42-1 du Code de Commerce :

Dans le cadre de l'application des règles ci-après exprimées, le mot « résultat » est défini comme suit : le résultat est déterminé sur la base des comptes consolidés après déduction des intérêts minoritaires. Il s'agit du résultat opérationnel bénéficiaire auquel est ajoutée la variation de valeur avant IS - entre le 1/1 et le 31/12 de chacune des années considérées - des portefeuilles d'abonnements détenus par les différentes entités du groupe ADLPartner, telle qu'elle figure dans les annexes du rapport annuel de la société ADLPartner.

#### **I - En ce qui concerne M. Jean-Marie Vigneron :**

Il est rappelé que M. Jean-Marie Vigneron exerce les fonctions de président du directoire de la société ADLPartner depuis le 21 décembre 2005.

A ce titre, le conseil de surveillance fixe comme suit le montant des indemnités (« rémunérations différées ») qui lui serait versé dans les cas de cessation de son mandat définis ci-après :

1.1. Si le mandat prend fin pour quelque cause que ce soit autre que par suite du changement du contrôle de la société au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce et à l'exclusion du cas de rupture à l'initiative de l'intéressé.

1.1.1. Aussi longtemps que le « résultat » de l'exercice clos au titre de l'année N-1, précédent celui au cours duquel est intervenue la cessation du mandat (année N), est supérieur ou égal à 50% du résultat de l'année N-2, la rémunération différée sera égale au moins à trois années de la partie fixe de sa rémunération brute au jour de la cessation de son mandat, augmentée d'un montant égal à deux fois le montant du bonus qui lui a été versé au titre de l'année N-1.

1.1.2. Si le « résultat » de l'année N-1 est inférieur à 50 % - mais supérieur ou égal à 20 % - du résultat de l'année N-2, la rémunération différée sera égale à au moins deux années de la partie fixe de sa rémunération brute au jour de la cessation de son mandat.

1.1.3. Au cas où le fait générateur de la cessation du mandat, à l'exclusion des cas visés au paragraphe III interviendrait avant l'année civile 2013 et si le « résultat » de l'année N-1 est inférieur à 20 % du « résultat » de l'année N-2, aucune rémunération différée ne sera due au mandataire.

1.1.4. Au cas où le fait générateur de la cessation du mandat, à l'exclusion des cas visés au paragraphe III, intervient après l'année civile 2012, et si la moyenne arithmétique des résultats des années N-1 et N-2 est inférieure à 20 % de la moyenne arithmétique des résultats des années N-2 et N-3, aucune rémunération différée ne sera due au mandataire.

1.2. En cas de changement du contrôle de la société au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce et que, dans cette hypothèse :

- son mandat social arrive à son terme normal et n'est pas renouvelé,
- il est mis fin à son mandat par suite d'une décision de révocation,
- la cessation de son mandat est provoquée par une rétrogradation ou une mutation s'accompagnant de la réduction de l'une ou l'autre des composantes de sa rémunération : salaire fixe ou bonus non compensée par une hausse de la composante non réduite ou par une demande de changement du lieu d'exercice du mandat en dehors de la région Ile-de-France,

la rémunération différée sera, dans ces cas, déterminée selon la formule exposée au 1.1.1 ci-dessus. Toutefois, la partie variable de l'indemnité sera égale à trois années du Bonus cible (Target Bonus) fixé au titre de l'exercice au cours duquel la cessation du mandat intervient.

#### **II - En ce qui concerne M. Olivier Riès :**

Il est rappelé que M. Olivier Riès exerce les fonctions de membre du directoire de la société ADLP depuis le 21 décembre 2005.

A ce titre, le conseil de surveillance fixe comme suit le montant des indemnités (« rémunération différée ») qui lui seraient versées dans les cas de cessation de son mandat définis ci-après :

2.1. Si le mandat prend fin pour quelque cause que ce soit autre que par suite du changement du contrôle de la société au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce et à l'exclusion du cas de rupture à l'initiative de l'intéressé.

2.1.1. Aussi longtemps que le « résultat » de l'exercice clos au titre de l'année N-1, précédent celui au cours duquel est intervenue la cessation du mandat (année N), est supérieur ou égal à 50% du résultat de l'année N-2, la rémunération différée sera égale à douze mois de la partie fixe de la rémunération brute qui lui est versée par la société appréciée au jour de la cessation de son mandat, augmentée d'un montant égal au bonus qui lui a été versé au titre de l'année N-1), affecté d'un coefficient pouvant varier entre 60% au minimum et 140% au maximum ;

Ce coefficient sera égal à la moyenne arithmétique, appréciée sur les exercices N-3, N-2 et N-1, du ratio suivant : Bonus perçu au titre de l'année considérée / Bonus cible (Target Bonus). Par exemple, si cette moyenne arithmétique ressort à 0,80, le multiple sera alors égal à 80%.

2.1.2. Si le « résultat » de l'année N-1 est inférieur à 50 % - mais supérieur ou égal à 20% - du résultat de l'année N-2, la rémunération différée sera égale à douze mois de la partie fixe de la rémunération brute qui lui est versée par la société appréciée au jour de la cessation de son mandat.

2.1.3. Au cas où le fait générateur de la cessation du mandat, à l'exclusion des cas visés au paragraphe III, interviendrait avant l'année civile 2013 et si le « résultat » de l'année N-1 est inférieur à 20 % du « résultat » de l'année N-2, aucune rémunération différée ne sera due au mandataire.

2.1.4. Au cas où le fait générateur de la cessation du mandat, à l'exclusion des cas visés au paragraphe III, intervient après l'année civile 2012, et si la moyenne arithmétique des résultats des années N-1 et N-2 est inférieure à 20 % de la moyenne arithmétique des résultats des années N-2 et N-3, aucune rémunération différée ne sera due au mandataire.

2.2. En cas de changement du contrôle de la société au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce et que, dans cette hypothèse :

- son mandat social arrive à son terme normal et n'est pas renouvelé,
- il est mis fin à son mandat par suite d'une décision de révocation,
- la cessation de son mandat est provoquée par une rétrogradation ou une mutation s'accompagnant de la réduction de l'une ou l'autre des composantes de sa rémunération : salaire fixe ou bonus, non compensée par une hausse de la composante non réduite ou par une demande de changement du lieu d'exercice du mandat en dehors de la région Ile-de-France,

la rémunération différée sera, dans ces cas, déterminée selon la formule exposée au 2.1.1 ci-dessus. Toutefois, la partie variable de l'indemnité sera calculée sur la base du Bonus cible (Target Bonus) fixé au titre de l'exercice au cours duquel la cessation du mandat intervient.

**III - En outre, aucune rémunération différée ne sera due à M. Jean-Marie Vigneron et M. Olivier Riès dans les cas suivants :**

- au cas où la cessation de leur mandat est causée par le redressement ou liquidation judiciaire de la société ;
- en cas de décès, de départ ou de mise à la retraite de l'un d'eux ;
- en cas d'empêchement personnel de l'un d'eux (notamment exercice d'une profession incompatible avec les fonctions de dirigeant, faillite personnelle, interdiction de gérer, survenance d'une incapacité, maladie empêchant le dirigeant d'assumer ses fonctions de manière durable) ;
- en cas de démission ou toute forme de départ volontaire de l'un d'eux ;
- en cas de changement des fonctions du mandataire avec toutefois maintien de la rémunération fixe et variable au niveau existant avant ce changement ;
- en cas de faute grave.

## ANNEXE III

### Informations à caractère social et environnemental des activités en France

La politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) fait partie des enjeux historiques du Groupe. Exercée à tous les niveaux de l'entreprise, la RSE répond aux valeurs et à la vision d'entreprise d'ADLPartner.

Sa démarche responsable est confirmée par la certification environnementale ISO 14001 et par la validation en 2011 du premier audit de suivi effectué par Bureau Veritas Certification.

Afin de répondre aux exigences légales – loi NRE de 2001 –, le Groupe donne un éclairage sur ses initiatives et ses objectifs. Ce chapitre met en perspective les approches sociales, environnementales et sociétales.

#### 1. Méthodologie et Périmètre

ADLPartner utilise les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux prévus par la loi NRE. La collecte des informations, leur homologation, leur consolidation ainsi que leur reporting répondent à un protocole spécifique mis en place par la société et relayé dans le cadre du Système de Management Environnemental (SME).

Par ailleurs, les données environnementales font l'objet d'une intégration au système de consolidation dans le cadre de l'audit ISO 14001.

Les données sociales et sociétales de ce rapport sont rapportées à un périmètre couvrant les activités en France :

- les services front office à Montreuil,
- le centre de traitement à Chantilly.

Ces éléments concernent plus de 95% de l'effectif total d'ADLPartner au 31 décembre 2011. Les informations environnementales couvrent également l'intégralité des activités françaises du Groupe, soit plus de 90% du périmètre de consolidation. Concernant les activités à l'étranger, opérées principalement à travers une filiale en Espagne, leur impact social et environnemental est considéré comme non significatif à l'échelle du Groupe et, de ce fait, ne fait pas l'objet d'un reporting distinct.

#### 2. Données sociales

Conscient que la croissance du Groupe passe par l'épanouissement des collaborateurs, et considérant qu'il s'agit d'un véritable levier de performance, ADLPartner agit en employeur responsable dans trois domaines de prédilection :

- La sphère de l'emploi : en tant qu'acteur économique majeur à échelle locale et régionale, ADLPartner mène une politique de l'emploi structurée autour de la préservation des emplois existants et de l'égalité des chances des personnes à l'embauche.
- Le domaine de la motivation : ADLPartner cultive le partage des richesses en menant une politique de rémunération attractive. Ces dispositions sont assorties d'un programme de formation étendue destiné à développer les compétences et accroître le sentiment d'appartenance à un projet global. Ces mesures influent positivement le turnover qui est historiquement faible.
- L'équilibre au sein de la société : ADLPartner s'efforce de créer un lien social et de miser sur un dialogue renforcé vis-à-vis de ses salariés. Par ailleurs, la société travaille au quotidien pour préserver le bien-être, la santé et la sécurité de ses équipes.

##### 2.1. SITUATION DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2011, le nombre total de salariés inscrits à l'effectif était de 239 salariés contre 253 salariés en 2010 et 263 en 2009.

L'effectif moyen sur l'année 2011 est de 238,5 salariés, de 246 en 2010 et de 257 en 2009.

Au cours de l'année 2011, la société ADLPartner a procédé à 17 embauches CDI et constaté 26 départs CDI répartis entre 3 démissions, 6 licenciements, 10 ruptures conventionnelles, 2 fins de période d'essai, 4 départs en congé parental, 1 départ en congé sabbatique.

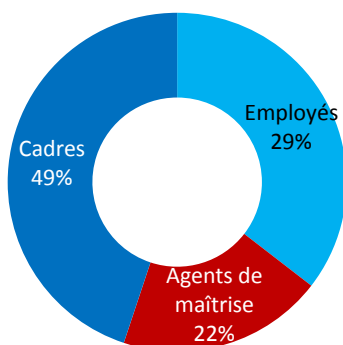
Les recrutements ont contribué à intégrer des savoir-faire nouveaux, notamment dans le domaine d'Internet, qui viennent compléter les expertises traditionnelles du Groupe en marketing direct pour mettre à profit leur importante expérience sur des nouveaux canaux de vente.

La société a par ailleurs employé en moyenne sur l'année 12,7 CDD (4,8 sur le site de Chantilly et 7,9 sur celui de Montreuil) et 14,5 intérimaires (10,5 sur le site de Chantilly et 4 sur celui de Montreuil). Ces emplois sont effectués pour des travaux saisonniers ou le remplacement de CDI absents.

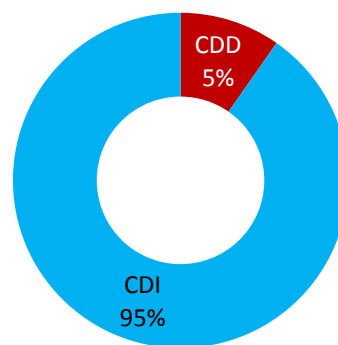
#### Répartition des effectifs moyens par statut :

	2011	2010
Employés	68,4	78,6
Agents de maîtrise	51,7	51,1
Cadres	118,4	116,2
<b>Total effectif moyen</b>	<b>238,5</b>	<b>245,9</b>

Répartition des effectifs moyens par statut :



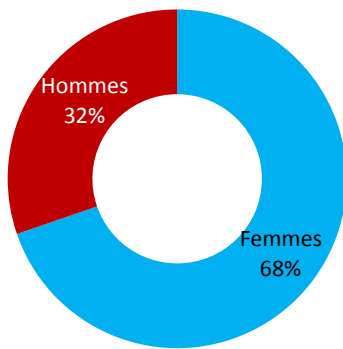
Répartition des effectifs moyens CDD / CDI



#### Répartition des effectifs moyens par type de contrat :

	2011	2010
CDI	225,8	229,0
CDD	12,7	16,9
<b>Total effectif moyen</b>	<b>238,5</b>	<b>245,9</b>

### Répartition de l'effectif moyen par sexe :



Les femmes représentent 68% des effectifs moyens 2011.

Elles représentent 58 % de l'effectif encadrement et 77 % de l'effectif employés-agents de maîtrise.

Il n'existe pas de discrimination entre hommes et femmes, la répartition de l'effectif par sexe en étant l'illustration.

### Répartition des effectifs par âge et ancienneté :

L'âge moyen des effectifs présents au 31/12/2011 est de 41,8 ans contre 41 ans au 31/12/2010. Ceux-ci sont répartis comme suit :

	Cadres	Agents de maîtrise	Employé	Ensemble
Effectif	118,4	51,7	68,4	238,5
Age moyen	42,9	39,2	41,7	41,8
Ancienneté moyenne	9,7	12	12,9	11,1

L'ancienneté du personnel est révélatrice d'une stabilité. Elle met en relief l'assiduité des équipes qui restent en place plus de 10 ans en moyenne (toutes catégories confondues). Ces éléments favorisent le développement d'une propre culture d'entreprise.

### Emploi des « seniors » :

Conformément à la loi applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010, un accord d'entreprise relatif à l'emploi des seniors a été signé au sein de la société ADLPartner. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée de 3 ans.

Cet accord prévoit la mise en œuvre de mesures destinées à favoriser le maintien dans l'emploi des seniors dans la société. Afin d'atteindre l'objectif fixé – *nombre de salariés âgés d'au moins 55 ans égal au minimum à 12% des effectifs globaux au terme de l'accord* - des dispositions spécifiques ont été retenues dans les domaines suivants :

- la formation des salariés recrutés âgés de 50 ans révolus,
- l'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles, notamment grâce à la mise en place des entretiens de deuxième partie de carrière et (sous certaines conditions) des bilans de compétences pour les salariés âgés de 45 ans révolus,
- l'amélioration des conditions et la prévention des situations de pénibilité,
- le développement des compétences et des qualifications et l'accès à la formation,
- l'aménagement des fins de carrière afin d'assurer la meilleure transition vers la retraite.

Au terme de la seconde année de mise en œuvre de cet accord, les différents dispositifs retenus continuent à se déployer. C'est dans ce cadre que 10 entretiens de deuxième partie de carrière ont été réalisés en 2011 et que 25% du budget du plan de formation a été consacré à des actions en faveur des salariés âgés de 45 ans et plus.

### La diversité des équipes :

La diversité est un vecteur de développement pour ADLPartner. Dans le respect des droits humains et de la parité homme-femme au sein de ses équipes, le Groupe accueille des salariés d'horizons différents provenant de catégories sociales-professionnelles diverses et exerçant différents métiers. Le Groupe montre son attachement à l'écoute et à la valorisation des talents. Considérant qu'il s'agit d'un investissement pour le futur, il encourage les évolutions transversales des compétences et la mobilité interne, offrant ainsi des opportunités d'évolution pour ses collaborateurs.

## 2.2. ORGANISATION DU TRAVAIL

Conformément à un accord d'entreprise sur la réduction du temps de travail mis en place en 2000 et un avenant mis en place en 2009 pour prendre en considération la journée de solidarité, la durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 36,30 h pour les agents de maîtrise et les employés, sachant que respectivement 2 et 4 jours de RTT sont accordés dans l'année aux agents de maîtrise et aux employés. Le régime des cadres prévoit 216 jours de travail effectif par an, ces derniers bénéficiant de 4 jours de RTT.

Au 31 décembre 2011, 84% des effectifs travaillent à temps plein. Le temps partiel concerne 16% des effectifs (38 salariés dont 58% sont cadres). La répartition du travail à temps partiel se décompose de la manière suivante : 12 salariés sont à 90%, 23 à 80 %, 2 à 60% et 1 à 50%.

Aucun de ces temps partiels n'a fait l'objet d'une demande de la part de l'entreprise ; il s'agit toujours d'un choix opéré à titre personnel. Ils touchent principalement les femmes ayant le statut cadre (50%), les femmes ayant le statut employé (21%), et enfin les femmes ayant le statut agent de maîtrise (16%). Les hommes sont concernés à hauteur de 5 postes.

Aucune heure supplémentaire n'a été comptabilisée en 2011, comme les années précédentes.

L'absentéisme ne fait pas l'objet d'un suivi particulier. De manière générale et en dehors de congés pour maladies ou maternité, il est structurellement faible, l'entreprise n'appartenant pas à une branche d'activité à haut risque.

## 2.3. REMUNERATIONS

### SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

La politique de rémunération dépend largement du niveau de compétence. A poste égal, les salaires sont équivalents ; ils répondent à une grille de salaire préalablement établie selon des barèmes clairs reposant sur les diplômes, l'ancienneté, etc.

Le total des salaires et charges sociales versés au cours de l'exercice écoulé s'élève à 20 598 K€, soit en augmentation de 2,7% par rapport à 2010.

	2011	2010	Variation
Salaires et traitements	12 270	11 991	+2,3%
Intéressement	1 545	1 488	+3,8%
<b>Total</b>	<b>13 815</b>	<b>13 479</b>	<b>+2,5%</b>
Charges sociales	6 783	6 574	+3,2%
<b>Total</b>	<b>20 598</b>	<b>20 053</b>	<b>+2,7%</b>
Participation	1 353	1 263	+7,1%
<b>Total</b>	<b>21 951</b>	<b>21 316</b>	<b>+3,0%</b>

### INTERESSEMENT

Un accord d'intéressement est en vigueur au sein d'ADLPartner. Le précédent accord, qui prenait fin avec l'exercice 2010, a été reconduit pour une durée de trois ans. Il s'applique aux exercices 2011, 2012 et 2013. L'intéressement est accessible à tout salarié dès son troisième mois d'ancienneté.

Cet accord, qui a pour but d'associer les salariés aux performances de l'entreprise, retient un calcul basé sur le résultat d'exploitation. La base de calcul de l'intéressement est identique pour l'ensemble des salariés.

## **PARTICIPATION**

Les salariés d'ADLPartner bénéficient d'une participation dès lors que les résultats permettent la constitution d'une réserve spéciale de participation positive (limitée à la moitié du bénéfice net comptable). Un nouvel accord de participation a été signé en 2009, instituant un régime de participation dérogatoire.

La réserve spéciale est répartie entre les salariés bénéficiaires pour moitié en fonction de leur durée de présence au sein de la société et pour l'autre moitié proportionnellement à leur salaire. Le montant des droits susceptibles d'être attribué à un même salarié pour un exercice ne peut excéder une somme égale aux trois quarts du montant plafond annuel de la sécurité sociale.

## **PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE**

Il existe un Plan d'Epargne Entreprise qui associe les salariés à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières, bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux dans la limite fixée par les articles L.3315-2 L. 3315-3 du Code du Travail. Tous les salariés peuvent adhérer au plan dès leur troisième mois d'ancienneté.

Le PEE peut être alimenté par chaque salarié par des versements, à la demande du bénéficiaire, de tout ou partie de sa prime d'intéressement, ou des sommes qui lui sont attribuées au titre de la participation aux résultats de l'entreprise. Ces sommes ne peuvent excéder le quart de la rémunération annuelle brute.

Dans le prolongement de sa démarche responsable, le Plan d'Epargne Entreprise intègre des fonds solidaires depuis 2009. Les fonds dits « solidaires » sont investis dans des associations ou entreprises ayant pour objectif d'augmenter le bien-être social.

## **2.4. LES RELATIONS PROFESSIONNELLES**

ADLPartner applique la Convention Collective Nationale des Entreprises de la Vente à Distance (n°3333). La société est munie d'un règlement intérieur qui régit le fonctionnement interne de la société et du personnel.

## **INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL**

La société dispose d'un comité d'entreprise. Il est informé et consulté dans le cadre légal prévu.

Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal qui est diffusé auprès du personnel.

## **COMMUNICATION AVEC LE PERSONNEL**

L'écoute et le dialogue sont le pivot de la mission sociale d'ADLPartner. Dans cette perspective, la société a mis en place différents outils de communication interne à destination du personnel pour multiplier les modes d'échanges et favoriser l'accès à l'information : les panneaux d'affichage, des informations via l'Intranet, des réunions du personnel à l'initiative de la Direction.

L'intranet a été adapté en 2010, afin d'intégrer les grands principes de la démarche environnementale engagée par l'entreprise et ouvrir la voie d'une communication transversale. Le Groupe utilise les fiches de progrès comme outils de dialogue. Elles sont une solution participative qui permet à chaque salarié de proposer des pistes d'amélioration dans la politique environnementale.

Le département des Ressources Humaines est situé à Montreuil et se charge de la gestion de l'ensemble des salariés de la société.

## **2.5. LES CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE**

Conformément à la législation, les conditions d'hygiène et de sécurité ont fait l'objet d'une évaluation qui n'a révélé aucun risque significatif. Les locaux sont conformes à la réglementation. Le personnel est régulièrement suivi par la médecine du travail. S'agissant d'une activité de services, les risques liés à l'activité restent mineurs.

La Direction attache toutefois une importance particulière au respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. A ce titre, il a été procédé à la rédaction d'une ligne de conduite dans le chapitre II du règlement intérieur.



Le site de Chantilly dispose d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Précisons que l'entreprise n'appartient pas à une branche d'activité à haut risque.

## **2.6. LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Considérée comme un investissement pour l'avenir, ADLPartner mène une politique active de formation qui se traduit par des efforts financiers supérieurs aux obligations légales établies à 1,6 % de la masse salariale. Au titre de l'année 2011, les dépenses totales de formation se sont élevées à 403 K€, soit 3,29 % de la masse salariale.

3 293 heures de formation ont été suivies durant l'exercice, ce qui représente une moyenne de 16,4 heures par salarié en formation. 1 887 heures de formation ont concerné 116 Cadres, 808 heures pour 43 Agents de Maîtrise et 598 heures pour 42 Employés. Ces formations ont été dispensées par 39 organismes choisis pour leur professionnalisme et leur capacité à s'adapter aux métiers et aux besoins de la société.

Les principales actions de formation réalisées au sein d'ADLPartner (Informatique, Bureautique, Gestion, Comptabilité, Aide au management, Langues, etc.), constituent non seulement des leviers de performance pour la Société mais aussi des leviers d'employabilité et d'accompagnement de carrières pour les salariés. Elles ont vocation à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés, leur permettre d'acquérir les compétences indispensables pour faire face à l'évolution des emplois, et développer la mobilité interne. Elles renforcent l'esprit d'appartenance et de satisfaction des salariés.

Les formations sont enregistrées et synthétisées dans un plan de formation annuel. A raison d'une fois par an et dans le cadre d'entretiens individuels, les collaborateurs rencontrent leur hiérarchie, vérifient l'adéquation entre leur savoir-faire et la mission impartie pour procéder à une évaluation actée, et, le cas échéant, à l'identification de besoin de formation.

Un effort particulier est également réalisé à destination des jeunes salariés afin de favoriser leur intégration et de développer leurs talents. Le Groupe a ainsi accueilli en 2011 dans le cadre de stages, de formations en alternance, de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, des stagiaires dans les directions Marketing, Opérations de promotion, Création et à la Direction des Systèmes d'Information.

## **2.7. L'EMPLOI ET L'INSERTION DE TRAVAILLEURS HANDICAPES**

L'obligation d'emploi de salariés reconnus handicapés concerne à ce jour 1 personne.

Soucieuse de répondre positivement au traitement égalitaire des personnes, la société ADLPartner a toujours favorisé l'intégration de salariés reconnus handicapés au sein de ses équipes.

Parallèlement, le Groupe fait appel régulièrement au concours d'établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Ils permettent aux personnes handicapées qui n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire d'exercer une activité en milieu protégé.

## **2.8. LES ŒUVRES SOCIALES**

Pour contribuer au bien-être des salariés, ADLPartner a pris certains engagements sociaux tels que :

- une mutuelle attractive proposant des plafonds de remboursements très intéressants ;
- un comité d'entreprise actif qui propose régulièrement des offres négociées aux salariés de la société : locations vacances, sorties et spectacles, organisation de ventes privées ... ;
- un restaurant d'entreprise sur chacun de ses sites ;
- une assurance retraite supplémentaire dédiée aux cadres et très largement prise en charge par la société ;

Comme le prévoit la Convention Collective, une subvention aux œuvres sociales du Comité d'entreprise est versée chaque année ; le montant total du versement effectué en 2011 a été de 99 K€.

### 3. Informations environnementales

#### 3.1. UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE STRUCTUREE

De manière générale, les activités d'ADLPartner n'ont pas d'impact significatif sur l'environnement. L'ensemble de l'outil en place est en conformité avec l'ensemble des dispositions réglementaires relatives à la protection de l'environnement. Notamment, le Groupe détient tous les agréments municipaux ou départementaux (DDDE) relatifs au respect de la réglementation environnementale locale.

En réponse aux exigences légales, industrielles et commerciales, la Direction d'ADLPartner a engagé une politique visant à garantir la protection de l'environnement sur l'ensemble de ses sites. Cet engagement se traduit par la mise en œuvre de bonnes pratiques limitant autant que possible l'empreinte écologique de la Société.

Cette démarche se structure depuis 2009 avec la mise en œuvre d'un système de management environnemental répondant aux exigences de la norme ISO 14001. Après la certification obtenue en 2010, le premier audit de suivi annuel réalisé à la fin du premier semestre 2011 par Bureau Veritas Certification, a confirmé la pertinence et la performance des outils mis en place pour la bonne application de la norme ISO 14001.

Cette politique repose sur une implication forte de tous les intervenants. Elle est relayée par un système documentaire facilement accessible aux collaborateurs via l'Intranet et régulièrement mis à jour. Une veille réglementaire permet d'avoir une bonne vision des textes qui s'appliquent sur chacun des sites. La sensibilisation des partenaires et fournisseurs a contribué à initier une démarche PEFC/FSC très positive.

#### 3.2. LES AVANCEES 2011

Les principales avancées réalisées en 2011 en matière d'environnement sont :

- l'évaluation de l'absence de passif environnemental sur le site de Chantilly qui permet de garantir la non pollution du sous-sol,
- l'achat à 100 % de papiers certifiés PEFC ou FSC pour les usages internes,
- l'utilisation à plus de 90 % de papiers certifiés PEFC ou FSC pour les mailings de prospection commerciale,
- la réduction globale des consommations énergétiques des deux sites de Chantilly et Montreuil,
- la rationalisation de l'usage des imprimantes individuelles (toujours en cours de déploiement en 2012),
- la mise à jour du plan des réseaux des eaux usées et pluviales à Chantilly.

#### 3.3. DES IMPACTS MAITRISES

##### *Une gestion des déchets rationnelle*

La mise en œuvre de la certification ISO 14001 contribue à pérenniser le traitement des déchets en redessinant les circuits de recyclage :

- Mise en place du tri sélectif pour chaque poste de travail s'appuyant sur la mise à disposition de containers identifiés et la nomination d'un responsable chargé de la gestion des déchets.
- Optimisation de la traçabilité des déchets : prestataires déchets agréés par la préfecture, renouvellement du parc de photocopieurs avec des systèmes d'encre nouvelle génération réduisant significativement le nombre de toners utilisé...
- Recherche de filières de traitement valorisant le recyclage : le Groupe améliore ses modalités de gestion de la collecte et du traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). A ce titre, l'établissement de Chantilly a signé un accord direct avec une société de traitement locale qui prend en charge la fin de vie des produits concernés. En 2012, ADLPartner envisage la mise en place d'une filière de prise en charge des déchets plastiques.

### ***La réduction de la consommation d'eau et d'énergie***

Les mesures prises pour limiter la consommation d'eau et d'énergie dans les bureaux et le centre de traitement de Chantilly se traduisent par des résultats satisfaisants avec, sur le site de Chantilly, une baisse significative de la consommation d'eau (-37%), d'électricité (-10%) et de gaz (-37%) en 2011.

Ces résultats valident les actions menées :

- Remplacement des halogènes par des lampes de bureau, en optimisant les éclairages sur les deux sites et en sensibilisant les équipes de Montreuil au meilleur fonctionnement de la climatisation ;
- Suppression des chauffages d'appoint et sensibilisation au bon fonctionnement de la climatisation ;
- Diminution du nombre d'imprimantes individuelles ;
- Extinction des écrans et des imprimantes le soir et le week-end ;
- Sur le site de Montreuil, outre la mise en place de détecteurs de présence pour limiter la consommation d'énergie, ADLPartner est associée au propriétaire des lieux dans le cadre d'une démarche de certification HQE® Exploitation. Ce référentiel de Haute Qualité Environnementale concerne l'exploitation d'un bâtiment tertiaire et la maîtrise de la consommation d'énergie du site (chauffage, isolation...).

### ***Une consommation de papier labellisé PEFC/FSC***

- ADLPartner sensibilise et promeut auprès de ses partenaires et fournisseurs la mise en place d'une démarche PEFC/FSC consistant à acheter du papier issu de forêts gérées durablement.
- 100% des achats de papiers destinés à un usage interne sont certifiés PEFC/FSC. Plus de 90% des mailings sont imprimés sur du papier certifié PEFC/FSC. Les enveloppes utilisées sont également certifiées.
- La récupération des papiers dans les bureaux de Montreuil et de Chantilly fait l'objet d'un contrat confié à la société CEDRE (entreprise de travail adapté utilisant le procédé développé par Elise) qui assure la collecte, le tri et le recyclage des rejets de papier produits par les deux sites français.

## **3.4. UNE ORGANISATION RESPONSABLE**

### ***Une procédure spécifique dans la détermination des diagnostics***

L'analyse environnementale se déroule conformément à une procédure qui identifie les aspects majeurs ayant un impact significatif sur l'environnement.

Pour piloter ce processus, ADLPartner a nommé un Responsable Environnement dédié qui a en charge l'identification des exigences légales et autres exigences environnementales. Il est garant des mises à jour annuelles, du classement et de la diffusion de ces exigences auprès des collaborateurs concernés.

Les objectifs environnementaux sont fixés par la Direction. Ils tiennent compte de plusieurs paramètres tels que des résultats de l'analyse environnementale, des aspects et impacts environnementaux significatifs, des exigences légales et autres exigences réglementaires, des exigences financières et opérationnelles, des demandes des parties concernées internes ou externes à la société, de la politique environnementale. Les objectifs sont déclinés en cibles et servent à l'élaboration du programme environnemental.

Le programme environnemental définit les objectifs, les cibles, les moyens et les responsabilités. Ses effets sont mesurés et débattus lors des revues de direction.

### ***Une responsabilité partagée***

ADLPartner a adopté une démarche qui responsabilise l'ensemble des collaborateurs. Priorité est donnée à l'optimisation des échanges et au partage des pratiques. Ce procédé généralise un nouveau comportement environnemental et donne une valeur ajoutée à tous les intervenants.

**La Direction** conçoit et révisé la politique environnementale. Elle met à disposition les moyens nécessaires à la réalisation du programme qu'elle approuve et désigne le Responsable Environnement. Enfin, elle s'assure de la mise en œuvre des processus décrits dans le système Environnement.

**Le Responsable Environnement** est au cœur de la thématique environnementale. Il a en charge la conception, la gestion et la diffusion des documents du système Environnement. Il consolide et analyse les données fournies par les audits et contrôles. Il planifie et réalise les analyses environnementales. Il prépare et co-anime les revues de direction. Il est une force de proposition dans l'amélioration du système Environnement qu'il surveille. Il se charge de former les nouveaux arrivés. Enfin, il assure la veille réglementaire et tient à jour le recueil des textes applicables.

**Tous les collaborateurs** sont informés de la politique menée et du programme en cours. Ils appliquent les procédures les concernant. Ils ont un rôle consultatif. Ils détectent et enregistrent les dysfonctionnements, proposent des actions correctives ainsi que des suggestions d'amélioration à titre préventif, et ce, à l'aide d'un système de fiche de progrès mis à leur disposition.

### ***Des infrastructures conformes***

Toutes les dispositions réglementaires sont prises afin de préserver les infrastructures et de prévenir les situations d'urgence :

- Contrôles réglementaires des locaux (électricité et extincteurs),
- Contrôles réglementaires des chaudières,
- Contrôles réglementaires des ascenseurs (Montreuil),
- Contrôle par thermographie des armoires électriques,
- Détection incendie dans chaque pièce sur le site de Chantilly et centralisée au niveau de l'immeuble sur le site de Montreuil,
- Exercice incendie au moins une fois par an sur chaque site.

### ***Une équipe pérenne, qualifiée et informée***

L'ambition de la société est de favoriser l'épanouissement professionnel de ses équipes. Considérant qu'il s'agit d'un important levier de performance, ADLPartner aborde la gestion des compétences comme une priorité.

Tous les collaborateurs disposent d'une qualification appropriée. Le recrutement s'appuie sur différents critères tels que la formation initiale, l'expérience professionnelle acquise, le potentiel d'évolution ainsi que la capacité à s'intégrer au groupe. Ces critères sont garants d'une embauche pérenne et place les collaborateurs dans les conditions optimales d'expression de leur savoir-faire.

L'ensemble du personnel nouvellement embauché, et dont le poste pèse sur l'activité environnementale, est spécialement sensibilisé aux enjeux environnementaux.

ADLPartner s'efforce d'informer ses équipes, y compris les stagiaires et les intérimaires, sur les questions environnementales, soit par le biais de leur responsable hiérarchique, soit par le Responsable Environnement, soit par les vecteurs notoires de la Communication Interne (notamment l'Intranet).

### ***Une démarche globale***

Pour donner du sens à sa démarche, ADLPartner sensibilise ses partenaires et fournisseurs directs et exerce une vigilance active vis-à-vis des initiatives environnementales.

Le Responsable Environnement tient à jour des fiches d'évaluation ainsi qu'un tableau récapitulatif des fournisseurs référencés qui est approuvé en revue de Direction. A partir de critères environnementaux, une évaluation est actée chaque année.

Par ailleurs, les services généraux des différents sites s'assurent que les employés des sociétés prestataires agissant dans l'enceinte de l'entreprise et ayant une action susceptible d'impacter l'environnement aient reçu une formation adaptée.

### ***Un engagement quotidien dans l'échange et la communication***

ADLPartner déploie un réseau de communication collaboratif et multi-canal pour sensibiliser et impliquer ses équipes au projet environnemental.

En interne, ces aspects sont présentés via les voies d'affichage, les audits et l'intranet. Le Responsable Environnement contribue à cette transparence en émettant des informations en lien avec la politique environnementale, son programme et la réglementation relative.

A l'externe, le Responsable Environnement centralise et répond aux demandes d'information émanant des clients, des administrations ou des parties intéressées.

ADLPartner a créé un manuel Environnement qui décrit les méthodes et les moyens pour gérer le système conformément à la norme ISO 14001. Il rend compte des procédures spécifiques qui concernent la maîtrise documentaire, la maîtrise des enregistrements, la réalisation d'audits environnement internes, la maîtrise des non-conformités, des actions correctives, des actions préventives, de la formation et de la communication, la maîtrise opérationnelles, la surveillance et le mesurage.

## 4. Informations sociétales

### 4.1. RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS

ADLPartner fait appel à la sous-traitance pour la réalisation de travaux qui ne relèvent pas directement de son champ de compétence habituel ou pour absorber plus facilement les variations de flux inhérentes à son activité, à savoir principalement :

- la gestion des stocks et l'expédition de livres et objets ;
- le traitement d'une partie des appels clients à travers des call centers externalisés ;
- le traitement partiel de certaines opérations de marketing téléphonique ;
- la prise en charge partielle des courriers clients.

ADLPartner s'attache à entretenir et promouvoir des collaborations responsables, en conformité avec les textes internationaux de référence en matière de droits de l'homme, et notamment les principales conventions de l'Organisation Internationale du Travail (en particulier l'interdiction du travail des enfants et de toute forme de travail forcé ou obligatoire).

La majorité des sous-traitants développent des politiques sociales concrètes (liberté du travail, interdiction du recours au travail clandestin, lutte contre la corruption, respect de la réglementation sociale applicable, hygiène et sécurité...), et sont engagées dans des démarches environnementales (respect de la réglementation en vigueur, utilisation de papiers certifiés PEFC/FSC, réduction des déchets...).

Certains sous-traitants certifient que, dans le cadre des relations avec ADLPartner, le personnel affecté à l'exécution des fonctions est affilié aux régimes obligatoires de couverture sociale, qu'ils respectent la réglementation et la législation du travail applicable, et paient régulièrement leurs cotisations sociales. Certains sous-traitants sont engagés dans une démarche de progrès plus pro-active, allant jusqu'à la certification « Responsabilité Sociale » décernée par l'ALRS (Association du Label de la Responsabilité Sociale de la Relation Client).

De manière générale, ADLPartner sensibilise ses partenaires autour de valeurs humaines et sociales partagées et encourage toutes les initiatives et facteurs de progrès sociaux. L'ensemble des parties prenantes du Groupe s'enrichit de ces nouveaux critères de bonne conduite qui permettent d'envisager des relations commerciales plus transparentes, stables et pérennes.

### 4.2. RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

ADLPartner multiplie les initiatives à l'endroit de nombreuses associations en distribuant une partie de ses revenus sous forme de subsides au profit d'organisations qui mènent des actions dans trois domaines principaux : i/ les aides aux personnes vulnérables, ii/ le développement de la connaissance et iii/ l'environnement. ADLPartner verse également les sommes mises en jeu dans le cadre de ses opérations promotionnelles et non réclamées par leurs bénéficiaires à des œuvres caritatives ou des ONGs.

**Actions d'aides aux personnes vulnérables**

- ADLPartner a poursuivi en 2011 son soutien à la **Fondation de France** (organisme privé et indépendant qui aide à concrétiser des projets à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social ou culturel, et venant en aide aux personnes ainsi qu'aux familles en difficulté) et au **Secours Catholique** (association attentive aux problèmes de pauvreté et d'exclusion qui cherche à promouvoir la justice sociale).
- ADLPartner a apporté son concours à **VsArt** (association qui organise des animations culturelles à destination d'un public fragilisé en milieu hospitalier, quartiers sensibles, résidences seniors, centre de détention ou d'accueil) et à l'association **Pour un sourire d'enfant** (lauréate du Prix des Droits de l'Homme, cette organisation accueille des enfants démunis au Cambodge et leur prodigue soins, chaleur et soutien scolaire).

**Actions favorisant le développement de la connaissance**

- En 2011, ADLPartner a soutenu le développement du site Internet **maths-videos.com**. Ce site propose des supports de cours de mathématiques du niveau collège et lycée. Chaque cours est illustré par une vidéo et enrichi par des exercices pratiques.
- ADLPartner a maintenu son engagement auprès de **l'institut des Hautes Etudes Scientifiques**, institut privé français qui soutient la recherche avancée en mathématiques et en physique théorique.

**Actions visant l'environnement**

- ADLPartner développe son appui à **l'ONF (Office National des Forêts)** et amplifie sa contribution à l'entretien de la forêt de Compiègne. Sa participation prend la forme de subsides et s'accompagne de travaux d'intérêts généraux institués sur la base d'un volontariat. Les actions menées en partenariat avec l'ONF s'inscrivent dans le cadre d'un programme de restauration et de préservation de la biodiversité des mares forestières et des landes sèches des forêts domaniales d'Halatte et d'Ermenonville.
- ADLPartner réfléchit sur la façon de s'inscrire dans le développement d'une approche durable de proximité en supportant ses territoires d'implantation. La société s'est rapprochée de la Mairie de Montreuil qui réunit un panel d'entreprises représentatives locales afin d'évoquer les infrastructures existantes et la qualité de vie des entreprises et de leurs collaborateurs dans la cité. Ces bases de réflexions sont des contributions pour la valorisation de la commune.

**ANNEXE IV**

**Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital**

L 225-129-1, L225-129-2, L225-100

Date de l'autorisation	Nature de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice 2011
	Néant		

## ANNEXE V

### Principaux facteurs de risques et incertitudes

Comme rappelé dans le rapport de gestion ainsi que dans le rapport du président sur le contrôle interne, la société a procédé en 2008 à un exercice de cartographie de ses risques. On présente ci-après une description par nature de ces principaux risques.

#### 1. RISQUES LIES AUX IMMOBILISATIONS

La société est propriétaire de son centre de traitement construit sur un terrain appartenant à une SCI qu'elle contrôle à 100 %. Aucun risque particulier n'affecte ce terrain ni les constructions qui y sont édifiées ; celles-ci sont normalement assurées (voir plus loin). La société ne possède aucune immobilisation corporelle significative en dehors des matériels installés dans ce centre, qui font l'objet de maintenances régulières, ne présentent pas de risque d'obsolescence particulier et sont couverts par les polices d'assurance. La société n'est pas assurée sur le risque d'exploitation.

#### 2. RISQUES LIES AUX STOCKS

La vente d'abonnements n'entraîne aucun stock physique. De même, les matériels promotionnels (documents de mailings et d'encarts) ne transitent pas physiquement par la société, étant adressés directement par les imprimeurs aux routeurs chargés de leur expédition ; la société en a toutefois la propriété juridique.

Les seuls stocks physiques significatifs sont ceux constitués par les livres ainsi que par les primes et cadeaux promotionnels. Ces stocks ne sont que partiellement détenus par la société, étant souvent répartis entre les fournisseurs en attente de livraison et les routeurs chargés de leur expédition.

La propriété de ces stocks est normalement assurée (voir plus loin).

Les stocks sont approvisionnés en fonction des besoins prévisionnels et font l'objet d'analyses régulières de leur rotation ; en cas de nécessité, en fin de campagne, il est fait appel à des soldeurs.

#### 3. RISQUES LIES A L'ACHEMINEMENT DES COURRIERS

Ils sont liés à la qualité du fonctionnement postal. Il convient de noter qu'en France, ce risque, commun à toutes les entreprises de vente à distance, a fait l'objet, à la suite des grèves de fin 1995, de négociations entre la profession et La Poste qui ont conduit l'opérateur à prévoir la mise en place d'un réseau de substitution en cas de perturbation nationale majeure.

#### 4. RISQUES LIES AUX CLIENTS

Les opérations menées en partenariat ne présentent qu'un risque symbolique puisque les montants sont prélevés par les partenaires pour être reversés à la société. Tous les partenaires sont de grandes entreprises solvables.

Le risque clients est donc exclusivement constitué par les opérations de ventes d'abonnements à durée déterminée ainsi que de livres et objets, lorsqu'elles ne font pas l'objet d'un paiement à la commande. L'encours est constitué d'un grand nombre de sommes unitairement peu importantes. Les retards de paiement sont systématiquement relancés en application d'une procédure définie, avant remise à une société de recouvrement. L'encours clients fait l'objet, à chaque clôture, d'une analyse qui donne lieu au calcul d'une provision déterminée sur une base statistique.

#### 5. RISQUES LIES AUX EDITEURS

En cas de cessation de parution d'un magazine, l'abonné se voit proposer un abonnement de substitution, ce que permet toujours l'étendue des relations éditeurs de la société.

L'offre proposée par les éditeurs de livres permet des choix qui mettent la société à l'abri de toute dépendance.

#### 6. RISQUES LIES AUX PARTENAIRES

Il convient de rappeler qu'en cas de perte d'un partenaire, le portefeuille d'abonnements reste acquis à ADLPartner pour sa durée de vie, ce qui lui assure en moyenne plus de 30 mois de recettes sans avoir à exposer de frais commerciaux directs et laisse le temps de trouver d'autres partenaires en substitution. La croissance et la valeur de l'actif incorporel seraient affectées, mais pas la rentabilité à court terme. Le volume d'affaires d'abonnements à durée libre en France réalisée avec les clients du partenaire le plus important représente moins de 10 % du volume d'affaires brut consolidé.

## 7. RISQUES INFORMATIQUES

Les programmes et données informatiques font l'objet de sauvegardes quotidiennes en liaison avec les prestataires informatiques. La cartographie des risques a cependant montré qu'une défaillance grave des systèmes et la possibilité d'intrusions malveillantes figuraient parmi les risques les plus sérieux auxquels la société pourrait être confrontée. Des mesures sont progressivement mises en place pour les réduire.

## 8. RISQUES JURIDIQUES

Les risques juridiques susceptibles d'affecter la société sont ceux liés à la pratique de la vente à distance et plus particulièrement à l'organisation des loteries qui servent d'outils promotionnels à la vente d'abonnements à durée déterminée. La société, membre de la fédération professionnelle, respecte la charte déontologique de la FEVAD.

Tous les messages diffusés font l'objet de multiples contrôles, par le service juridique ad hoc de la société, par ses conseillers extérieurs et, quand il s'agit de messages adressés au nom d'un partenaire, par les services juridiques du partenaire.

Les loteries sont soumises à de strictes législations propres à chaque pays. Là également, le service juridique interne et les conseils extérieurs sont attentifs au respect de toutes les obligations.

## 9. RISQUES LIES A LA CONJONCTURE

Les risques liés à l'environnement économique sont de diverses natures : pouvoir d'achat de la clientèle, évolution de la consommation, évolutions technologiques, évolutions des marchés de la presse et de la vente à distance... Ces évolutions peuvent, le cas échéant, être pénalisantes pour les activités de la Société, notamment dans la vente de magazines ou de produits.

Par ailleurs, le calendrier des événements politiques et économiques peuvent conférer un caractère irrégulier aux ventes de la Société. Ces événements peuvent réduire les performances des campagnes de marketing direct à grande échelle en mobilisant l'attention du public.

## 10. RISQUES FINANCIERS

### 10.1. Risques de change

Le groupe est exposé à un risque de change sur le prêt consenti à sa filiale au Brésil qui, au 31 décembre 2011, s'élevait à 167 k€. Ce risque sur ce prêt entièrement provisionné n'est pas couvert.

### 10.2. Risques de liquidité et de taux

La société ADLPartner dispose de lignes de crédit bancaire non confirmées totalisant environ 8 M€ et qu'elle n'utilise pas.

Le groupe ne fait appel ni à l'affacturage ni à la mobilisation de ses créances.

#### *Risque de taux (au 31/12/11)*

en k€	à 1 an	1 an à 5 ans	au-delà
Passifs financiers	0		
Actifs financiers (trésorerie)	29 064		
Position nette avant gestion	29 064		
Hors bilan	0		
Position nette après gestion	capital garanti	non applicable	non applicable

### 10.3. Risque sur actions

En dehors des actions auto-détenues, le groupe investit sa trésorerie en Sicav ne générant pas de risque sur le capital ou en comptes bloqués auprès de banques de réputation internationale.



Les actions auto-détenues ne présentent aucun risque et recèlent au contraire une plus-value latente importante au niveau des comptes annuels.

## 11. RISQUES LIES A L'ACTIVITE INTERNATIONALE

L'activité internationale s'exerce uniquement dans des pays politiquement stables, économiquement développés ou émergents (Brésil) et ne présente donc aucun risque particulier de nature politique. Les opérations internationales sont évidemment soumises à des risques de marché propres à chaque pays, susceptibles d'affecter la réceptivité des consommateurs, les durées de vie des abonnements, l'intérêt des partenaires et/ou des éditeurs, etc... A la suite de décisions de retrait prises au cours des dernières années, ce risque est en diminution notable.

## 12. ASSURANCES

Les contrats d'assurance ont été souscrits auprès de diverses compagnies de premier plan telles que AXA, GE Assurances, Zürich, etc... (cf. tableau suivant).

### RECAPITULATIF DES CONTRATS D'ASSURANCES

CONTRATS	ASSURES	COMPAGNIE	ECHÉANCE	PRIME 2011	PRIME 2010	PRIME 2009	CAPITAUX au 31/12/2011	OBSERVATIONS	FRANCHISE
<b>THEOREME</b>									
(Responsabilité Civile vis à vis des tiers)									
<b>Responsabilité Civile avant livraison des produits</b>	<b>ADLPartner</b>	<b>AXA Courtage</b>	01-janv	43 905 €	34 695 €	34 275 €		<b>CONTRAT PLACE CHEZ TOKIO MARINE AU 01/01/2012</b>	
Tous dommages garantis		<b>TOKIO MARINE</b>	01-janv		(dont réajustation)		9 100 000 €	par année d'assurance	
dommages corporels							9 100 000 €	par année d'assurance	Néant
Atteinte accidentelle à l'environnement							750 000 €	par année d'assurance	1 000 €
dommages matériels et immatériels consécutifs confondus							2 000 000 €	par année d'assurance	500 €
dommages immatériels non consécutifs							250 000 €	par année d'assurance	1 000 €
Faute inexcusable							1 000 000 €	par année d'assurance	néant
Dommmages aux biens confiés							220 000 €	par année d'assurance	500 €
Reconstitution de documents							30 000 €	par année d'assurance	1 000 €
<b>RC après livraison des produits</b>									
Tous dommages garantis							2 200 000 €	par année d'assurance	
dommages corporels matériels et immatériels consécutifs confondus							2 200 000 €	par année d'assurance	1 000 € sf corporel : néant
dommages immatériels non consécutifs							250 000 €	par année d'assurance	3 000 €
frais de retrait des produits							200 000 €	par année d'assurance	2 000 €
Recours							20 000 €	par litige	exclu les litiges inférieurs à 1000 €
<b>INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE</b>									
		<b>GE Assurances</b>	01-janv		-	-	non applicable		néant
<b>THEOREME</b>									
(dommages des biens)									
<b>MULTIRISQUE INDUSTRIELLE</b>	<b>ADLPartner</b>	<b>COVEA RISKS</b>	01-janv	40 440 €	38 579 €	48 325 €		<b>CAPITAUX ET PRIME INDEXES SUR L'INDICE « COUVERTURE DES MARCHANDISES chez DIALOG</b>	
Assurance Globale dommages aux biens							10 808 035 €		
Assurance des Investissements							1 701 848 €		
Risques localisés ou Bâtiements							inclu dans Ass. Global		
Recours des voisins et tiers							2 124 995 €		
Frais et Pertes divers							1 763 749 €		
Frais supplémentaires d'exploitation							558 170 €		
Pertes Indirectes 10% sur Bâtiements et Contenu							1 080 804 €		
Incendie, explosions, foudre									Néant
Chutes d'appareils de navigation aérienne, choc de véhicules terrestre									Néant
Emeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme et sabotage									10% des dommages mini : 16 881 € ; maxi : 196 945 €
Tempête, dommages, dégâts des eaux									10% mini : 11 254 € maxi : 112 540 €
Dommmages électriques							106 250 €		5 627 €
Tous risques informatiques							106 250 €		5 627 €
Bris de glaces							11 164 €		2 813 €
Vol contenu							200 942 €		10% des dommages mini : 5627 €
Catastrophes naturelles									Franchise légale
<b>THEOREME</b>									
(dommages des biens)									
<b>MULTIRISQUE INFORMATIQUE</b>	<b>ADLPartner</b>	<b>ALBINGIA</b>	05-jul	896 €	839 €	846 €	192 500 €	<b>XEROX DC 5000</b>	<b>996 €</b>
<b>THEOREME</b>									
<b>ASSURANCE AUTOMOBILE FLOTTE</b>	<b>ADLPartner</b>	<b>AXA France</b>	01-mai	9 495 €	10 205 €	7 195 €			
PEUGEOT EXPERT garantie Tous risques		Charitilly						par sinistre	221 €
FENWICK Transpal garantie en RC		Charitilly						par sinistre	305 €
AUDI S3 garantie Tous risques		Montrouil						par sinistre	920 €
BMW Série X1		Montrouil						par sinistre	920 €
Audi A4 garantie Tous risques		Montrouil						par sinistre	920 €
Volvo XC60 garantie Tous risques		Montrouil						par sinistre	520 €
RENAULT ESPACE ALYUM garantie Tous risques		Montrouil						par sinistre	520 €
VW SHARAN		Montrouil						par sinistre	570 €
BMW SERIE 3 garantie Tous risques		Montrouil						par sinistre	520 €
<b>AON</b>									
<b>ASSURANCE AUTOMOBILE FLOTTE MONTRUIL</b>	<b>ADLPartner</b>	<b>EQUITE</b>	01-mai	1 652 €	2 322 €	3 454 €		par sinistre	600 €
ALFA ROMEO 166 garantie Tous risques		Montrouil							
<b>THEOREME</b>									
<b>INDIVIDUELLE ACCIDENT GROUPE</b>		<b>ZURICH</b>	21-sept	1 128 €	1 128 €	1 128 €		Paiement des indemnités contractuelles	
Président - Décès, Invalidité Permanente et Partielle (selon barème)	JMV						336 658 €	en cas d'accident corporel subis avant 70 ans	Néant
Directeur Général - Décès, Invalidité Permanente et Partielle (selon barème)	OR						333 791 €	24/24h au cours de la vie professionnelle et privée	Néant
Directeur Général Adjoint - Décès, Invalidité Permanente et Partielle (selon barème)	PG						333 791 €	dans le monde entier	Néant
<b>MONDIAL ASSISTANCE</b>									
<b>ASSISTANCE-DEPLACEMENTS A L'ETRANGER</b>		<b>MONDIAL ASSISTANCE</b>	19-nov	887 €	887 €	887 €			
Rapatriement	PHV								
Prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation	JMV								
Envoi d'un collaborateur de remplacement	EG								
Perte ou vol d'effets personnels	RR								
Paiement d'honoraires	PC								
Avance de la caution pénale	RG								
<b>CRF</b>									
<b>RESPONSABILITE CIVILE DIRIGEANTS</b>		<b>AIG</b>	01-sept	8 191 €	8 191 €	8 191 €	5 000 000 €	<b>APPLICABILITE DU CONTRAT</b>	néant
DOMMAGES INTERETS DUS								<b>MONDE ENTIER</b>	
AUX TIERS LÈSES								si filiales aux US et Canada	330 000
FRAIS DE DEFENSE CIVILE ET PENALE									néant
FRAIS DE GESTION DE CRISE									néant
FAUTE NON SEPARABLE PERSONNE PHYSIQUE								avenant 28/04/06 envoyé à M.Gauthier	

## 1.2. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, messieurs,

Votre assemblée générale du 17 juin 2011 a reconduit sans changement le conseil de surveillance de votre société et aucune modification n'est intervenue depuis cette date.

Dans la séance qu'il a tenue à l'issue de cette assemblée, votre conseil a réélu M. Philippe Vigneron comme président du conseil, ainsi que Mme Robin Smith comme vice-présidente ; il a en outre conféré à M. Michel Gauthier le titre de vice-président d'honneur. Au cours de la même séance, le conseil a reconduit MM. Jean-Marie Vigneron et Olivier Riès comme membres du directoire et a renouvelé M. Jean-Marie Vigneron comme président du directoire et M. Olivier Riès comme directeur général.

Le rapport joint du président vous donne des informations détaillées sur la composition du conseil et les conditions de son fonctionnement.

Les comptes annuels et consolidés, que le directoire vous soumet ce jour, nous ont été présentés le 14 mars 2011 et, conformément à la recommandation de notre comité d'audit, nous n'avons émis aucune réserve sur ces comptes. De même nous n'avons fait aucune remarque concernant le rapport de gestion du directoire, pas plus que concernant les projets de résolutions qu'il soumet à vos suffrages. Concernant plus précisément l'affectation du bénéfice social, nous avons approuvé la distribution proposée qui marque, avec un dividende unitaire de 1,10 €, une légère réduction par rapport au dividende de 1,20 € payé au titre de l'exercice précédent ; cette réduction souligne la prudence du directoire dans une conjoncture qui reste incertaine, ce dont nous ne saurions le blâmer.

Notre comité d'audit nous a normalement fait rapport de ses travaux concernant les comptes semestriel et annuel de votre société ; en outre, le comité d'audit a tenu deux autres réunions, une fois pour faire le point des travaux de la direction en matière de cartographie des risques et de contrôle interne, une autre fois, conformément aux recommandations de place, pour s'entretenir avec les commissaires aux comptes et recueillir leurs observations hors la présence de représentants de la direction. Il nous a également recommandé d'approuver notre proposition de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société Boissière Expertise Audit en qualité de titulaire et de nommer la société PSK Audit en qualité de suppléant, en remplacement de M. Pierre Kuperberg.

Nous nous associons aux recommandations du directoire de voter l'ensemble des résolutions qui vous sont soumises à l'exception de la douzième résolution.

Conformément à la loi, le président de votre conseil de surveillance va maintenant vous présenter son rapport sur la composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur le contrôle interne, rapport qui nous a été communiqué et que nous avons approuvé. Toutefois, avant de lui laisser la parole, nous tenons à nous associer au directoire pour les remerciements adressés au personnel du groupe.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

## **1.3. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL, SUR L'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES EN SON SEIN, SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL, AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

Le présent rapport a été établi par le président du conseil de surveillance conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 7 du Code de commerce. Il a été approuvé par le conseil de surveillance dans sa séance du 14 mars 2012.

### **COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

L'assemblée générale du 17 juin 2011 a renouvelé tous les mandats des membres du conseil de surveillance qui le composaient. Aucune modification n'est intervenue depuis.

A l'issue de cette assemblée, le conseil a reconduit M. Philippe Vigneron comme président du conseil ainsi que Mme Robin Smith comme vice-présidente. Il a également conféré à M. Michel Gauthier le titre de vice-président d'honneur.

Le conseil de surveillance est composé des personnes suivantes :

- Monsieur Philippe Vigneron, président,
- Madame Robin Smith, vice-présidente, membre indépendant,
- Monsieur Michel Gauthier, vice-président d'honneur,
- Monsieur Xavier Bouton, membre indépendant,
- Madame Claire Brunel,
- Monsieur Dinesh Katiyar, membre indépendant,
- Madame Isabelle Laurioz,
- Monsieur Thierry Lovenbach, membre indépendant,
- Monsieur Roland Massenet, membre indépendant.

Le conseil est ainsi composé de 4 membres représentant le groupe familial Vigneron, actionnaire à plus de 70%, et de 5 membres indépendants. La notion de membre indépendant est celle retenue par le "Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites" établi par Middelnext auquel la société a choisi de se référer (voir ci-après) à savoir :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du groupe ADLPartner et ne pas l'avoir été au cours des 3 dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou du groupe ADLPartner ou pour lequel la Société ou le groupe ADLPartner représente une part significative d'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 3 dernières années.

Il est à noter que, parmi les membres indépendants, Monsieur Xavier Bouton perçoit indirectement de votre société, par l'intermédiaire de la société Compagnie Française de Commercialisation dont il est le gérant, une rémunération trimestrielle de 7.625 euros HT pour des prestations de conseil, et Monsieur Dinesh Katiyar a perçu au cours de l'exercice 2011 une rémunération de 11.250 euros HT de votre société, également pour des prestations de conseil. Compte tenu de leur montant, ces rémunérations ne sont néanmoins pas perçues comme significatives par votre conseil pour remettre en cause la qualité de membre indépendant des personnes concernées.

Les informations requises concernant les autres mandats et fonctions des membres du conseil sont données dans l'annexe I au rapport de gestion.

On remarquera que le conseil de surveillance comprend trois femmes, soit une proportion d'un tiers, supérieure au quota minimum de 20 % désormais exigé. La majorité des membres du conseil est de nationalité française, à l'exception de Madame Robin Smith et de Monsieur Dinesh Katiyar de nationalité américaine.

Le conseil de surveillance s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2011, avec des ordres du jour qui ont été principalement consacrés :

- le 16 mars, à l'examen des comptes 2010 et à la préparation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, ainsi qu'à divers points relatifs à l'administration de la société ;
- le 17 juin, au renouvellement des fonctions de président et de vice-présidents du conseil, ainsi qu'au renouvellement des membres du directoire et de leurs fonctions, et à l'examen de la marche des affaires;
- le 30 août (réunion tenue par des moyens de télécommunication) à l'examen avant publication des comptes semestriels;
- le 21 septembre, à un examen plus détaillé de ces comptes semestriels et de la marche des affaires ;
- le 9 décembre, à l'examen des budgets 2012.

A chaque réunion, le directoire fait un exposé sur la marche des affaires accompagné d'une réestimation des résultats prévisionnels annuels et présente ses orientations relatives aux évolutions envisagées, qu'il s'agisse de choix opérationnels ou plus stratégiques. En outre, le directoire soumet au conseil de surveillance, qui les discute, les avis financiers qui feront l'objet de publications.

Lors de sa réunion du 14 mars 2012, le conseil a fait un point sur son fonctionnement et la préparation de ses travaux.

Le directoire adresse aux membres du conseil de surveillance, la semaine précédant les réunions, l'ensemble des documents qui seront examinés, ce qui lui permet de consacrer le temps des séances à des commentaires et à des échanges de vues plutôt qu'à la présentation de chiffres.

Le secrétariat du conseil est assuré par le conseil juridique du groupe. Les procès-verbaux des débats de chaque réunion sont diffusés et soumis pour approbation à chaque séance suivante.

L'assistance aux réunions du conseil a été de 91 % en 2011.

Le mandat du directoire a été reconduit à l'identique par le conseil de surveillance dans la séance du 17 juin 2011 pour une durée de 2 ans ; les fonctions de M. Jean-Marie Vigneron comme président du directoire et de M. Olivier Riès comme directeur général ont été également renouvelées pour deux ans.

Le montant total des jetons de présence octroyés aux membres du conseil en 2011 a été de 125.000 euros.

## **PRINCIPES DE GOUVERNANCE**

### **Le Code de gouvernance**

Dans sa séance du 19 mars 2010, le conseil de surveillance de la société a décidé d'adopter le "Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites" (version du mois de décembre 2009) établi par MiddleNext (le "Code de gouvernance MiddleNext")<sup>2</sup> comme code de référence de la société pour l'établissement du présent rapport. Le

<sup>2</sup> Le Code de gouvernance MiddleNext peut être consulté au siège social ou auprès de l'association MiddleNext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com))

conseil a notamment pris connaissance des points de vigilance dudit code et décidé d'appliquer l'intégralité des recommandations du Code de gouvernance MiddleNext.

### **LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL**

En application du choix de se référer au Code de gouvernance MiddleNext, le conseil de surveillance réuni le 19 mars 2010 a adapté le règlement intérieur du conseil de telle manière d'être en conformité avec les recommandations posées par ce code.

Le conseil de surveillance réuni le 16 mars 2011 a également modifié le règlement intérieur dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations AMF relatives à la prévention des manquements d'initiés imputables aux sociétés cotées du 3 novembre 2010.

Ce règlement précise notamment les principes régissant le fonctionnement du conseil, ainsi que les droits et devoirs de ses membres, notamment en matière de déclaration et de gestion des conflits d'intérêts au sein du conseil.

Chaque membre du conseil est ainsi tenu d'informer le président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la société ou une des sociétés du groupe ; le président recueille alors l'avis des autres membres du conseil. Il appartient au membre du conseil intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence dans le cadre de la législation applicable, le membre du conseil intéressé pouvant notamment s'abstenir de participer aux délibérations, et, le cas échéant, démissionner.

Le règlement intérieur rappelle en outre la disposition statutaire listant les décisions pour lesquelles le directoire doit requérir l'autorisation du conseil de surveillance, laquelle doit être donnée à une majorité des deux tiers. Il s'agit des décisions suivantes :

- acheter ou échanger tout immeuble, ou en faire apport à une société constituée ou à constituer ;
- acheter, vendre ou échanger tout fonds de commerce, ou en faire apport à une société constituée ou à constituer ;
- vendre ou échanger toute participation dans toute société contrôlée au sens de l'article L.233-3 I du Code de commerce, ou en faire apport à une société constituée ou à constituer ;
- procéder à toute introduction sur un marché réglementé français ou étranger des actions d'une filiale ;
- décider et/ou souscrire à toute augmentation de capital, ainsi qu'à toute réduction de capital, dans toute société contrôlée au sens de l'article L.233-3 I du Code de commerce ;
- décider de la dissolution ou de la fusion de toute société contrôlée au sens de l'article L.233-3 I du Code de commerce ;
- acheter toute participation dans toute société pour une somme supérieure à un montant de deux millions d'euros ;
- conclure tout emprunt d'une durée supérieure à un an et d'une somme supérieure à un montant de deux millions d'euros ;
- concourir à la constitution de toute société et
- prendre tout engagement financier nouveau d'une somme supérieure à un montant de deux millions d'euros.

Le règlement intérieur du conseil de surveillance a été rendu public et mis en ligne sur le site Internet de la société à l'adresse [www.adlpartner.fr](http://www.adlpartner.fr).

### **LES COMITES SPECIALISES**

Le 31 mars 2006, deux comités spécialisés ont été mis en place en charge de préparer les réunions du conseil de surveillance : le comité d'audit et le comité des rémunérations.

Le comité d'audit aide le conseil de surveillance à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes annuels et consolidés de la Société et à la qualité de l'information délivrée. Il est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le comité d'audit est composé des 3 personnes suivantes :

- Monsieur Michel Gauthier, président,
- Monsieur Thierry Lovenbach, membre indépendant,
- Monsieur Laurent Massenet, membre indépendant.

Ces trois personnes ont toutes d'indéniables compétences en matières financières et comptables, tant compte tenu de leur formation que de leur parcours professionnel (il est renvoyé à cet égard au document établi à l'occasion de l'assemblée générale du 17 juin 2011 présentant les références professionnelles des membres du conseil, ledit document pouvant notamment être consulté sur le site Internet de la société à l'adresse [www.adlpartner.fr](http://www.adlpartner.fr)). Il a tenu en 2011 quatre réunions : deux ont été consacrées à l'examen des comptes annuels 2010 et semestriels au 30 juin 2011 ; une réunion a eu pour objet, selon les recommandations de place, de recueillir les observations des commissaires aux comptes hors la présence de la direction et une autre celui de faire le point des actions de la société en matière de contrôle de ses risques.

Le comité d'audit est systématiquement consulté, avant publication, sur le texte des avis financiers préparés par la direction. Toutefois, il n'est pas intervenu concernant la communication financière faite aux analystes.

Le comité des rémunérations n'a pas tenu de réunion en 2011, les conditions de rémunération du président du directoire et du directeur général ont cependant bien été présentées au conseil par son président.

### LES PRINCIPES DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La détermination de la rémunération des membres du directoire, fixée par le conseil de surveillance, s'appuie sur les conseils d'un cabinet spécialisé, la société Towers Perrin. Ces rémunérations sont donc en ligne avec les pratiques de marché pour des entreprises comparables ; elles comprennent quatre composantes :

- une rémunération fixe,
- une rémunération variable, déterminée en fonction d'objectifs fixés annuellement pouvant combiner des objectifs chiffrés de résultats et des objectifs plus qualitatifs,
- des avantages en nature exclusivement constitués de la mise à disposition d'un véhicule,
- l'attribution d'options d'achat d'actions de la société, dont le montant nominal est fonction de la rémunération fixe, dont le prix d'exercice ne comprend aucune décote par rapport à la valeur déterminée du jour de l'attribution et dont la levée, qui pourra se faire pendant une période de quelques années après un temps de blocage, est conditionnée par la présence de l'intéressé au sein de la société. Pour les membres du directoire, la levée de tout ou partie des options attribuées en 2011 est conditionnée par le respect de critères de performance. Pour le président du directoire, le respect desdits critères de performance concerne la totalité des options octroyées. Pour l'autre membre du directoire, seules 50% des options octroyées sont soumises à des critères de performance. En outre, le conseil de surveillance a fixé à 25% la quotité des actions levées que les mandataires sociaux devront conserver pendant toute la durée de leur mandat. Plus d'informations sont fournies à ce sujet dans l'annexe II du rapport de gestion.

Il est précisé que les deux membres du directoire ont conclu un contrat de travail avec la société, mais que le contrat de travail du président du directoire est suspendu pendant la durée de ses fonctions. Le conseil de surveillance, dans sa séance du 19 mars 2010, conformément aux recommandations du Code de gouvernance MiddleNext, n'a pas estimé opportun de mettre fin aux dits contrats de travail, compte tenu notamment du coût que cela engendrerait pour la société.

Pour l'exercice 2011, la répartition des rémunérations entre leurs diverses composantes a été la suivante :

	président du directoire	directeur général
- rémunération fixe	56%	49%
- rémunération variable	34%	48%
- avantages en nature	1%	1%
- attribution d'options (valorisation IFRS)	9%	2%

Enfin les mandataires sociaux bénéficient de rémunérations différées pour lesquelles le conseil de surveillance a proposé aux actionnaires, qui les ont adoptées, des conditions de performance.

Des informations détaillées concernant les rémunérations des mandataires sociaux, notamment relativement aux indemnités qui leurs seraient versés en cas de cessation de leur mandat, sont également données dans l'annexe II au rapport de gestion du directoire.

## **PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

### **Définitions, objectifs et limites du contrôle interne**

Le groupe ADLPartner a adopté la définition du contrôle interne proposée dans le cadre de référence de l'AMF (en particulier le guide de mise en œuvre des dispositifs de gestion des risques et de contrôle pour les valeurs moyennes et petites du 22 juillet 2010) et se réfère à ce cadre pour apprécier la pertinence de sa mise en œuvre.

Le contrôle interne est un dispositif de l'entreprise, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le directoire,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs et à la fiabilité des informations financières, et qui, d'une façon générale, contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation de ses ressources.

Ainsi, en contribuant à prévenir et à maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite des différentes activités exercées par le groupe. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de la société seront atteints.

### **L'application du contrôle interne et la description des risques**

Au cours des exercices 2008 et 2009, le directoire, avec l'assistance d'un cabinet de conseil spécialisé, avait réalisé, pour la première fois, une cartographie des risques limitée à la société mère, qui a été suivie, pour les quatre risques identifiés comme les moins bien maîtrisés, d'une analyse plus détaillée et de l'élaboration de plans d'actions destinés à en améliorer la maîtrise et à prévoir les mesures à prendre en cas de survenance. Ces plans, dont les grandes lignes ont été présentées au comité d'audit et aux commissaires aux comptes en février 2010, ont été élaborés et leur mise en œuvre fait maintenant l'objet d'un suivi régulier par la direction financière qui en informe le comité d'audit et les commissaires aux comptes.

La stratégie menée depuis quelques années ayant abouti à une très forte réduction des activités internationales a maintenant pratiquement éliminé tous risques significatifs liés aux implantations étrangères.

Nous rappellerons ici que l'annexe V au rapport de gestion du directoire passe en revue diverses natures de risques pouvant affecter le groupe. Pour notre part, nous décrivons et commenterons les grandes catégories des missions du contrôle interne.

#### **LA CONFORMITE AUX LOIS ET REGLEMENTS**

Dans notre activité, les seules législations qui soient véritablement spécifiques sont celles qui concernent d'une part le droit de la consommation et de la concurrence dans le cadre de la vente à distance, notamment lorsque les messages commerciaux s'appuient sur l'organisation de loteries, et d'autre part la protection des données personnelles. A ce titre, la conformité avec les prescriptions légales des messages diffusés par mailings, déjà vérifiée par les services de nos partenaires dans le cadre des opérations en partenariat, fait également l'objet d'un contrôle assuré par un service juridique interne, lequel fait en outre appel aux conseils de spécialistes extérieurs. Les loteries étant régies dans chaque pays par des lois particulières, nous nous assurons de respecter, en Espagne comme en France, les prescriptions légales en vigueur. Enfin, la société et sa filiale espagnole sont attentives à se plier à toutes les instructions émanant de la CNIL en France et de son homologue en Espagne.

Le groupe s'appuie sur des conseils extérieurs spécialisés pour s'assurer, en toutes circonstances, du respect de tous les droits applicables (droit du travail, droit des sociétés, droit boursier, etc...) et on rappellera que l'entreprise n'est exposée à aucun risque environnemental.

## L'APPLICATION DES INSTRUCTIONS ET DES ORIENTATIONS FIXEES PAR LE DIRECTOIRE

Les décisions prises par le directoire sont présentées et expliquées au cours de réunions d'un comité de direction réunissant les principaux responsables opérationnels et fonctionnels. Ces responsables à leur tour les relayent auprès de leurs services, dans le cadre de réunions qu'ils organisent avec leurs collaborateurs. Chaque directeur est ainsi chargé de vérifier la bonne application des instructions qui le concernent.

Les informations qui remontent ensuite via le contrôle de gestion permettent de s'assurer que les orientations opérationnelles décidées ont été effectivement suivies d'effets.

## LE BON FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS INTERNES DE LA SOCIETE, NOTAMMENT CEUX CONCOURANT A LA SAUVEGARDE DE SES ACTIFS

Comme il vient d'être indiqué, les responsables hiérarchiques sont sensibilisés au respect des procédures définies. Les conditions dans lesquelles est assurée la sauvegarde des actifs dépendent de leur nature :

- les actifs immobilisés font l'objet de maintenance et d'assurances contre le risque de destruction ;
- les stocks, souvent conservés à l'extérieur de l'entreprise, font l'objet de suivis tant comptables que physiques et sont également assurés ;
- les actifs financiers sont gérés de façon très prudente et sont déposés dans des banques de premier plan ;
- quant au principal actif du groupe, bien que non inscrit dans les comptes, son portefeuille d'abonnements à durée libre, il est suivi de façon informatique dans le cadre d'un logiciel propre développé à cet effet.

## LES PROCEDURES D'ELABORATION ET DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE POUR LES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES DE LA SOCIETE

La société dispose d'un service de contrôle de gestion centralisé. Son travail consiste essentiellement à établir, en liaison avec les divers services, les budgets de chaque centre de profit et de coût, à produire des prévisions révisées périodiques d'activités et de résultats, à les comparer aux budgets établis et à analyser les écarts constatés : en outre, à chaque arrêté comptable des 30 juin et 31 décembre, il s'attache à rapprocher les données de gestion des données fournies par la comptabilité. Ce contrôle de gestion permet de suivre l'évolution des résultats et de mesurer les risques financiers pris.

Des procédures comptables et informatiques sont mises en place pour sécuriser la prise en compte correcte et exhaustive des informations traitées. De même, s'agissant des mouvements financiers des procédures adaptées permettent le contrôle des engagements de dépenses et des règlements effectifs.

La cohérence des informations de gestion issues des traitements informatiques avec les données comptables est systématiquement contrôlée. Par ailleurs, les données relevant de la constitution du chiffre d'affaires font l'objet de contrôles par les éditeurs de presse via le rapprochement avec leurs expéditions.

Les comptes consolidés sont produits semestriellement, tandis que le chiffre d'affaires et certains indicateurs (volume d'affaires brut, portefeuille d'abonnements gérés) font l'objet de publications trimestrielles. L'établissement des comptes consolidés procède d'une consolidation directe de toutes les sociétés appartenant au périmètre de consolidation. Les états financiers des filiales, qui ne sont transmis au service central de consolidation qu'après validation par les auditeurs locaux, font l'objet de retraitements lorsque les plans comptables nationaux selon lesquels ont été établis les comptes des filiales présentent des divergences de présentation avec le plan comptable de la société mère ; il est alors procédé à des retraitements de consolidation pour rendre homogènes les comptes de toutes les sociétés entrant dans la consolidation. Les états financiers consolidés en résultant sont alors certifiés par les commissaires aux comptes de la société consolidante lors de la clôture annuelle et font l'objet d'un examen limité lors de la clôture semestrielle.

Outre leurs interventions relatives aux arrêtés comptables, les commissaires aux comptes de la société mère examinent de façon régulière les procédures et leur application. Lorsque des faiblesses ponctuelles sont relevées, les corrections nécessaires sont apportées. Les informations financières d'origine comptable sont complétées par des indicateurs d'activité jugés pertinents et qui font également l'objet de communications externes.

Il s'agit d'une part du volume d'affaires brut qui représente l'ensemble des flux financiers transitant par la société et ses filiales et qui mesure le niveau d'activité de façon plus précise que le chiffre d'affaires qui additionne des éléments hétérogènes : commissions perçues des éditeurs, valeurs de produits vendus quand il s'agit de livres et d'objets, ventes globales de stocks d'abonnements.



Il s'agit d'autre part du nombre et de la valeur des abonnements à durée libre gérés à un moment donné : ces abonnements constituent le gage de revenus futurs. Le comportement de ces abonnements obéit à des règles statistiques que l'ancienneté de notre expérience nous a permis de bien connaître et qui rend le portefeuille d'abonnements ainsi constitué parfaitement assimilable à un carnet de commandes valorisable sur la base des revenus qu'il va générer. Une description de la méthode employée pour la valorisation de cet actif figure dans la partie consacrée aux indicateurs clés de performance. Je soulignerai ici que le facteur clé utilisé pour le calcul de la valeur des portefeuilles est la durée de vie des abonnements; c'est pourquoi une attention toute particulière est accordée à l'estimation de ces durées de vie qui font l'objet d'ajustements réguliers fondés sur les observations des courbes de vie effectives de chaque opération ; lorsque l'appréciation de la durée de vie est trop incertaine, les abonnements ne sont pas valorisés.

De son côté, le comité d'audit rencontre régulièrement les commissaires aux comptes de la société qui le tiennent au courant de leurs observations.

## **PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les statuts ne prévoient pas de modalité particulière relative à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout au plus convient-il de noter les éléments suivants :

### **DROITS DE VOTE DOUBLE**

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

### **DECLARATION DE SEUILS STATUTAIRES**

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote (si le nombre et la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre et à la répartition des actions) au moins égal à 2 % ou à tout multiple de ce pourcentage, jusqu'au seuil de 40 %, doit informer la société de sa participation ainsi que des variations ultérieures de cette participation. L'information doit être communiquée à la société dans un délai de cinq jours de bourse, à compter du franchissement de l'un de ces seuils, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social de la société.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette assemblée. Dans ce cas, les actions privées du droit de vote ne retrouvent ce droit qu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

### **USUFRUITIER ET NU-PROPRIETAIRE**

En assemblée générale, le droit de vote appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions d'affectation des résultats où il est réservé à l'usufruitier.

## **ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

L'ensemble des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrits dans le paragraphe intitulé « *Evolution du capital et autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique* » du rapport de gestion du directoire à la présente assemblée. Nous vous renvoyons à ce paragraphe pour une analyse exhaustive.

Philippe Vigneron  
président du conseil de surveillance

## **1.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ADLPartner et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris, le 16 avril 2012

### **Les Commissaires aux Comptes**

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

Natascha Vignaux  
Associée

**Boissière Expertise Audit**

Tita Zeïtoun  
Associée

## 1.5. **RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE ET AUX DIRIGEANTS**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L.225-177 à L.225-186 dudit code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions.

Les programmes accordés antérieurement et en 2011 l'ont été en totalité par la société ADLPartner (la « Société »), aucune des sociétés liées à la Société n'ayant mis en place de plans d'options dans les conditions prévues à l'article L.225-180 du Code de commerce.

### **PROGRAMMES ACCORDES EN 2011**

#### **Mandataires sociaux**

Nous vous indiquons ci-après, le nombre, les dates d'échéance et le prix des options d'achat qui, durant l'année écoulée et à raison des mandats et fonctions exercées dans la Société, ont été consenties à chacun des mandataires sociaux :

Nom	Nombre	Dates d'échéance	Prix des options
Jean-Marie Vigneron	26 432	Entre le 01.04.2016 et le 19.12.2021	11,35 €
Olivier Riès	2 908	Entre le 19.12.2014 et le 19.12.2019	11,35 €
	2 907	Entre le 01.04.2016 et le 19.12.2019	11,35 €

#### **Salariés**

Nous vous rendons compte également des options consenties par la Société à chacun des salariés de la Société non mandataires sociaux, étant précisé que seuls les 5 salariés non mandataires sociaux suivants se sont vu octroyer des options d'achat de la Société en 2011 :

Nom	Nombre	Dates d'échéance	Prix des options
Pierre Gautier	5 374	Entre le 19.12.2014 et le 19.12.2019	11,35 €
Thierry Vasseur	3 471	Entre le 19.12.2014 et le 19.12.2019	11,35 €
Isabelle Monset	3 392	Entre le 19.12.2014 et le 19.12.2019	11,35 €
Michel Fagot	3 084	Entre le 19.12.2014 et le 19.12.2019	11,35 €
Olivier Porte	2 907	Entre le 19.12.2014 et le 19.12.2019	11,35 €

#### **Options levées en 2011**

Au cours de l'exercice 2011, aucune option n'a été levée.

LE DIRECTOIRE

## **1.6. DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2012**

En application des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et du règlement européen n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, le présent document constitue le descriptif du programme de rachat proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 juin 2012.

### **Répartition par objectifs des titres de capital détenus**

Au 30 mars 2012, parmi les 292 471 actions ordinaires détenues par ADLPartner :

- 5 622 actions sont destinées à l'animation du marché secondaire et à la liquidité de l'action ADLPartner assurée par le prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conclu avec CM-CIC Securities conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- 158 744 actions, détenues par ADLPartner, dont 132 661, suite à la fusion intervenue avec la société France Abonnements le 21 décembre 2005, et 26 083 acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 juin 2011, sont destinées à permettre à la société d'honorer ses obligations liées à des options d'achat d'actions attribuées aux dirigeants et salariés du groupe auquel appartient ADLPartner ;
- 128 105 actions, détenues par ADLPartner, dont 61 486, suite à la fusion intervenue avec la société France Abonnements le 21 décembre 2005, et 66 619 acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 juin 2011, sont destinées à être remises ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

### **Objectifs du programme de rachat**

L'autorisation demandée à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 juin 2012 est destinée à permettre à ADLPartner :

- d'honorer ses obligations liées à des options d'achat d'actions attribuées aux dirigeants et salariés de la société ou des sociétés de son groupe ainsi qu'éventuellement à l'attribution gratuite d'actions de la société aux dirigeants et salariés de la société ou des sociétés de son groupe ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des marchés financiers ;
- de procéder à leur annulation éventuelle ;
- d'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action ADLPartner par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la société en toute indépendance au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout autre but qui viendrait à être autorisé ou toute autre pratique de marché qui viendrait à être admise par la loi ou la réglementation en vigueur.

### **Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum de rachat**

#### **PART MAXIMALE DU CAPITAL**

ADLPartner aura la faculté d'acquérir un nombre maximum d'actions représentant 3,0 % du capital de la société au 30 mars 2012, ce qui correspond à 130 840 actions. La part maximale du capital pouvant être détenue par la société suite à ces acquisitions, compte tenu des actions détenues par la société au 30 mars 2012, est de 10 %.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES CONCERNES**

Les titres concernés par le programme de rachat sont les actions ordinaires émises par la société ADLPartner cotées sur Euronext Paris (compartiment C) sous le code ISIN FR 0000062978.

**PRIX MAXIMUM D'ACHAT**

Le prix d'acquisition de ses propres actions par ADLPartner, dans la mesure où le rachat a pour objet de satisfaire aux trois premiers objectifs mentionnés au 2<sup>ème</sup> paragraphe ci-dessus, ne pourra excéder 16 euros par action, hors frais.

L'assemblée ne fixe aucun prix maximum d'achat concernant les actions devant être acquises au travers des autres objectifs et notamment d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, étant néanmoins précisé que le montant total, tous objectifs confondus, consacré aux acquisitions d'actions ne pourra pas dépasser au total 2 093 440 euros, hors frais.

**DUREE DU PROGRAMME**

Le programme de rachat pourra être mis en œuvre jusqu'à son renouvellement par une prochaine assemblée générale, et dans tous les cas, pendant une période maximale de dix-huit mois à compter de l'approbation de la huitième résolution de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2012, soit au plus tard le 14 décembre 2013.

## **2. COMPTES CONSOLIDES**

### **AU 31 DECEMBRE 2011**

<b>Bilan consolidé</b>	<b>55</b>
<b>Compte de résultat consolidé</b>	<b>57</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie nette consolidés</b>	<b>58</b>
<b>Variation des capitaux propres consolidés</b>	<b>59</b>
<b>Indicateurs clés de performance</b>	<b>60</b>
<b>Annexe aux comptes consolidés</b>	<b>63</b>
<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b>	<b>98</b>

## 2.1. BILAN CONSOLIDÉ

### ACTIF

(en k€)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>Actifs non-courants</b>			
Ecart d'acquisition	3.2.	238	266
Immobilisations incorporelles	3.3.	1 982	1 971
Immobilisations corporelles	3.4.	4 819	5 214
Participations dans les entreprises associées		30	32
Actifs disponibles à la vente		37	
Autres actifs financiers	3.5.	291	287
Actifs d'impôts différés	3.6.	0	1
<b>Sous-Total Actifs non-courants</b>		<b>7 397</b>	<b>7 771</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	3.7.	2 458	2 598
Clients et autres débiteurs	3.8.	27 583	29 243
Autres actifs	3.9.	4 545	4 470
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.10.	29 064	23 901
<b>Sous-Total Actifs courants</b>		<b>63 650</b>	<b>60 212</b>
Actifs destinés à être cédés			
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>71 047</b>	<b>67 983</b>



## PASSIF

(en k€)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>Capital</b>	3.11.1	6 785	6 785
Réserves consolidées	3.11.	1 452	(2 084)
Résultat consolidé	3.11.	7 727	9 555
<b>Capitaux Propres</b>	<b>3.11</b>	<b>15 965</b>	<b>14 256</b>
Dont			
Part du groupe		15 549	13 097
Intérêts minoritaires		416	1 159
<b>Passifs non-courants</b>			
Provisions à long terme	3.13.	840	680
Passifs financiers	3.14.	0	0
Passifs d'impôts différés	3.15.	682	624
<b>Sous-Total Passifs non-courants</b>		<b>1 522</b>	<b>1 304</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions à court terme	3.16.	303	175
Dettes fiscales et sociales		13 280	10 026
Fournisseurs et autres créditeurs	3.17.	39 676	40 946
Passifs financiers	3.14.	0	1
Autres passifs	3.18.	301	1 275
<b>Sous-Total Passifs courants</b>		<b>53 560</b>	<b>52 423</b>
Passifs destinés à être cédés			
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>71 047</b>	<b>67 983</b>

## 2.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En k€)	Notes	2011	2010
<b>Chiffre d'Affaires Net HT</b>	<b>4.1.</b>	<b>122 241</b>	<b>120 168</b>
Achats consommés		(23 496)	(23 986)
Charges de personnel	4.2.	(23 013)	(22 034)
Charges externes		(56 352)	(56 613)
Impôts et taxes		(1 649)	(1 480)
Dotations aux amortissements des immobilisations		(784)	(923)
Autres produits et charges d'exploitation	4.3.	(4 487)	(4 341)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>12 461</b>	<b>10 792</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		474	193
Coût de l'endettement financier brut		(80)	(65)
<b>Produits financiers nets</b>	<b>4.4.</b>	<b>395</b>	<b>128</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>4.4.</b>	<b>(5)</b>	<b>(99)</b>
<b>Charge d'impôt</b>	<b>4.5.</b>	<b>(4 563)</b>	<b>(1 398)</b>
<b>Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence</b>			<b>37</b>
<b>Résultat des activités poursuivies</b>		<b>8 288</b>	<b>9 460</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>4.6.</b>	<b>(561)</b>	<b>95</b>
<b>Résultat net</b>		<b>7 727</b>	<b>9 555</b>
. Part du groupe		7 992	9 378
. Intérêts minoritaires		(265)	177
<b>Résultat net part du groupe de base par action en €</b>		<b>1,95</b>	<b>2,22</b>
<b>Résultat net part du groupe dilué par action en €</b>	<b>3.12.</b>	<b>1,90</b>	<b>2,21</b>

ETAT DE RESULTAT GLOBAL	Notes	2011	2010
<b>Résultat net</b>		<b>7 727</b>	<b>9 555</b>
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres :			
Ecarts de change liés à la conversion des activités à l'étranger		(3)	1
<b>Résultat net global</b>		<b>7 725</b>	<b>9 556</b>
. Part du groupe		7 989	9 379
. Intérêts minoritaires		(265)	177

## 2.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE CONSOLIDES

En k€	2011	2010
<b>Résultat net consolidé</b> (y compris intérêts minoritaires)	<b>7 727</b>	<b>9 555</b>
+ / - Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	1 438	961
- / + Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
+ / - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	109	161
- / + Autres produits et charges calculés		
- / + Plus et moins-values de cession		20
- / + Profits et pertes de dilution		
+ / - Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(37)
- Dividendes (titres non consolidés)		
<b>Capacité d'autofinancement après produits financiers nets et impôt société</b>	<b>9 274</b>	<b>10 660</b>
- Produits financiers nets	(395)	(128)
+ / - Charge d'impôt société (y compris impôts différés)	4 563	1 398
<b>Capacité d'autofinancement avant produits financiers nets et impôt société (A)</b>	<b>13 442</b>	<b>11 930</b>
- Impôt société versé (B)	(1 984)	1 578
+ / - Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	(91)	2 102
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)</b>	<b>11 367</b>	<b>15 610</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(526)	(923)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	(37)	
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
+ / - Incidence des variations de périmètre		
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		
+ / - Variation des prêts et avances consentis		
+ Subventions d'investissement reçues		
+ / - Autres flux liés aux opérations d'investissement	(4)	31
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)</b>	<b>(567)</b>	<b>(893)</b>
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
. Versées par les actionnaires de la société mère		
. Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
- / + Rachats et reventes d'actions propres	(662)	(254)
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		
. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(4 971)	(15 052)
. Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		
- Remboursements d'emprunts		(1 520)
- / + Produits financiers nets	475	173
+ / - Autres flux liés aux opérations de financement	(478)	
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)</b>	<b>(5 636)</b>	<b>(16 653)</b>
+ / - Incidence des variations des cours des devises (G)		
<b>= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)</b>	<b>5 164</b>	<b>(1 936)</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>23 900</b>	<b>25 836</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>29 063</b>	<b>23 900</b>
<b>Trésorerie active</b>	<b>29 064</b>	<b>23 901</b>
<b>Trésorerie passive</b>	<b>(0)</b>	<b>(1)</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>29 063</b>	<b>23 900</b>

## 2.4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en k€	Part du groupe					Intérêts minoritaires	TOTAL ENSEMBLE CONSOLIDÉ
	Capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves consolidées (2)	Résultat net de l'exercice	TOTAL		
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2009</b>	<b>7 001</b>	<b>18 481</b>	<b>-10 938</b>	<b>4 358</b>	<b>18 902</b>	<b>982</b>	<b>19 884</b>
Résultat net de l'exercice				9 378	9 378	177	9 555
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres : Ecart de change liés à la conversion des activités à l'étranger					0		0
<b>Résultat global de l'exercice</b>			<b>0</b>	<b>9 378</b>	<b>9 378</b>	<b>177</b>	<b>9 555</b>
Affectation du résultat		2 164	2 194	-4 358	0		0
Distribution dividendes ADLPartner		-15 052			-15 052		-15 052
Réduction de Capital par annulation actions propres	-216	-1 235	1 451		0		0
Impact actions propres			-286		-286		-286
Impact stocks options			161		161		161
Autres			-6		-6		-6
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2010</b>	<b>6 785</b>	<b>4 358</b>	<b>-7 424</b>	<b>9 378</b>	<b>13 097</b>	<b>1 159</b>	<b>14 256</b>
Résultat net de l'exercice				7 992	7 992	-265	7 727
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres : Ecart de change liés à la conversion des activités à l'étranger			-3		-3		-3
<b>Résultat global de l'exercice</b>			<b>-3</b>	<b>7 992</b>	<b>7 989</b>	<b>-265</b>	<b>7 724</b>
Affectation du résultat		9 117	261	-9 378	0		0
Distribution dividendes ADLPartner		-4 971			-4 971		-4 971
Impact actions propres			-675		-675		-675
Impact stocks options			109		109		109
Remboursement "Capital Réserve" Abo Service International					0	-478	-478
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2011</b>	<b>6 785</b>	<b>8 504</b>	<b>-7 732</b>	<b>7 992</b>	<b>15 549</b>	<b>416</b>	<b>15 965</b>

(1) Primes d'émission, d'apport, de fusion + réserve légale + autres réserves + report à nouveau

(2) Réserves groupe + écart de conversion

## 2.5. INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

### VOLUME D'AFFAIRES BRUT

Le volume d'affaires brut (VAB) représente la valeur des abonnements et autres produits commercialisés.

Le chiffre d'affaires est représenté :

- pour les ventes d'abonnements, par la commission reçue des éditeurs de presse, qui est variable selon la nature des abonnements, la détermination du chiffre d'affaires reposant sur le statut de commissionnaire de presse. Par conséquent, le chiffre d'affaires correspond, en réalité, à une marge brute, puisqu'il déduit du montant des ventes encaissées le coût des magazines vendus ;
- pour les autres produits commercialisés, par le produit des ventes.

Le volume d'affaires brut s'entend avant toutes remises et annulations. C'est la raison pour laquelle il représente l'indicateur le plus stable et le plus homogène de notre activité.

Le volume d'affaires brut des activités en cours s'élève à 288 151 k€ pour l'exercice 2011 contre 284 172 k€ pour l'exercice 2010, soit 1,4 % d'augmentation.

Il se présente comme suit :

#### Par zone géographique

En k€	2011	2010
ADLPartner France	280 497	277 204
ADLPartner Hispania	7 654	6 968
<b>TOTAL</b>	<b>288 151</b>	<b>284 172</b>

#### Par offre produit

En k€	2011	2010
Offre abonnements à durée libre	200 130	190 081
Offre abonnements à durée déterminée	48 085	54 639
Offre livres, objets, audio, vidéo	35 447	35 827
Autres offres	4 489	3 625
<b>TOTAL</b>	<b>288 151</b>	<b>284 172</b>

## ACTIF NET REEVALUE

Le portefeuille d'abonnements à durée libre gérés par le groupe était de 3 203 722 unités au 31 décembre 2010 ; il atteignait 3 284 901 abonnements au 31 décembre 2011. Notons que l'ensemble des sociétés du groupe détient les droits financiers afférents à chaque abonnement à durée libre.

La valeur du portefeuille d'abonnements à durée libre, nette d'impôts (part du groupe), passe de 88,9 M€ au 31 décembre 2010 à 94,9 M€ au 31 décembre 2011.

Cette augmentation de la valeur de l'actif réel n'est pas prise en compte dans les états comptables consolidés.

La valeur du portefeuille d'abonnements à durée libre est calculée en actualisant les revenus nets futurs que vont générer ces abonnements tout au long de leur durée de vie grâce à la connaissance statistique que la société a accumulée depuis plusieurs années du comportement de ces abonnements en France et dans ses filiales.

La courbe de vie des abonnements recrutés par une opération promotionnelle permet de déterminer, avec une grande fiabilité, à tout moment l'espérance de vie résiduelle des abonnements restants. En appliquant au nombre des abonnements restant à servir le revenu moyen constaté et la marge sur coûts directs (déduction faite des remises à payer), on obtient la contribution nette restant à recevoir des abonnements résiduels correspondant à une opération. L'actualisation de cette contribution, à un taux, fonction du coût de l'argent et d'une prime de risque, donne la valeur de ce portefeuille d'abonnements. Celle-ci est ensuite corrigée de l'impôt latent.

Le détail des valeurs de portefeuille d'abonnements à durée libre, nettes d'impôts (part du groupe), se présente ainsi :

En k€	Valeur du portefeuille ADL (nette d'impôts) (part du groupe)	
	au 31/12/2011	au 31/12/2010
ADLPartner France	91 239	85 200
ADLPartner Hispania	3 679	3 669
<b>Total</b>	<b>94 918</b>	<b>88 869</b>

La valeur du portefeuille (part du groupe), ajoutée aux capitaux propres consolidés (part du groupe), donne alors un actif net réévalué (part du groupe), qui passe de 102,0 M€ au 31 décembre 2010 à 110,5 M€ au 31 décembre 2011, soit 8,3% d'augmentation.

L'actif net réévalué se présente ainsi :

En k€	31/12/2011			31/12/2010		
	Total	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total	Part du groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres consolidés	15 965	15 549	416	14 256	13 097	1 159
Valeur du portefeuille ADL (nette d'impôts)	94 918	94 918	0	88 869	88 869	0
<b>ACTIF NET REEVALUE</b>	<b>110 883</b>	<b>110 467</b>	<b>416</b>	<b>103 125</b>	<b>101 966</b>	<b>1 159</b>

L'actif net réévalué (part du groupe) représente ainsi 27,1 € par action (hors auto-détention).

## 2.6. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

### 1. INFORMATIONS GENERALES

Le Groupe ADLPartner commercialise des abonnements de presse magazines, ainsi que des livres et autres produits culturels. Il le fait au moyen de mailings, d'encarts, d'opérations Internet ou de télémarketing.

La clientèle prospectée est issue :

- soit de fichiers de noms détenus en propre,
- soit de fichiers fournis par des enseignes partenaires dans le cadre d'opérations de marketing de fidélisation.

La société tête de groupe est ADLPartner, société de droit français, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 6 784 925 €, domiciliée 3 avenue de Chartres - 60 500 Chantilly, cotée sur Euronext Paris – compartiment C – Isin FR0000062978.

Le directoire a arrêté les états financiers consolidés le 7 mars 2012 et le conseil de surveillance a donné son autorisation de publication des états financiers consolidés au 31 décembre 2011 le 14 mars 2012. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires le 15 juin 2012.

#### Faits significatifs 2011

En fin d'année 2009, le Groupe a pris la décision de mettre un terme aux investissements commerciaux dans sa filiale allemande Abo Service International et de s'orienter progressivement vers un arrêt total de son exploitation. Dans ce contexte, la totalité du portefeuille d'abonnements à des magazines a été cédée à la fin du premier semestre 2010.

Dans le respect du principe de continuité d'exploitation de la filiale Abo Service International, il est prévu le soutien de son activité au titre de 2012.

En fin d'année 2011, une prise de participation minoritaire a été finalisée dans la start-up californienne Splurgy, basée à San Francisco et spécialisée dans le marketing sur les media sociaux

## 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1. Base de préparation des états financiers

#### 2.1.1. REFERENTIEL

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ont établi des comptes arrêtés au 31/12/2011.

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2011 conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne et publié par l'IASB.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les produits et charges enregistrés sur la période ainsi que les actifs et passifs potentiels mentionnés dans les notes aux états financiers. A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées, si les circonstances sur lesquelles elles sont fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont disponibles. Il est possible que les résultats futurs diffèrent de ces estimations et hypothèses.

Les principales estimations et jugements comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

- Appréciation du risque clients et provisions correspondantes,
- Evaluation des impôts différés sur les déficits reportables des filiales,
- Ajustement du niveau de dépréciation du fonds commercial OFUP (base de données clients et marques OFUP).



### 2.1.2. NOUVELLES NORMES IFRS APPLICABLES EN 2011

En application d'IAS1 révisée, la présentation des états financiers intègre un état de résultat global consolidé complétant le compte de résultat consolidé (en vue de faire ressortir les charges et produits comptabilisés en capitaux propres) et un tableau de variation des capitaux propres adapté.

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations, d'application obligatoire ou par anticipation au 31 décembre 2011 sont mentionnées ci-dessous, mais n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe :

- Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :
  - IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.
  - IAS 24 Révisée – Information relative aux parties liées.
  - Amendements à IFRIC 14 – Paiements d'avance d'exigences de financement minimal.
  - Amendements à IAS 32 – Classement des instruments donnant aux porteurs le droit d'acquérir des instruments de capitaux propres de l'entité pour un montant fixe en devises.
  - Améliorations annuelles (mai 2010).

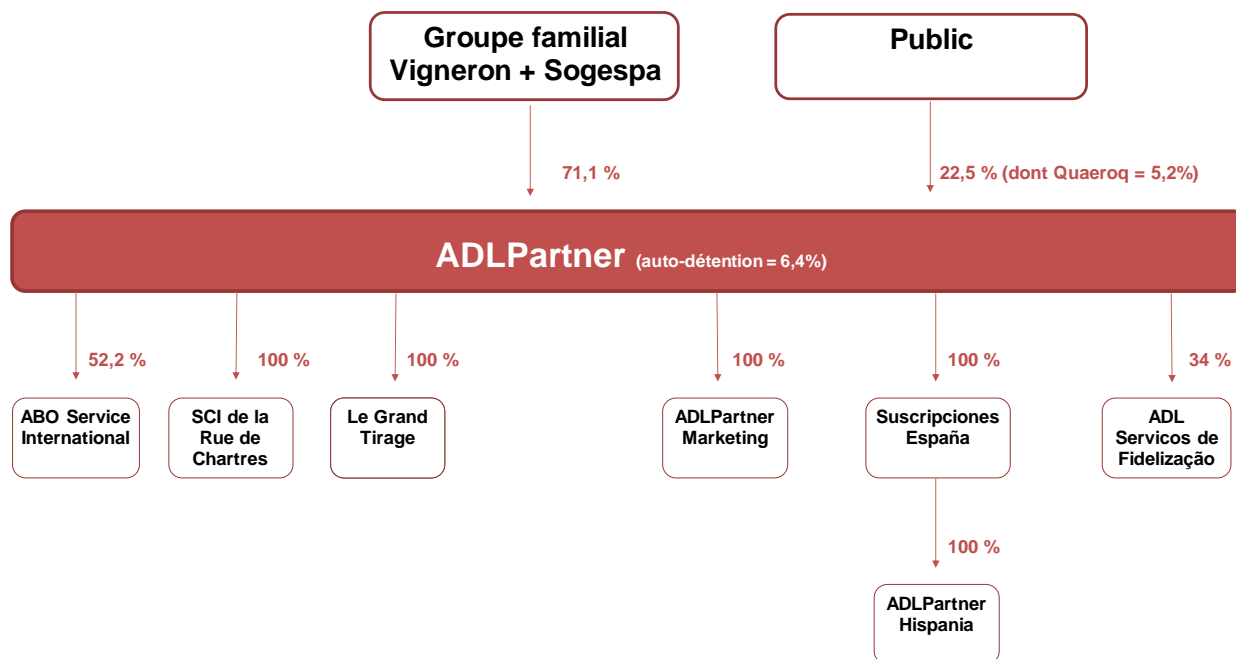
- Nouvelles normes et interprétations pouvant être anticipées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

En 2011, le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements ou interprétations suivantes :

- Amendements à IFRS 7 – Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.
  - Amendements à IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.
- Le Groupe réfléchit à la mise en œuvre pour 2013 des normes suivantes dont l'application ne peut pas être anticipée, ces normes n'ayant pas été approuvées par l'Union Européenne :
    - IFRS 10 – Etats financiers consolidés, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.
    - IFRS 11 – Accords conjoints, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.
    - IFRS 12 – Information à fournir sur les participations dans d'autres entités, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### 2.1.3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Par rapport au 31 décembre 2010, le périmètre de consolidation est inchangé de même que les pourcentages de contrôle. L'organigramme se présente comme suit :



Les titres auto-détenus représentent 6,4 % du capital d'ADLPartner (se reporter à la note 3.11.3).

Une filiale en Espagne, dont l'activité est non significative pour le Groupe, n'est pas présentée dans l'organigramme.

Compte tenu des délais d'obtention et du caractère non significatif du résultat de la filiale ADL Servicios de Fidelização au 31 décembre 2011, celui-ci n'a pas été pris en compte.

ADLPartner n'ayant aucune influence notable sur la société Splurgy (participation minoritaire acquise fin 2011), les comptes de cette participation ne sont pas consolidés.

## 2.2. Présentation des états financiers consolidés

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf précision contraire.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle normal d'exploitation du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

Les principales méthodes comptables mises en œuvre sont décrites ci-après.

## 2.3. Méthode de consolidation

### 2.3.1. FILIALES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des entités (y compris les entités ad hoc) contrôlées par la Société ou ses filiales. Le contrôle est obtenu lorsque la Société a la capacité de décider des politiques opérationnelles et financières de l'entité afin d'en retirer les bénéfices des activités.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé à compter de la date effective de transfert du contrôle ou jusqu'à la date effective où le contrôle cesse d'exister.

Si nécessaire, des ajustements ont été réalisés sur les états financiers des filiales afin de mettre leurs méthodes comptables en adéquation avec celles utilisées par le Groupe.

Les intérêts minoritaires dans les actifs nets des filiales consolidées sont identifiés séparément des capitaux propres - part du Groupe. Les intérêts minoritaires comprennent le montant de ces intérêts à la date d'origine du regroupement d'entreprises ainsi que la part des minoritaires dans les variations de l'actif net de la filiale depuis la date de regroupement. Les pertes attribuables aux minoritaires en sus de leur part d'intérêt dans l'actif net de la filiale sont affectées en contrepartie des intérêts du Groupe, sauf dans le cas où le minoritaire a une obligation ferme et est en mesure d'effectuer un investissement complémentaire afin de couvrir les pertes.

### 2.3.2. MISE EN EQUIVALENCE

Une entreprise associée est une entreprise sur laquelle le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et qui n'est ni une filiale ni une participation dans une coentreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions financières et opérationnelles de l'entreprise détenue sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une activité économique en vertu d'un accord contractuel. Il n'existe que lorsque les décisions stratégiques financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats ainsi que les actifs et passifs des entreprises associées sont inclus dans les états financiers selon la méthode de la mise en équivalence, sauf lorsque la participation est classée en actifs destinés à être cédés selon IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées". Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées au coût ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entreprise détenue, diminué d'éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entreprise associée qui excèdent la participation du Groupe dans cette entreprise associée (qui inclut toute part d'intérêt à long terme qui, en substance, constitue une part de la participation nette de l'investisseur dans l'entreprise associée) ne sont pas comptabilisées, sauf si le Groupe a une obligation ferme et est en mesure d'effectuer un investissement complémentaire afin de couvrir les pertes.

### 2.3.3. OPERATIONS ELIMINEES EN CONSOLIDATION

Toutes les transactions intragroupe, les soldes débiteurs et créditeurs, les charges et produits intragroupe ont été éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes résultant des transactions intragroupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Lorsque le Groupe réalise des transactions avec des entités sous contrôle conjoint, les pertes et profits latents sont éliminés à concurrence de la part d'intérêt du Groupe dans la coentreprise.

## 2.4. Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3, l'acquisition de filiales est comptabilisée en utilisant la méthode du coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est mesuré, à la date de prise de contrôle, comme l'agrégat des justes valeurs des actifs et des passifs engagés ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de la société acquise, augmenté des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs identifiables de la société acquise, les passifs existants ou éventuels qui remplissent les conditions posées pour leur comptabilisation par la norme IFRS 3 sont constatés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être sortis du bilan) qui sont classés comme destinés à la vente, en application de la norme IFRS 5 « *Actifs non courants destinés à la vente et opérations abandonnées* », qui sont comptabilisés et évalués à leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

### 2.4.1. ÉCART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale (ou d'une entité sous contrôle conjoint) représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur nette des actifs identifiables, des passifs existants et éventuels de la filiale (ou de l'entité sous contrôle conjoint) à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est initialement comptabilisé comme un actif évalué à son coût et il est ensuite évalué à son coût diminué d'éventuelles dépréciations. Si la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs identifiables, des passifs existants et éventuels de la société acquise excède le coût du regroupement d'entreprises, l'excédent est immédiatement comptabilisé au résultat.

Cet écart d'acquisition est testé annuellement et pour la première fois avant la fin du délai d'affectation. Pour la réalisation de ce test, l'écart d'acquisition est alloué à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe, dont on s'attend à ce qu'elles bénéficient des synergies liées au regroupement. Les UGT sont testées annuellement pour dépréciation, ou plus fréquemment, lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable nette, la perte pour dépréciation est en priorité affectée pour réduire l'écart d'acquisition, puis, au prorata de leur valeur nette comptable, en diminution de la valeur des actifs de la dite unité. Une perte pour dépréciation reconnue sur un écart d'acquisition ne peut être reprise sur un exercice ultérieur.

Lors de la cession de la filiale ou de l'entité contrôlée conjointement, le montant attribué à l'écart d'acquisition est pris en compte dans la détermination des profits ou pertes de cession.

### 2.4.2. INTERETS MINORITAIRES

Ils sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

## 2.5. Transactions en devises étrangères

Les états financiers de chacune des entités du Groupe sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel elle opère (devise fonctionnelle). Pour les besoins de la préparation des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chaque entité sont exprimés en euro, qui est la devise fonctionnelle du Groupe et la devise de présentation des états financiers consolidés.

### 2.5.1. TRANSACTIONS EN DEVICES

Dans la préparation des états financiers des entités individuelles, les transactions dans des devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité sont enregistrées au taux de change effectif à la date de transaction. A chaque date de clôture, les éléments monétaires en devises étrangères sont traduits au taux effectif à la date de clôture. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction.

Les différences de change qui résultent de la traduction des éléments monétaires ou de leur paiement sont incluses dans le compte de résultat pour l'exercice.

### 2.5.2. ÉTATS FINANCIERS LIBELLES EN DEVICES

Pour les besoins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et passifs des opérations du Groupe à l'étranger (y compris les informations comparables) sont exprimées en euros, en utilisant les taux de change en vigueur à la date de clôture. Les charges et produits (y compris les informations comparables) sont traduits au taux de change moyen pour l'exercice. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Ces écarts sont repris en résultat lors de la cession ou de l'arrêt de l'activité étrangère.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de la juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont convertis en euros au taux de clôture.

## 2.6. Actifs non courants destinés à être cédés et abandon d'activité

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être « sortis » du bilan sont classés comme « actifs destinés à être cédés », si leur valeur nette comptable doit être recouvrée sous la forme d'une transaction de vente, plutôt que par la poursuite de leur utilisation.

Cette condition n'est considérée comme remplie que lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs) est disponible pour une vente immédiate en l'état. La direction doit également s'être engagée en faveur de cette vente, qui doit être effective dans les 12 mois qui suivent la classification en actifs destinés à la vente.

Il en va de même si la prospection commerciale d'une activité est arrêtée ou si l'on entre en phase d'exploitation à minima du portefeuille d'abonnements précédemment constitué, en attendant la conclusion effective d'une transaction de vente.

Dans ce dernier cas, cette condition est remplie lorsque la direction considère sa décision irrévocable.

## 2.7. Actifs incorporels

Le Groupe présente ses actifs incorporels conformément à la norme IAS 38 « *Immobilisations incorporelles* ». Un actif incorporel est identifiable c'est à dire séparable ou résultant de droits contractuels ou légaux. Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Un actif généré de manière interne n'est pas comptabilisé comme un actif. Pour cette raison, le portefeuille d'abonnements et les listes de clients générés en interne ne sont pas comptabilisés comme des actifs incorporels. Les dépenses relatives à la prospection de nouveaux clients, à la création du portefeuille d'abonnements et à la fidélisation des clients existants sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Les actifs incorporels sont initialement évalués à leur coût. Après sa comptabilisation initiale, le Groupe mesure un actif incorporel à son coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur éventuelles cumulées.

Les immobilisations en cours correspondent aux coûts réels des biens non encore achevés à la date de clôture de l'exercice.

Un actif incorporel avec une durée de vie utile finie est amorti sur cette durée de vie. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- logiciel bureautique 3 ans
- logiciel applicatif 3 à 5 ans

Les marques acquises lors d'un regroupement d'entreprise sont des actifs incorporels comptabilisés à leur juste valeur et à durée de vie indéfinie. Un actif incorporel à durée de vie indéfinie n'est pas amorti et, conformément à IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* », fait l'objet d'un test de dépréciation d'actifs réalisé à la date de clôture ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur.

## 2.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût de revient, qui inclut toutes les dépenses nécessaires à leur mise en service.

Le Groupe enregistre ses immobilisations conformément à l'approche par composants, le remplacement d'un composant est enregistré comme un actif et l'actif remplacé est sorti à sa valeur nette comptable.

Après l'acquisition, le Groupe évalue les immobilisations corporelles à leur coût de revient diminué de l'amortissement cumulé et des éventuelles pertes de valeur constatées cumulées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la durée d'utilisation attendue par le Groupe. La base amortissable des actifs correspond au coût d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'ayant été identifiée. Le montant amortissable prend en compte la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée de vie utile du bien si elle est jugée significative. La méthode d'amortissement et son taux sont revus chaque année.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon les durées d'utilité estimées suivantes :

- Constructions 50 ans
- Agencements et aménagements des constructions 3 à 10 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriel 3 à 10 ans

• Matériel de restaurant d'entreprise	3 à 10 ans
• Mobilier de bureau	3 à 10 ans
• Matériel de transport	3 à 4 ans
• Matériel de bureau	3 à 10 ans
• Matériel informatique	3 ans

Les biens financés par un contrat de location financement sont comptabilisés dans l'actif immobilisé (cf. note ci-dessous).

## 2.9. Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Tous les autres contrats sont considérés comme de la location simple.

Les actifs sous contrat de location financement sont comptabilisés comme des actifs du Groupe à leur juste valeur à la date de début du contrat ou, si elle est plus faible, à la juste valeur des paiements minimaux due au titre du contrat de location. La dette correspondante vis-à-vis du bailleur est incluse dans le bilan comme un emprunt. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge d'intérêts et le remboursement de la dette, de manière à obtenir un taux constant d'intérêt sur le montant restant dû de la dette. Les charges d'intérêts sont comptabilisées en résultat financier.

Les loyers payables sur des contrats de location simple sont comptabilisés en charge au compte de résultat sur la durée du contrat. Les bénéfices reçus et attendus comme un avantage à la signature du bail de location simple sont également ventilés sur la durée du bail.

Le Groupe n'a pas de contrat de location significatif comprenant un tel avantage et n'a donc opéré aucun retraitement dans les comptes.

## 2.10. Dépréciation d'actifs

Conformément à la norme IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs suivants est calculée au minimum chaque fin d'année même en l'absence d'indicateur de perte de valeur possible pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, immobilisations en cours et écarts d'acquisition résultant d'un regroupement d'entreprises.

La valeur recouvrable est la plus importante des deux valeurs suivantes :

- le prix de vente net,
- la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Les projections des flux de trésorerie futurs sont établies à partir de prévisions pour les 3 à 4 prochaines années selon les cas et d'une valeur actualisée à l'infini. Le taux d'actualisation retenu est un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont prudentes et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des unités opérationnelles.

Dans certains cas, la valeur recouvrable d'un actif isolé ne peut être déterminée, c'est à dire qu'il ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs. Dans cette situation, la valeur recouvrable est déterminée sur l'unité génératrice de trésorerie (UGT) auquel il appartient.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif, une perte de valeur est immédiatement constatée en résultat pour la différence entre ces deux montants. Dans le cas d'une UGT comprenant un écart

d'acquisition, l'écart d'acquisition est déprécié prioritairement, puis les autres actifs sont dépréciés au prorata de leur valeur nette comptable.

Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition est irréversible.

Pour les autres actifs, si les circonstances qui ont amené à constater la perte de valeur ont disparu, la perte de valeur est réversible. Cependant, le montant de la valeur nette comptable augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut pas excéder la valeur nette comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

## **2.11. Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient (selon la méthode du premier entré, premier sorti) et de leur valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

## **2.12. Clients et autres débiteurs**

Les créances commerciales et autres débiteurs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'impossibilité du Groupe à recouvrer la totalité des montants dus dans les conditions initialement prévues.

## **2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Conformément à la norme IAS 7 « *Tableau des flux de trésorerie* », la trésorerie comprend les liquidités ainsi que les placements à court terme liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités.

Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie.

Les découverts bancaires figurent en passifs financiers courants.

## **2.14. Valeurs mobilières de placement**

Conformément à la norme IAS 39 « *Instruments financiers* », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en résultat (en charges et produits financiers relatifs aux disponibilités et aux valeurs mobilières de placement).

## **2.15. Actions auto détenues**

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres.

Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

## **2.16 Avantages accordés au personnel**

Conformément à la norme IAS 19, les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés selon l'un des deux régimes suivants :

- les régimes à cotisations définies ;
- les régimes à prestations définies.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles ou conventionnelles (conventions collectives).

Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le Groupe calcule l'engagement brut en multipliant les droits acquis par le personnel par la probabilité de devoir payer ces droits et un coefficient d'actualisation.

Les droits acquis par le personnel correspondent à la multiplication de la quantité de droits acquis à la date de clôture par le salaire estimé de fin de carrière (méthode dite « rétrospective avec salaire de fin de carrière »).

La probabilité que l'entreprise a de devoir verser ces droits est une combinaison de deux probabilités : probabilité de vie à la date de la retraite et probabilité d'être présent dans l'entreprise à l'âge de la retraite (rotation du personnel).

Pour le facteur d'actualisation, le Groupe retient le taux des obligations privées de première catégorie et de même maturité que celle des engagements évalués, soit le taux 15 ans Bloomberg taux F462 corporate AA+/AA.

La valeur actuelle de l'engagement est inscrite au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. Le calcul est effectué annuellement par un actuair pour les indemnités de départ.

Le Groupe comptabilise ces écarts actuariels en produits ou en charges et n'applique pas la méthode dite du corridor.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent des régimes complémentaires de retraite et d'indemnités de départ.

Les engagements sont tout ou partiellement couverts par des contrats d'assurance.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans le résultat opérationnel et dans le résultat financier pour le rendement attendu des actifs du plan.

## 2.17. Paiements en actions ou assimilés

Conformément à la norme IFRS 2 « *Paiements en actions* », le Groupe comptabilise dans ses états financiers l'impact de l'attribution aux salariés d'options de souscription ou d'achat d'actions et de l'attribution d'actions gratuites.

Les transactions de paiements en actions ou assimilés dénouées par remise d'instruments de capitaux propres sont évaluées à la juste valeur des instruments financiers attribués et sont comptabilisées en charge sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés. La contrepartie est comptabilisée en augmentation des capitaux propres. Cette comptabilisation n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.

Les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle mathématique de valorisation Black, Scholes & Merton, sur la base d'hypothèses déterminées par la direction. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue, que le Groupe a estimée correspondre à leur période d'indisponibilité fiscale, soit 4 ans.

## 2.18. Provisions

Une provision est inscrite au bilan du Groupe parce qu'elle résulte d'une obligation actuelle née d'un événement passé et qu'il est probable qu'il y aura un flux de sortie de ressources à l'avenir pour éteindre cette obligation.



Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation actuelle de la dépense pour éteindre l'obligation existant à la date de clôture. Les risques et incertitudes sont pris en compte. Les provisions, toutes à moins d'un an, ne font pas l'objet d'actualisation.

## 2.19. Fournisseurs et autres créiteurs

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur valeur faciale.

## 2.20. Impôt différé

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilancielle, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs figurant au bilan et leur base fiscale correspondante.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue à la date où l'actif d'impôt différé sera récupéré ou à celle où le passif d'impôt différé sera soldé. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés, lorsqu'il existe un droit légal de le faire et que les impôts relèvent de la même autorité fiscale.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe comptabilise un impôt différé passif dans sa totalité. Un impôt différé actif peut résulter de déficits reportables, de crédits d'impôts et de différences temporelles entre valeurs comptables et valeurs fiscales des actifs et passifs. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque les projections de résultats sont durablement positives.

Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les impôts différés actifs et passifs ne sont pas actualisés.

## 2.21. Chiffre d'affaires

Le volume d'affaires brut du Groupe est constitué par les ventes d'abonnements, de livres et d'autres produits culturels.

Dans le cas des ventes d'abonnements, le chiffre d'affaires (dont la détermination repose sur le statut français de commissionnaire de presse) est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette de la quote-part éditeurs, des annulations clients, des remises accordées et des taxes basées sur les ventes ; il correspond donc en réalité à une marge brute.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'Abonnements à Durée Libre (ADL) est comptabilisé au fur et à mesure du service des abonnements par les éditeurs.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'Abonnements à Durée Déterminée (ADD) est comptabilisé lors de la transmission des avis de mise en service auprès des éditeurs.

Dans le cas des ventes de Livres, Objets, Audio Vidéo (LOAV), le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des annulations, des remises accordées et des taxes basées sur les ventes. Il est comptabilisé lors de la transmission au prestataire des avis de livraison aux clients.

## 2.22. Coûts d'emprunts

Tous les coûts d'emprunts sont comptabilisés en résultat sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

## 2.23. Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt pour le Groupe correspond à la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

L'impôt exigible est constitué du montant d'impôt payable (ou récupérable) relatif au bénéfice (ou à la perte) taxable de l'exercice. L'impôt différé est relatif aux différences entre les montants comptabilisés au bilan pour les actifs et les passifs et les bases fiscales retenues pour ceux-ci.

La charge d'impôt des activités abandonnées figure au poste « résultat des activités arrêtées ou en cours de cession ».

## 2.24. Secteurs opérationnels

Un secteur est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de biens ou de services (secteur d'activité) ou dans la fourniture de biens ou de services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique), et exposée à des risques et dégageant une rentabilité, qui diffère des risques et de la rentabilité des autres secteurs. Les résultats opérationnels de ces secteurs sont examinés par la Direction et utilisés pour prendre des décisions stratégiques.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre des activités opérationnelles qui lui sont directement affectables ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Les autres actifs sont portés dans la ligne ou la colonne « non affectés ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur qui lui sont directement affectables ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Les autres passifs sont portés dans la ligne ou la colonne « non affectés ».

### 3. NOTES RELATIVES AU BILAN

#### 3.1. Participations

Au cours de l'exercice 2011, le Groupe a procédé :

- dans sa filiale Abo Service International, à un remboursement de « capital réserve » à hauteur de 1 000 k€, dont 478 k€ revenant aux minoritaires,
- à une prise de participation minoritaire, n'entraînant pas consolidation, dans la start-up californienne Splurgy pour 37 k€.

#### 3.2. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition de 238 k€ proviennent :

- pour 21 k€ du rachat d'actions ADLPartner Marketing en 1999, totalement dépréciées ;
- pour 84 k€ du rachat de 100% des actions de la société Le Grand Tirage au 30/06/2005, totalement dépréciées ;
- pour 100 k€ du rachat de 1,5% des actions de la société Abo Service International au 30/06/2005 ;
- pour 72 k€ du rachat de 1,5% des actions de la société Abo Service International au 31/12/2005 ;
- pour 170 k€ de l'acquisition par l'OFUP du fonds commercial BORN cédé à ADLPartner et déprécié à hauteur de 104 k€ en 2011.

Ils sont testés annuellement et alloués à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) concernée.

Le test de valeur effectué en clôture pour le fonds commercial BORN acquis par l'OFUP a conduit à constituer une provision complémentaire de 28 k€. Une projection des flux de trésorerie a été établie à partir des prévisions les plus récentes approuvées par la direction pour les six ou sept prochaines années selon le cas et d'une valeur actualisée à l'infini en prenant pour hypothèse un taux de croissance à l'infini de -10 %. Le taux d'actualisation utilisé pour les flux de trésorerie est commun à tous les secteurs et s'élève à 10,92 %.

#### 3.3. Immobilisations incorporelles

En k€	Logiciels	Autres	Total
<b>Valeurs brutes :</b>			
<b>Au 1er janvier 2010</b>	<b>5 600</b>	<b>2 632</b>	<b>8 232</b>
Acquisitions	202	138	340
Cessions	0	0	0
Transferts et autres	-737	-122	-859
<b>Au 1er janvier 2011</b>	<b>5 065</b>	<b>2 648</b>	<b>7 713</b>
Acquisitions	338	522	860
Cessions	0	0	0
Transferts et autres	-249	-138	-387
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>5 154</b>	<b>3 032</b>	<b>8 186</b>

En k€	Logiciels	Autres	Total
<b>Amortissements cumulés et dépréciations :</b>			
<b>Au 1er janvier 2010</b>	<b>4 970</b>	<b>1 068</b>	<b>6 038</b>
Cessions	0	0	0
Amortissements et provisions de l'exercice	421	10	431
Transferts et autres	-727	0	-727
<b>Au 1er janvier 2011</b>	<b>4 664</b>	<b>1 078</b>	<b>5 742</b>
Cessions	0	0	0
Amortissements et provisions de l'exercice	288	423	711
Transferts et autres	-249	0	-249
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>4 703</b>	<b>1 501</b>	<b>6 204</b>

**Valeurs nettes :**

<b>AU 31 DECEMBRE 2011</b>	<b>451</b>	<b>1 531</b>	<b>1 982</b>
<b>AU 31 DECEMBRE 2010</b>	<b>401</b>	<b>1 570</b>	<b>1 971</b>

La marque OFUP, acquise de son ancienne filiale OFUP, est portée à l'actif au 31 décembre 2011 à hauteur de 993 k€ après dépréciation.

Le test de dépréciation de la marque OFUP a été effectué à la clôture, sur la base des prévisions actualisées de flux de trésorerie, ayant conduit à constituer en 2011 une provision complémentaire de 413 k€.

Une projection des flux de trésorerie a été établie à partir des prévisions les plus récentes approuvées par la direction pour les six ou sept prochaines années et d'une valeur actualisée à l'infini en prenant pour hypothèse un taux de croissance à l'infini de -10 %. Le taux d'actualisation utilisé pour les flux de trésorerie est commun à tous les secteurs et s'élève à 10,92 %. Il se décompose de la façon suivante :

<b>Taux du coût de l'argent (sans risque)</b>	<b>3,46%</b>
Prime de taille	4,00%
Taux de prime de risque spécifique	1,00%
Taux de prime de risque moyenne	4,50%
Béta des fonds propres	0,546
<b>Taux d'actualisation</b>	<b>10,92%</b>

### 3.4. Immobilisations corporelles

En k€	Terrains & constructions	Agencements Installations	Matériels & équipements	Total
<b>Valeurs brutes :</b>				
<b>Au 1er janvier 2010</b>	<b>5 249</b>	<b>1 958</b>	<b>2 927</b>	<b>10 134</b>
Acquisitions	31	247	153	431
Cessions	0	0	0	0
Transferts et autres	0	-51	-392	-443
<b>Au 1er janvier 2011</b>	<b>5 280</b>	<b>2 154</b>	<b>2 688</b>	<b>10 122</b>
Acquisitions	29	40	27	96
Cessions	0	0	0	0
Transferts et autres	0	-112	-325	-437
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>5 309</b>	<b>2 082</b>	<b>2 390</b>	<b>9 781</b>
<b>Amortissements cumulés et dépréciations :</b>				
<b>Au 1er janvier 2010</b>	<b>1 619</b>	<b>1 253</b>	<b>1 944</b>	<b>4 816</b>
Charge d'amortissement de l'exercice	117	214	193	524
Cessions	0	0	0	0
Transferts et autres	0	-50	-382	-432
<b>Au 1er janvier 2011</b>	<b>1 736</b>	<b>1 417</b>	<b>1 755</b>	<b>4 908</b>
Charge d'amortissement de l'exercice	124	185	182	491
Cessions	0	0	0	0
Transferts et autres	0	-54	-383	-437
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>1 860</b>	<b>1 548</b>	<b>1 554</b>	<b>4 962</b>
<b>Valeurs nettes :</b>				
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>3 449</b>	<b>534</b>	<b>836</b>	<b>4 819</b>
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>3 544</b>	<b>737</b>	<b>933</b>	<b>5 214</b>

Il n'y a pas d'actifs significatifs sous contrat de location financement.

### 3.5 Autres actifs financiers non courants

En k€	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
<b>Solde au 31/12/2010</b>	<b>454</b>	<b>-167</b>	<b>287</b>
Augmentation	5	0	5
Remboursement	-1	0	-1
Dépréciations nettes	0	0	0
Écart de conversion	0	0	0
Autres	0	0	0
<b>SOLDE AU 31/12/2011</b>	<b>458</b>	<b>-167</b>	<b>291</b>

En k€	2011	2010
Dépôts de garantie	291	287
Prêts	0	0
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>291</b>	<b>287</b>

### 3.6. Impôts différés actifs

En k€	2011	2010
Impôts différés activables (non imputés sur impôts différés passifs)	2 338	2 535
- Impôts différés actifs non reconnus	-2 338	-2 534
<b>Impôts différés actifs reconnus</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
- Impôts différés passifs (imputés sur impôts différés actifs)	0	0
<b>Impôts différés actifs nets</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

Au 31 décembre 2011, le Groupe dispose de pertes fiscales reportables de 7 794 K€, disponibles pour compenser des profits taxables futurs, représentant une économie potentielle d'impôts de 2 338 K€. En l'absence de projections de résultats fiscaux durablement positives, les impôts différés correspondants n'ont pas été activés.

Ces impôts différés non activés concernent la filiale ADLPartner Hispania.

### 3.7. Stocks

En k€	2011	2010
Abonnements Abo Service International	0	12
Primes (cadeaux clients)	363	372
Livres-audio-vidéo	2 667	2 636
Documents de traitements, emballages	76	102
<b>Total général au coût historique</b>	<b>3 106</b>	<b>3 122</b>
Dépréciation à l'ouverture	524	738
Augmentation	564	440
Diminution	-440	-654
<b>Dépréciation à la clôture</b>	<b>648</b>	<b>524</b>
<b>TOTAL NET à la valeur de réalisation</b>	<b>2 458</b>	<b>2 598</b>

### 3.8. Clients et autres débiteurs

En k€	2011	2010
Valeur brute des créances sur la vente de produits et services	23 508	25 555
Dépréciation sur créances clients	-1 819	-2 366
Avances et acomptes	384	340
Créances sur les États	4 128	2 729
Autres débiteurs	1 382	2 985
<b>TOTAL</b>	<b>27 583</b>	<b>29 243</b>

Le montant net comptabilisé pour les créances correspond à leur juste valeur.

### 3.9. Autres actifs

En k€	2011	2010
Charges constatées d'avance	4 545	4 470
<b>TOTAL</b>	<b>4 545</b>	<b>4 470</b>

Les charges constatées d'avance concernent principalement les charges exposées pour la conception, la fabrication, le routage, l'affranchissement des mailings et engagées sur l'exercice clos pour les opérations commerciales débutant après la clôture.

### 3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

#### 3.10.1. TRESORERIE

En k€	2011	2010
Valeurs mobilières de placement	18	60
Liquidités en banque et en caisse	15 076	17 519
Dépôts bancaires à court et moyen terme	13 970	6 322
<b>TOTAL</b>	<b>29 064</b>	<b>23 901</b>

Les soldes bancaires et la trésorerie comprennent les actifs détenus sur les comptes de dépôts bancaires, dont la maturité est à moins de trois mois.

Les liquidités proviennent de la cession à la date de clôture des valeurs mobilières de placement.

Les dépôts bancaires à court et moyen terme sont composés par des comptes à terme en euros à taux fixe et à taux progressif de 1 mois à 3 ans pour lesquels il existe des options de sortie exerçables à tout moment et prévues au contrat, sans risque de variation de valeur du montant de trésorerie reçu en remboursement.

#### 3.10.2. RISQUE DE CREDIT

Les principaux actifs financiers du Groupe sont les comptes bancaires et la trésorerie, les créances clients et autres débiteurs.

Le risque de crédit sur les actifs de trésorerie est limité, du fait que les contreparties en sont des banques avec de hauts niveaux de notation de crédit attribuée par des agences internationales de notation.

Le risque de crédit du Groupe est essentiellement lié à ses créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour dépréciation. Une dépréciation est constatée, lorsqu'il existe un événement identifié de risque de perte, qui, basé sur l'expérience passée, constitue une évidence suffisante de la réduction du montant recouvrable de la créance.

Le Groupe n'a pas de concentration significative de son risque de crédit, avec une exposition largement répartie sur de nombreux acteurs du marché.

### 3.11. Capitaux propres

#### 3.11.1. CAPITAL

En k€	2011	2010
<b>A l'ouverture de l'exercice</b>	<b>6 785</b>	<b>7 001</b>
Réduction par annulation d'actions propres		-216
<b>A la clôture de l'exercice</b>	<b>6 785</b>	<b>6 785</b>

La société a une seule classe d'actions ordinaires donnant toutes droit aux mêmes dividendes ; ces actions sont sans valeur nominale. Les actions inscrites au nominatif depuis plus de 2 ans bénéficient d'un droit de vote double.



### 3.11.2. PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Société ADLPartner a mis en place plusieurs plans de stock-options au bénéfice de divers cadres supérieurs et dirigeants du Groupe :

- Plan D émis le 11 janvier 2005 ;
- Plans E et E' émis le 21 décembre 2005 ;
- Plan G émis le 23 juin 2006 ;
- Plan H émis le 22 septembre 2006 ;
- Plans I, I' et I'' émis juridiquement le 23 mars 2007 et relatifs à certaines attributions au titre de l'exercice 2006 ;
- Plan J émis le 15 octobre 2007 ;
- Plan K émis juridiquement le 4 mars 2008 et relatifs à des attributions au titre de l'exercice 2007 ;
- Plan L émis le 4 juin 2008 ;
- Plan M émis le 17 juin 2008 ;
- Plans N, N' et O émis le 22 décembre 2008, le plan N' est relatif à 2009 ;
- Plans P, Q, Q' et R émis le 21 décembre 2009, les plans P et Q' sont relatifs à 2010 ;
- Plans S, T, T' et U émis le 20 décembre 2010, les plans S et T' sont relatifs à 2011 ;
- Plans V, W, W' et X émis le 20 décembre 2011, les plans V et W' sont relatifs à 2012.

La valeur du sous-jacent correspond à la moyenne des cours de bourse des 20 derniers jours de bourse à la date de l'attribution.

La période d'acquisition des droits est échelonnée sur 4 années pour les plans N, O, P, Q, Q', R, S, T, T', U, V, W, W' et X ; elle est immédiate pour les plans E' et H ; elle est de 3 ans pour les plans D, E, G, I, I', I'', J, K, L et M à compter de la date d'attribution.

Les options sont caduques au-delà d'un délai de 5 à 10 années après la date d'attribution. Les options ne peuvent être levées en cas de départ du Groupe par les attributaires.

Lorsqu'une option est exercée, le dénouement se fait sous forme d'actions.

Seuls les plans de stock-options émis à partir du 7 novembre 2002 sont comptabilisés selon IFRS 2.

Le plan D a bénéficié de l'attribution d'une option complémentaire pour cinq options anciennes. Ceci est conforme à la décision prise par l'assemblée générale du mois de juin 2005 et mise en œuvre le 11 juillet 2005 dans le cadre de l'attribution d'une action gratuite pour 5 actions anciennes. Cette modification n'a pas entraîné de charge complémentaire pour le Groupe.

Suite à la distribution exceptionnelle de dividende décidée en septembre 2010, il a été nécessaire d'ajuster tant le prix d'exercice que le nombre d'options attribuées des plans en cours, de telle sorte que la valeur totale des options en cours demeure constante pour chaque bénéficiaire. Les plans D à R ont été ajustés. Ceci est conforme à la décision prise par le Directoire du 20 décembre 2010. Cette modification n'a pas entraîné de charge complémentaire pour le Groupe.

Les justes valeurs des stock-options sont calculées selon le modèle de Black – Scholes & Merton sauf pour une partie du plan J et N' pour laquelle une condition de marché est prévue. Les options sont généralement considérées comme exercées à la fin de leur période d'indisponibilité fiscale, soit 4 ans. Cette période est prolongée de 2 ans pour les options exerçables pendant 10 ans. La volatilité attendue a été déterminée en utilisant la volatilité historique sur les quatre dernières années et en prenant en compte les estimations d'évolution. Lorsqu'une condition de marché est exigée en plus d'une condition de présence, le modèle utilisé est celui dit « Barrier Up & In » qui prend en compte la probabilité que cette condition de marché soit atteinte. Les autres paramètres sont identiques à ceux utilisés dans le modèle de Black-Scholes & Merton.

Les hypothèses retenues pour les plans sont les suivantes :

	Volatilité attendue	Durée de vie	Taux sans risque	Dividende
Plan D	40%	4 ans	2,87%	0%
Plan E & E'	40%	4 ans	2,89%	0%
Plan G	40%	4 ans	3,58%	0%
Plan H	40%	4 ans	3,58%	0%
Plan I, I' & I''	40%	5 ans	3,59%	0%
Plan J	40%	4 ans	4,12%	0%
Plan K	40%	5 ans	4,12%	0%
Plan L	40%	4 ans	4,29%	0%
Plan M	40%	4 ans	4,29%	0%
Plan N	40%	5 ans	2,95%	2%
Plan N'	40%	4 ans	2,95%	2%
Plan O	40%	5 ans	2,95%	2%
Plan P	40%	6 ans	2,80%	2,25%
Plan Q	40%	5 ans	2,38%	2,25%
Plan Q'	40%	4 ans	2,02%	2,25%
Plan R	40%	5 ans	2,38%	2,25%
Plan S	40%	6 ans	2,23%	9,50%
Plan T	40%	5 ans	2,18%	9,50%
Plan T'	40%	4 ans	1,64%	9,50%
Plan U	40%	5 ans	2,18%	9,50%
Plan V	40%	6 ans	2,63%	7,54%
Plan W	40%	5 ans	2,24%	7,54%
Plan W'	40%	4 ans	1,92%	7,54%
Plan X	40%	5 ans	2,24%	7,54%

Les détails des plans en vigueur peuvent être présentés comme ci-dessous :

Réf. Plan	Nombre d'options	Date d'attribution	Statut et nombre de bénéficiaires (*)	Valeur sous-jacent en €	Prix d'exercice en €	Date d'exercibilité	Date d'échéance	Valeur de l'option en €	
<b>Options attribuées et non exercées à l'ouverture de l'exercice</b>									
Plan D	21 166	11/01/2005	1 MS	13,97	8,17	10/01/2008	10/01/2015	4,9	
Plan E	17 104	21/12/2005	1 MS	21,71	15,23	20/12/2008	21/12/2015	7,6	
Plan E'	1 970	21/12/2005	1 A	21,71	15,23	21/12/2005	21/12/2015	7,6	
Plan G	20 069	23/06/2006	1 MS	15,98	11,21	22/06/2009	22/06/2016	5,8	
Plan H	2 757	22/09/2006	1 A	15,51	10,88	22/06/2009	31/12/2011	5,6	
Plan I, I'	15 973	23/03/2007	1 MS ; 2 A	12,27	8,61	23/03/2010	23/03/2015	4,6	
Plan J	25 863	15/10/2007	1 MS	14,88	10,44	15/10/2010	15/10/2017	5,5	
Plan K	33 655	04/03/2008	1 MS ; 5 A	10,44	7,32	04/03/2011	04/03/2016	4,0	
Plan L	32 871	04/06/2008	1 MS	10,84	7,61	04/06/2011	04/06/2018	4,0	
Plan M	4 627	17/06/2008	1 MS	10,78	7,56	17/06/2011	17/06/2018	4,0	
Plan N	6 357	22/12/2008	1 MS	7,40	5,19	21/12/2011	21/12/2016	2,4	
Plan N'	6 356	22/12/2008	1MS	7,40	5,19	01/04/2013	21/12/2016	2,4	
Plan O	39 851	22/12/2008	5 A	7,40	5,19	21/12/2011	21/12/2016	2,4	
Plan P	31 736	21/12/2009	1 MS	12,80	8,98	01/04/2014	20/12/2019	4,3	
Plan Q	3 675	21/12/2009	1 MS	12,80	8,98	20/12/2012	20/12/2017	4,0	
Plan Q'	3 674	21/12/2009	1 MS	12,80	8,98	01/04/2014	20/12/2017	3,6	
Plan R	23 039	21/12/2009	5 A	12,80	8,98	20/12/2012	20/12/2017	4,0	
Plan S	35 055	20/12/2010	1MS	8,13	8,13	01/04/2015	19/12/2020	1,1	
Plan T	4 059	20/12/2010	1 MS	8,13	8,13	19/12/2013	19/12/2018	1,2	
Plan T'	4 059	20/12/2010	1 MS	8,13	8,13	01/04/2015	19/12/2018	1,2	
Plan U	25 449	20/12/2010	5 A	8,13	8,13	19/12/2013	19/12/2018	1,2	
<b>Sous-total</b>	<b>359 365</b>								
<b>Nouvelles attributions de l'exercice</b>									
Plan V	26 432	20/12/2011	1 MS	11,35	11,35	01/04/2016	19/12/2021	2,1	
Plan W	2 908	20/12/2011	1 MS	11,35	11,35	19/12/2014	19/12/2019	2,0	
Plan W'	2 907	20/12/2011	1 MS	11,35	11,35	01/04/2016	19/12/2019	2,0	
Plan X	18 228	20/12/2011	5 A	11,35	11,35	19/12/2014	19/12/2019	2,0	
Options devenues caduques de l'exercice	0								
Options annulées de l'exercice	0								
Options exercées de l'exercice	0								
<b>Options attribuées et non exercées à la clôture de l'exercice</b>	<b>409 840</b>								
<b>Options exerçables à la clôture de l'exercice</b>	<b>222 263</b>								

(\*) MS : Mandataire social ; A : Autre

Le Groupe a comptabilisé une charge de 109 k€ hors charges sociales au cours de l'exercice 2011 (comparée à une charge de 161 k€ en 2010), relative aux plans de stock-options.

### 3.11.3. ACTIONS AUTO DETENUES

	En nombres de titres	En k€
<b>Au 1er janvier 2010</b>	<b>341 271</b>	<b>1 820</b>
Acquisitions	85 142	881
Cessions	-58 004	-627
Annulations	-138 656	-1 451
<b>Au 1er janvier 2011</b>	<b>229 753</b>	<b>623</b>
Acquisitions	176 793	2 215
Cessions	-126 052	-1 515
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>280 494</b>	<b>1 323</b>

Les mouvements ci-dessus globalisent ceux de l'animation de marché, des actions destinées à permettre de couvrir des obligations liées à des stock-options, des actions destinées à être annulées et des actions destinées à être remises dans le cadre d'une opération de croissance externe.

### 3.11.4. DIVIDENDES

Une distribution de dividendes de 1,20 € par action a été votée par l'assemblée générale du 17 juin 2011 à hauteur de 4 971 k€.

## 3.12. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et auto détenues.

Lorsque les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits (cas des options), ils sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché et ce uniquement si celui-ci est supérieur au prix d'exercice du droit.

Dans les deux cas, les fonds sont pris en compte prorata temporis lors de l'année d'émission des instruments dilutifs et aux premiers jours les années suivantes.

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère est basé sur les données suivantes :

En k€	2011	2010
<b>Résultat net des activités poursuivies part du Groupe</b>	<b>8 288</b>	<b>9 460</b>
Effet dilutif des actions ordinaires potentielles	0	0
<b>Résultats pour les besoins du résultat dilué par action</b>	<b>8 288</b>	<b>9 460</b>
<b>En k€</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
<b>Résultat net des activités arrêtées part du Groupe</b>	<b>-296</b>	<b>-82</b>
Effet dilutif des actions ordinaires potentielles	0	0
<b>Résultats pour les besoins du résultat dilué par action</b>	<b>-296</b>	<b>-82</b>
<b>Nombre d'actions</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
<b>Nombre moyen d'actions ordinaires pour le besoin du calcul du résultat de base par action</b>	<b>4 106 221</b>	<b>4 215 609</b>
Effet dilutif des actions ordinaires potentielles :		
. options	104 814	17 931
. actions gratuites attribuées aux salariés	0	0
. obligations convertibles	0	0
<b>Nombre moyen d'actions ordinaires pour le besoin du calcul du résultat dilué par action</b>	<b>4 211 034</b>	<b>4 233 540</b>

	Résultat net(en k€)	Nombre d'actions	Résultat par action (en €)
Résultat net des activités poursuivies part du groupe de base par action	8 288	4 106 221	2,02
Options	0	104 814	
Actions gratuites attribuées aux salariés	0	0	
Obligations convertibles en actions	0	0	
<b>Résultat net des activités poursuivies part du groupe dilué par action</b>	<b>8 288</b>	<b>4 211 034</b>	<b>1,97</b>

	Résultat net(en k€)	Nombre d'actions	Résultat par action (en €)
Résultat net des activités arrêtées part du groupe de base par action	-296	4 106 221	-0.07
Options	0	104 814	
Actions gratuites attribuées aux salariés	0	0	
Obligations convertibles en actions	0	0	
<b>Résultat net des activités arrêtées part du groupe dilué par action</b>	<b>-296</b>	<b>4 211 034</b>	<b>-0.07</b>

Pour 2011, le résultat par action ressort à :

- 1,95 € pour le résultat net part du groupe de base,
- 1,90 € pour le résultat net part du groupe dilué.

### 3.13. Provisions à long terme

Elles sont uniquement constituées de provisions relatives à des avantages au personnel, comme le montre le tableau suivant :

	Indemnités fin de carrière	Retraites complémentaires	Total provisions à long terme
<b>Soldes au 1er janvier 2011</b>	<b>680</b>	<b>0</b>	<b>680</b>
Dotations de l'exercice	134	0	134
Intérêts	81	0	81
Cotisations versées par ADLPartner à l'actif de couverture	-48	0	-48
Charges sociales sur les prestations payées	-7	0	-7
<b>Soldes au 31 décembre 2011</b>	<b>840</b>	<b>0</b>	<b>840</b>

Selon les réglementations et usages en vigueur, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel.

Lorsque les avantages complémentaires octroyés au personnel donnent lieu à une prestation future pour le Groupe, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle avec les hypothèses décrites ci-dessous.

Les provisions inscrites au bilan correspondent à l'engagement net en matière d'indemnités de fin de carrière.

A ce jour, les éléments décrits ci-dessous concernent les seules sociétés françaises, aucun engagement en matière d'indemnités de fin de carrière ou de retraite n'ayant été donné sur les filiales étrangères du Groupe.

Les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles des plans au titre des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

	2011	2010
Taux d'actualisation (*)	3,85 %	4,45 %
Augmentation annuelle des salaires	2,50 % à 3,50 %	2,50 % à 3,50 %
Taux de charges sociales	39,28 % à 57,39 %	39,28 % à 57,39 %
Turnover	0 à 6 %	0 à 6 %
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Table de survie	INSEE F2004-2006	INSEE F2004-2006
Rendement attendu des actifs des plans	2,40 %	Non disponible
Table des droits	0 à 7,25 mois de salaire	0 à 7,25 mois de salaire

(\*) Le taux d'actualisation utilisé est le taux 15 ans Bloomberg taux F462 corporate AA+/AA.

Les montants comptabilisés au titre des engagements de fin de carrière au bilan sont les suivants :

En k€	2011	2010
Valeur actuelle des obligations	1 960	1 839
Coûts des services passés non comptabilisés	-873	-921
Juste valeur des actifs des plans de retraite	-247	-238
<b>Dette nette comptabilisée au bilan</b>	<b>840</b>	<b>680</b>

La sensibilité de la valeur actuelle des obligations au taux d'actualisation est la suivante :

	Taux annuel d'actualisation		
	2,85 %	3,85 %	4,85 %
	(- 1 point)	(jeu de base)	(+ 1 point)
<b>Valeur actualisée de l'obligation (En k€)</b>	<b>2 282</b>	<b>1 960</b>	<b>1 694</b>

Les montants comptabilisés au titre des engagements de fin de carrière au compte de résultat sont les suivants :

En k€	2011	2010
Coût des services rendus au cours de l'exercice	140	139
Intérêts sur l'obligation	81	93
Rendement attendu des actifs du plan	0	0
Gains/Pertes actuarielles constatées sur l'exercice	-54	-171
Coûts des services passés	48	47
<b>Charge nette comptabilisée en résultat</b>	<b>215</b>	<b>108</b>

La charge pour l'exercice est incluse dans le compte de résultat :

- sur la ligne charges de personnel pour 134 k€,
- sur la ligne coût de l'endettement financier brut pour 81 k€.

Les changements dans la valeur actuelle des obligations liées aux indemnités de fin de carrière peuvent se présenter comme suit :

En k€	2011	2010
<b>Obligations à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>918</b>	<b>909</b>
Coût des services rendus	140	139
Intérêts	81	93
Gains/Pertes actuarielles	-80	-171
Prestations payées	-20	-99
Coût des services passés	48	47
<b>Obligations à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 086</b>	<b>918</b>

Les changements dans la juste valeur des actifs de couverture peuvent se présenter comme suit :

En k€	2011	2010
<b>Juste valeur des actifs à l'ouverture</b>	<b>238</b>	<b>291</b>
Rendement attendu	0	0
Gains actuariels	11	0
Contributions de l'employeur	48	46
Prestations payées	-51	-99
<b>Juste valeur des actifs à la clôture</b>	<b>246</b>	<b>238</b>

La juste valeur des actifs des plans à la date de clôture s'analyse comme suit :

En %	2011	2010
Instruments de capitaux propres (actions)	6,7 %	7,7 %
Instruments de dettes (obligations)	86,3 %	87,1 %
Immobiliers	2,7 %	2,0 %
Autres actifs	4,3 %	3,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Les actifs des plans de retraite ne comprennent ni les instruments financiers détenus en propre par le Groupe, ni les propriétés qu'il occupe ou aucun des actifs qu'il utilise.

L'historique des plans pour l'exercice actuel et les exercices antérieurs se présente comme suit :

k€	2011	2010	2009	2008	2007
Valeur actuelle des obligations	1 086	918	908	696	350
Juste valeur des actifs des plans de retraite	-246	-238	-291	-253	-206
<b>Engagement net</b>	<b>840</b>	<b>680</b>	<b>617</b>	<b>443</b>	<b>145</b>

### 3.14. Passifs financiers

En k€

Passifs financiers non-courants	2011	2010
Découverts bancaires	0	0
Emprunts bancaires	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

En k€

Passifs financiers courants	2011	2010
Découverts bancaires	0	1
Emprunts bancaires	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1</b>



### 3.15. Impôts différés passifs

L'imposition différée passive de 682 k€ s'explique de la façon suivante :

#### ADLPartner

Créances d'impôt différé sur Organic, participation, indemnités de fin de carrière, provision dépréciation clients	983 k€
Dette d'impôt différé sur amortissements dérogatoires et incorporel Born	- 676 k€
Imputation de la créance d'impôt différé résultant du déficit fiscal de la filiale Suscripciones España	- 435 k€
Sous-total	- 128 k€

#### SCI de la Rue de Chartres

Dette d'impôt différé sur l'écart d'évaluation sur les actifs	- 554 k€
Total	- 682 k€

### 3.16. Provisions à court terme

En k€	Pour litiges	Pour risques	Total court terme
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>175</b>	<b>0</b>	<b>175</b>
Dotations de l'exercice	165	0	165
Utilisations de l'exercice	-37	0	-37
Autres reprises de l'exercice	0	0	0
<b>Balance au 31 décembre 2011</b>	<b>303</b>	<b>0</b>	<b>303</b>

Elles sont constituées au 31/12/2011 par :

- 71 k€ de provision pour litiges clients,
- 232 k€ de provision pour divers litiges.

### 3.17. Fournisseurs et autres créditeurs

En k€	2011	2010
Avances et acomptes reçus	1 170	971
Éditeurs	21 769	21 367
Fournisseurs	15 042	16 695
Dettes sur immobilisations	439	146
Autres créditeurs	1 256	1 767
<b>TOTAL</b>	<b>39 676</b>	<b>40 946</b>

La ligne "Autres créditeurs" est essentiellement constituée de dettes sur les loteries organisées par le Groupe et en cours au moment de la clôture.

La totalité de ces dettes est à moins d'un an.

### 3.18. Autres passifs

Ce poste est constitué par les produits constatés d'avance. Ceux-ci concernent les produits des opérations commerciales de l'année suivante, qui ont été reçus sur l'exercice en cours.

## 4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Produits

Le volume d'affaires brut représente la valeur des abonnements et autres produits commercialisés (cf. "Indicateurs clés de performance"), alors que le chiffre d'affaires (dont la détermination repose sur le statut de commissionnaire de presse pour les ventes d'abonnements) ne tient compte que du montant de la rémunération versée par les éditeurs de presse ; dans le cas des ventes d'abonnements, le chiffre d'affaires correspond donc en réalité à une marge brute puisque le coût des magazines vendus est déduit du montant des ventes encaissées.

Le chiffre d'affaires net hors taxes se présente comme suit :

- par zones géographiques :

	2011	2010	Variation
France	118 795	117 039	1,5 %
International	3 446	3 129	10,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>122 241</b>	<b>120 168</b>	<b>1,7 %</b>

- par offres produits :

	2011	2010	Variation
Offre abonnements à durée libre (ADL)	66 943	62 691	6,8 %
Offre abonnements à durée déterminée (ADD)	22 240	25 278	-12,0 %
Offre livres-objets-audio-vidéo (LOAV)	29 260	29 152	0,4 %
Autres offres	3 798	3 047	24,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>122 241</b>	<b>120 168</b>	<b>1,7 %</b>

## 4.2. Données sociales

Les charges de personnel et l'effectif moyen sont les suivants :

Charges de personnel (en k€)	2011	2010
Salaires et traitements	12 696	12 261
Charges sociales	6 862	6 659
Intéressement	1 545	1 488
Participation	1 353	1 263
Indemnités transactionnelles et prud'homales	314	186
Indemnités fin de carrière	134	16
Stock options	109	161
<b>TOTAL</b>	<b>23 013</b>	<b>22 034</b>

Effectif moyen	2011	2010
Cadres	120	118
Agents de maîtrise	52	51
Employés	73	84
<b>TOTAL</b>	<b>245</b>	<b>253</b>

## 4.3. Autres produits et charges d'exploitation

Ils concernent essentiellement le coût net des pertes clients.

## 4.4. Résultat financier net

Le résultat financier se ventile comme suit :

En k€	2011	2010
Plus-values sur placements	134	94
Intérêts sur placements et produits assimilés	340	99
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>474</b>	<b>193</b>
Intérêts et charges assimilées	-80	-65
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>-80</b>	<b>-65</b>
<b>Produits financiers nets</b>	<b>395</b>	<b>128</b>
Dotations aux provisions	0	-100
Différences de change	-5	1
<b>Total autres produits et charges financières</b>	<b>-5</b>	<b>-99</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>390</b>	<b>29</b>

L'augmentation des produits financiers résulte d'un accroissement de la trésorerie disponible associé à une amélioration des taux des placements.

## 4.5. Impôts sur le résultat

### 4.5.1. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOTS

En k€	2011	2010
Charge d'impôts exigibles	4 503	1 556
Charge (ou produit) d'impôts différés	59	-158
<b>Total impôts sur le résultat</b>	<b>4 563</b>	<b>1 398</b>

### 4.5.2. RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOTS ET LE RESULTAT AVANT IMPOTS

En k€	2011	2010
Résultat net avant impôts des activités poursuivies	12 851	10 858
Taux théorique d'imposition	34,43 %	34,43 %
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>4 425</b>	<b>3 739</b>
Rapprochement :		
Effet des déficits de l'exercice non activés	59	455
Effet de l'imputation des déficits antérieurs non activés	-4	-16
Effet du retraitement des activités arrêtées	0	0
Effet de l'intégration fiscale	0	-618
Effet des différences permanentes et des différentiels de taux d'impôt	112	-2 137
Effet de l'imputation des crédits d'impôt	-29	-25
<b>Sous Total</b>	<b>138</b>	<b>-2 341</b>
<b>Charge d'impôt</b>	<b>4 563</b>	<b>1 398</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>35,51 %</b>	<b>12,88 %</b>

La charge d'impôt totale ressort à 4 563 k€.

En 2011, le retraitement du déficit fiscal de la filiale espagnole Suscripciones España, se traduit par une charge d'impôt de 143 k€.

## 4.6. Activités arrêtées ou en cours de cession

La contribution des filiales au résultat des activités arrêtées se décompose en :

- ADLPartner Marketing - 7 k€
- Abo Service International - 554 k€

générant un impact global des activités arrêtées sur les comptes consolidés de - 561 k€.

**Compte de résultat des activités abandonnées et cédées**

En k€	2011	2010
Chiffre d'affaires	488	4 815
Produits d'exploitation	12	784
Charges d'exploitation	-1 033	-5 188
Charges exceptionnelles	-34	-257
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-567</b>	<b>154</b>
Résultat financier	6	-59
<b>Résultat net</b>	<b>-561</b>	<b>95</b>

La trésorerie des activités abandonnées passe de 2 254 k€ au 31/12/2010 à 1 428 k€ au 31/12/2011.

**5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES****5.1. Tableau de flux de trésorerie**

Le tableau de flux de trésorerie présente une variation de trésorerie nette de + 5 164 k€, qui s'explique de la façon suivante :

- + 13 442 k€ provenant de la capacité d'autofinancement avant produits financiers nets et impôt société,
- - 1 984 k€ d'impôt société versé,
- - 91 k€ issus de la variation du BFR lié à l'activité : le BFR reste négatif, représentant 19 jours de Volume d'Affaires Brut,
- - 567 k€ d'investissements (immobilisations incorporelles pour - 356 k€, immobilisations corporelles pour - 170 k€, - 37 k€ liés à l'acquisition des titres de participation Splurgy),
- - 5 636 k€ liés aux opérations de financement (- 4 971 k€ de dividendes versés aux actionnaires de la société mère, - 662 k€ de rachats et reventes d'actions propres, + 475 k€ de produits financiers nets, - 478 k€ correspondant au remboursement aux minoritaires du « capital réserve » de la filiale Abo Service International).

**5.2. Transactions avec les parties liées**

L'entité de contrôle ultime du Groupe est le groupe familial VIGNERON avec la société SOGESPA sise 3 rue Henri Rol-Tanguy – 93100 Montreuil (France).

Les transactions entre la Société et ses filiales qui sont des parties liées au Groupe sont éliminées en consolidation. Elles ne sont pas présentées dans les notes aux états financiers.

Les détails des transactions entre le Groupe et des parties liées au Groupe sont présentés ci-après.

En k€	Ventes de produits		Achats	
	2011	2010	2011	2010
Société mère ADLPartner vers les parties liées	68	30	0	0
SOGESPA vers le Groupe	0	0	68	30

Les ventes de produits sont réalisées aux prix habituels pratiqués par le Groupe avec des clients externes. Les achats sont réalisés au prix de marché.

En k€	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées	
	2011	2010	2011	2010
Société mère ADLPartner / SOGESPA	41	29	0	0

Aucune charge n'a été constatée pour créance irrécouvrable pour des montants dus par des parties liées.

### 5.3. Avantages aux dirigeants

Les charges enregistrées au titre des rémunérations et avantages assimilés accordées aux dirigeants (mandataires sociaux) s'établissent comme suit :

En k€	2011	2010
Avantages à court terme	1184	1 096
Valorisation des options	52	49
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Jetons de présence	125	113
<b>TOTAL</b>	<b>1361</b>	<b>1 258</b>

### 5.4. Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Les honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux correspondant aux lettres de missions sont détaillés ci-dessous :

Montants HT en k€	GRANT THORNTON		BEA		RBS	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
AUDIT LEGAL						
ADLPartner	102	107	102	107	0	0
Filiales	12	42	0	0	14	0
<b>Sous-total</b>	<b>114</b>	<b>149</b>	<b>102</b>	<b>107</b>	<b>14</b>	<b>0</b>
AUTRES PRESTATIONS						
ADLPartner	0	0	0	0	0	0
Filiales	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>	<b>149</b>	<b>102</b>	<b>107</b>	<b>14</b>	<b>0</b>
	<b>2011</b>	<b>2010</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>230</b>	<b>256</b>				

### 5.5. Transactions non réalisées en trésorerie

La société Suscripciones España a contribué à la compensation des pertes de la filiale ADLPartner Hispania pour un montant de 669 k€ par incorporation de prêt.

## 5.6. Engagements donnés et reçus

### 5.6.1. ENGAGEMENTS DONNES

#### 5.6.1.1. Locations locaux

Les baux signés par le groupe pour ses locaux sont détaillés ci-dessous en valeur TTC :

En k€	31/12/11	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
France	5 741	1 351	4 390	0
Espagne	0			
Allemagne	7	7		
<b>TOTAL</b>	<b>5 748</b>	<b>1358</b>	<b>4 390</b>	<b>0</b>

ADLPartner a signé en 2010, un nouveau bail pour ses locaux de Montreuil (rue Henri Rol-Tanguy), dont les caractéristiques sont les suivantes :

- loyer annuel de base HT : 1 129 382,50 €, soit 1 350 741,47 € TTC,
- durée : 9 ans à compter du 1/04/2010 – terme 31/03/2019,
- possibilité de notification d'un congé à l'expiration de chaque période triennale, la société ayant expressément renoncé à la faculté de notifier le congé au 31/03/2013.

En conséquence, l'engagement ferme de la société, au 31/12/2011, est de 4 ans et 3 mois, soit 5 740 651,25 € TTC (hors indexation).

#### 5.6.1.2. Droit individuel à la formation (DIF)

L'engagement en matière de droit individuel à la formation est évalué à 19 679 heures au 31/12/2011.

#### 5.6.1.3. Cautions bancaires

ADLPartner a mis en place une caution bancaire BNP Paribas de 21 537 € sur la période du 12/12/2008 au 31/12/2009 en faveur de l'administration fiscale italienne pour le recouvrement du crédit de TVA résiduel de sa filiale, suite à sa liquidation. Le remboursement a été effectué le 08/10/2009, mais la mainlevée de cette garantie ne pourra avoir lieu que fin 2012.

En 2011, ADLPartner a mis en place une garantie autonome à première demande BNP Paribas de 20 000 € courant sur la période du 11 octobre 2011 au 31 mars 2013 en faveur de la société France Billet.

#### 5.6.1.4. Autres engagements donnés

Le contrat de cession du portefeuille d'abonnements d'Abo Service International prévoit une clause de minoration du prix de vente, en fonction d'une évolution du taux d'attrition des abonnements. Compte tenu des taux d'attrition prévus à fin 2011, une provision pour réduction de prix de 36 k€ a été prise en compte au 31 décembre 2011.

Aucune autre évolution significative par rapport au 31 décembre 2010 n'est à signaler.

### 5.6.2. ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

## 5.7. Évènements postérieurs à la clôture

En janvier 2012, il a été procédé à l'acquisition de la société Les Choses Vertes, editrice du site [www.marcelgreen.com](http://www.marcelgreen.com), magazine en ligne de référence de l'éco-consommation.

Aucun autre évènement intervenu depuis la clôture ne présente de caractère significatif.

## 5.8. Dettes potentielles

Aucun engagement nouveau n'a été pris postérieurement à la clôture des comptes susceptible d'engendrer un accroissement des dettes par rapport à la situation du 31 décembre 2011.

## 6. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés consolidées	Forme	Siège	Pourcentage	Pourcentage	Méthode
ADLPartner	SA	France	Mère	100,00%	Intégration globale
Abo Service International	GmbH	Allemagne	52,22%	52,22%	Intégration globale
ADLPartner Marketing	GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	Intégration globale
Suscripciones España	SL	Espagne	100,00%	100,00%	Intégration globale
ADLPartner Hispania	SL	Espagne	100,00%	100,00%	Intégration globale
ADL Servicos de Fidelização	Srl	Brésil	34,00%	34,00%	Mise en équivalence
Le Grand Tirage	SARL	France	100,00%	100,00%	Intégration globale
SCI rue de Chartres	SCI	France	100,00%	100,00%	Intégration globale

Une filiale non significative n'est pas mentionnée.

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels au 31 décembre 2011.

## 7. SECTEURS OPERATIONNELS

Les résultats par secteur géographique pour l'exercice 2011 sont détaillés ci-après :

En k€	France		International		Interzone		Consolidé	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Chiffre d'affaires net HT	119 150	117 488	3 481	3 164	-390	-484	122 241	120 168
Résultat opérationnel	12 806	11 322	-345	-530	0	0	12 461	10 792
Résultat net des activités poursuivies	8 638	9 959	-350	-499	0	0	8 288	9 460
Résultat net	8 638	9 687	-911	-132	0	0	7 727	9 555

Les coûts de la Direction Internationale sont supportés par la société mère.



Les actifs et passifs par zone géographique pour l'exercice 2011 se présentent comme suit :

BILAN ACTIF	France		International		Interzone		Consolidé	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<b>En k€</b>								
<b>Actifs non-courants</b>								
Ecarts d'acquisition	238	266	0	0	0	0	238	266
Immobilisations incorporelles	1 981	1 970	1	1	0	0	1 982	1 971
Immobilisations corporelles	4 755	5 140	64	74	0	0	4 819	5 214
Participations entreprises associés	0	0	30	32	0	0	30	32
Actifs disponibles à la vente	37	0	0	0	0	0	37	0
Autres actifs financiers	1 768	1 110	5	4	-1 482	-827	291	287
Actifs d'impôts différés	0	1	0	0	0	0	0	1
<b>Sous-total Actifs non-courants</b>	<b>8 779</b>	<b>8 487</b>	<b>100</b>	<b>111</b>	<b>-1 482</b>	<b>-827</b>	<b>7 397</b>	<b>7 771</b>
<b>Actifs courants</b>								
Stocks	2 446	2 586	12	12	0	0	2 458	2 598
Clients et autres débiteurs	26 375	26 090	1 382	3 382	-174	-229	27 583	29 243
Autres actifs	4 264	4 184	281	286	0	0	4 545	4 470
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 546	21 426	1 518	2 475	0	0	29 064	23 901
<b>Sous-total Actifs courants</b>	<b>60 631</b>	<b>54 286</b>	<b>3 193</b>	<b>6 155</b>	<b>-174</b>	<b>-229</b>	<b>63 650</b>	<b>60 212</b>
Actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>69 410</b>	<b>62 773</b>	<b>3 293</b>	<b>6 266</b>	<b>-1 656</b>	<b>-1056</b>	<b>71 047</b>	<b>67 983</b>

BILAN PASSIF	France		International		Interzone		Consolidé	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<b>En k€</b>								
<b>Capitaux Propres</b>								
Capital							6 785	6 785
Réserves consolidées							1 452	-2 084
Résultat consolidé							7 727	9 555
<b>Capitaux Propres</b>							<b>15 965</b>	<b>14 256</b>
<b>Passifs non-courants</b>								
Provisions à long terme	840	680	0	0	0	0	840	680
Passifs financiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs d'impôts différés	682	624	0	0	0	0	682	624
<b>Sous-total Passif non-courants</b>	<b>1522</b>	<b>1 304</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 522</b>	<b>1 304</b>
<b>Passifs courants</b>								
Provisions à court terme	303	175	0	0	0	0	303	175
Dettes fiscales et sociales	13 143	9 901	137	125	0	0	13 280	10 026
Fournisseurs et autres créditeurs	37 569	37 179	2 281	3 996	-174	-229	39 676	40 946
Passifs financiers	0	0	1 482	828	-1 482	-827	0	1
Autres passifs	211	1 174	90	101	0	0	301	1 275
<b>Sous-total Passif courants</b>	<b>51 226</b>	<b>48 429</b>	<b>3 990</b>	<b>5 050</b>	<b>-1 656</b>	<b>-1 056</b>	<b>53 560</b>	<b>52 423</b>
Passifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>							<b>71 047</b>	<b>67 983</b>

Les autres informations par zone géographique pour l'exercice 2011 sont détaillées ci-après :

<b>Effectif moyen</b>	France	International	Total
Cadres	118	2	120
Agents de maîtrise	52	0	52
Employés	68	5	73
<b>TOTAL</b>	<b>238</b>	<b>7</b>	<b>245</b>

## **2.7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ADLPartner, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **2 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note 2.1.1 « Référentiel » de l'annexe évoque les points sur lesquels portent les principales estimations et jugements comptables effectués par le groupe. Les notes 2.7 « Actifs Incorporels » et 2.10 « Dépréciation d'actifs » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des marques. Nos travaux ont consisté à examiner le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et la documentation fournie ainsi qu'à apprécier les données et hypothèses retenues et les évaluations qui en résultent. Nous avons par ailleurs vérifié que la note 3.3 « Immobilisations Incorporelles » donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**3 VERIFICATION SPECIFIQUE**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 16 avril 2012

**Les Commissaires aux Comptes**

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

**Boissière Expertise Audit**

Natascha Vignaux  
Associée

Tita Zeitoun  
Associée



## **3. COMPTES ANNUELS**

### **AU 31 DECEMBRE 2011**

<b>Bilan</b>	<b>101</b>
<b>Compte de résultat</b>	<b>103</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie nette</b>	<b>104</b>
<b>Annexe aux comptes annuels</b>	<b>105</b>
<b>Résultats financiers des cinq derniers exercices</b>	<b>123</b>
<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels</b>	<b>124</b>
<b>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés</b>	<b>126</b>

## 3.1. BILAN

### ACTIF

En k€	Montant Brut	Amortissements / Provisions	31/12/2011	31/12/2010
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Concessions, brevets et droits similaires	6 543	5 101	1 442	1 806
Fonds commercial	4 363	28	4 335	4 363
Autres immobilisations incorporelles	573	37	536	161
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Constructions	3 224	1 522	1 702	1 745
Installations techniques, matériel, outillage	1 652	842	810	946
Autres immobilisations corporelles	2 695	2 200	495	650
Avances et acomptes	1		1	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Autres participations	12 826	8 738	4 088	5 264
Créances rattachées à des participations	1 648	232	1 417	767
Autres immobilisations financières	286		286	283
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>33 810</b>	<b>18 699</b>	<b>15 112</b>	<b>15 983</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	76		76	102
Marchandises	2 934	564	2 369	2 484
Avances et acomptes versés sur commandes	155		155	78
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	22 610	1 819	20 790	22 289
Autres créances	5 435		5 435	3 742
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 1 323)	15 293	4	15 289	6 945
Disponibilités	13 394		13 394	14 434
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	4 264		4 264	4 184
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>64 162</b>	<b>2 388</b>	<b>61 774</b>	<b>54 259</b>
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>97 972</b>	<b>21 087</b>	<b>76 886</b>	<b>70 242</b>

**PASSIF**

En k€	31/12/2011	31/12/2010
Capital social ou individuel (dont versé : 6 785)	6 785	6 785
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Réserve légale	700	700
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 500	224
Report à nouveau	5 304	3 435
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>8 245</b>	<b>9 117</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 959	1 896
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>25 494</b>	<b>22 156</b>
Provisions pour risques	457	328
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>457</b>	<b>328</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 170	971
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 917	34 914
Dettes fiscales et sociales	13 141	9 856
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	439	146
Autres dettes	1 057	698
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	211	1 174
<b>DETTES</b>	<b>50 935</b>	<b>47 758</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>76 886</b>	<b>70 242</b>

## 3.2. COMPTE DE RESULTAT

En k€	France	Exportation	2011	2010
Ventes de marchandises	31 958		31 958	29 015
Production vendue de biens	334		334	0
Production vendue de services	86 554	535	87 089	88 948
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>118 846</b>	<b>535</b>	<b>119 381</b>	<b>117 963</b>
Subventions d'exploitation			3	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 752	4 025
Autres produits			1 595	1 825
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>123 730</b>	<b>123 813</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			9 631	9 923
Variation de stock (marchandises)			(9)	260
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			13 429	13 407
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			26	(28)
Autres achats et charges externes			54 621	55 237
Impôts, taxes et versements assimilés			1 643	1 461
Salaires et traitements			13 816	13 479
Charges sociales			6 783	6 574
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			721	817
Sur immobilisations : dotations aux provisions			441	
Sur actif circulant : dotations aux provisions			2 235	2 619
Pour risques et charges : dotations aux provisions			165	101
Autres charges			5 547	6 954
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>109 048</b>	<b>110 804</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>14 682</b>	<b>13 009</b>
Produits financiers de participations			23	109
Autres intérêts et produits assimilés			323	96
Reprises sur provisions et transferts de charges			13	149
Différences positives de change			3	4
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			192	107
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>554</b>	<b>465</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			715	1 022
Intérêts et charges assimilés			0	2
Différences négatives de change			8	2
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			22	62
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>744</b>	<b>1 087</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>(190)</b>	<b>(622)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>14 493</b>	<b>12 387</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				1
Produits exceptionnels sur opérations en capital				2 387
Reprises sur provisions et transferts de charges			193	15 222
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>193</b>	<b>17 610</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			314	229
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				17 517
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			257	332
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>571</b>	<b>18 078</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>(378)</b>	<b>(468)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			1 353	1 263
Impôts sur les bénéfices			4 516	1 539
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>124 478</b>	<b>141 888</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>116 232</b>	<b>132 771</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>8 245</b>	<b>9 117</b>



### 3.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

En k€	2011	2010
<b>Résultat net</b>	<b>8 245</b>	<b>9 117</b>
+ / - Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	2 050	(13 242)
- / + Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
+ / - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		
- / + Autres produits et charges calculés		
- / + Plus et moins-values de cession		15 118
- / + Profits et pertes de dilution		
- Dividendes		(70)
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt société</b>	<b>10 296</b>	<b>10 923</b>
- Produits financiers nets	(493)	(139)
+ / - Charge d'impôt société	4 516	1 539
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt société (A)</b>	<b>14 319</b>	<b>12 323</b>
- Impôt société versé (B)	(1 984)	1 578
+ / - Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	140	2 225
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)</b>	<b>12 474</b>	<b>16 126</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(519)	(866)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres)	(37)	
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres)		107
+ Dividendes reçus		70
- Prêts et avances versés	(855)	(1 900)
+ Remboursements prêts et avances	200	0
+ Subventions d'investissement reçues		
+ / - Autres flux liés aux opérations d'investissement	519	(4)
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)</b>	<b>(693)</b>	<b>(2 593)</b>
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
- / + Rachats et reventes d'actions propres	(658)	(256)
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	(4 971)	(15 052)
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)		(220)
- / + Intérêts financiers nets (y compris contrats de location financement)	456	139
+ / - Autres flux liés aux opérations de financement		(11)
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)</b>	<b>(5 174)</b>	<b>(15 400)</b>
+ / - Incidence des variations des cours des devises (G)		
<b>= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)</b>	<b>6 608</b>	<b>(1 867)</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>20 756</b>	<b>22 623</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>27 364</b>	<b>20 756</b>

## 3.4. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### 1. INFORMATIONS GENERALES

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le directoire le 7 mars 2012 et présentés au conseil de surveillance le 14 mars 2012.

Ils comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 dont le total est de 76 885 573 € et au compte de résultat présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 124 477 763 € et dégageant un bénéfice de 8 245 279 €.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.

#### Préambule :

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf précision contraire.

### 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### 2.1. Actionnariat

Le programme de rachat d'actions, autorisé le 17 juin 2011, a été mis en œuvre à compter du 4 juillet 2011.

#### 2.2. Filiales

##### 2.2.1. ABO SERVICE INTERNATIONAL

En fin d'année 2009, le Groupe a pris la décision de mettre un terme aux investissements commerciaux dans sa filiale allemande Abo Service International et de s'orienter progressivement vers un arrêt total de son exploitation. Dans ce contexte, la totalité du portefeuille d'abonnements à des magazines a été cédée à la fin du premier semestre 2010.

Dans le respect du principe de continuité d'exploitation de la filiale Abo Service International, il est prévu le soutien de son activité au titre de 2012.

##### 2.2.2. SPLURGY

En fin d'année 2011, une prise de participation minoritaire a été finalisée dans la start-up californienne Splurgy, basée à San Francisco et spécialisée dans le marketing sur les media sociaux.

### 3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En janvier 2012, il a été procédé à l'acquisition de la société Les Choses Vertes, editrice du site [www.marcelgreen.com](http://www.marcelgreen.com), magazine en ligne de référence de l'éco-consommation

Aucun autre évènement intervenu depuis la clôture ne présente de caractère significatif.

### 4. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du Code de commerce, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- indépendance des exercices,

- permanence des méthodes comptables.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## 4.1. Actif immobilisé

Une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée à l'actif, lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies :

- il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants,
- son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

### 4.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces biens dans le patrimoine.

Les immobilisations en cours correspondent aux coûts réels des biens non encore achevés à la date de clôture de l'exercice.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire considéré comme économiquement justifié, en fonction de la nature de l'investissement et selon les durées d'utilisation suivantes :

- logiciel bureautique : 3 ans
- logiciel applicatif : 3 à 5 ans

L'entreprise se réserve la possibilité d'utiliser l'amortissement fiscal dérogatoire (1 an pour les logiciels, selon le mode dégressif pour les biens y ouvrant droit) au cas par cas.

Le fonds commercial de l'activité France Abonnements Entreprises, ainsi que la base de données clients et la marque OFUP, ne font pas l'objet d'amortissement, mais pourraient, le cas échéant, faire l'objet d'une provision pour dépréciation si la rentabilité de ces activités ne justifiait pas la valeur inscrite à l'actif.

### 4.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces biens dans le patrimoine.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire considéré comme économiquement justifié, en fonction de la nature de l'investissement et selon des durées d'utilisation suivantes :

- |  |            |
|--|------------|
| • constructions  | 50 ans     |
| • agencements et aménagements                                | 3 à 10 ans |
| • installations techniques, matériel et outillage industriel | 3 à 10 ans |
| • matériel de restaurant d'entreprise                        | 3 à 10 ans |
| • mobilier du bureau   | 3 à 10 ans |
| • matériel de transport                                      | 3 à 4 ans  |
| • matériel de bureau   | 3 à 10 ans |
| • matériel informatique                                      | 3 ans      |

### 4.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La détermination de la valeur nette comptable des investissements dans les filiales (titres de participation et prêts d'actionnaires) est fondée sur l'appréciation de leur valeur d'actif net réévaluée de la seule valeur de leur portefeuille d'abonnements à durée libre.

La valeur du portefeuille d'abonnements à durée libre est calculée en actualisant les revenus nets futurs que vont générer ces abonnements tout au long de leur durée de vie grâce à la connaissance statistique que la société a accumulée depuis plusieurs années du comportement de ces abonnements en France et dans ses filiales.

La courbe de vie des abonnements recrutés par une opération promotionnelle permet de déterminer, avec une grande fiabilité, à tout moment l'espérance de vie résiduelle des abonnements restants. En appliquant au nombre des abonnements restant à servir le revenu moyen constaté et la marge sur coûts directs (déduction faite des remises à payer), on obtient la contribution nette restant à recevoir des abonnements résiduels correspondant à une opération. L'actualisation de cette contribution, à un taux, fonction du coût de l'argent et d'une prime de risque, donne la valeur de ce portefeuille d'abonnements. Celle-ci est ensuite corrigée de l'impôt latent.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'actif net ainsi réévaluée de la valeur de leur portefeuille d'abonnements à durée libre est inférieure à la valeur nette comptable.

Cette procédure est appliquée aux filiales à partir de leur troisième année d'existence. Les deux premières années ne donnent pas lieu à constitution de provisions, dans la mesure où il n'est pas anormal qu'une société dégage des pertes lors de son démarrage. La dotation aux provisions est ensuite comptabilisée sur trois exercices pour arriver à une application complète de la méthode à la fin du cinquième exercice ; toutefois, en cas de dérive des résultats observés par rapport aux business plans initiaux, le provisionnement peut être accéléré.

## 4.2. Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur déterminée comme ci-dessus.

## 4.3. Créances clients et dettes fournisseurs

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont enregistrées à leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les écarts éventuels avec le cours de clôture donnent lieu à la constatation d'écarts de conversion.

Pour les créances relatives à l'activité Abonnements à Durée Libre, une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les provisions pour créances douteuses sont déterminées en fonction du risque encouru selon l'état des dossiers. Mais, en raison des modes de règlement clients et des actions menées par le service clientèle, le risque d'impayés est négligeable et ne s'est traduit au cours des dernières années qu'en montants de créances provisionnées non significatifs.

Pour les créances relatives à l'activité Abonnements à Durée Déterminée et Livres-Objets-Audio-Vidéo, les provisions pour dépréciation des créances sont, pour l'essentiel, établies sur des bases statistiques issues des données des trois années antérieures. Un complément de dépréciation est éventuellement constaté, lorsque les tendances des deux dernières campagnes de l'année se sont dégradées comparativement aux campagnes antérieures.

## 4.4. Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance concernent principalement les charges exposées pour la conception, la fabrication, le routage, l'affranchissement des mailings et engagées sur l'exercice clos pour les opérations commerciales débutant après la clôture.

Les produits constatés d'avance concernent les produits des opérations commerciales afférentes à l'année suivante, qui sont enregistrés sur l'exercice en cours ainsi que les produits facturés pour lesquels la livraison est intervenue sur l'exercice suivant.

## 4.5. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées en conformité avec le règlement sur les passifs (CRC n° 2000-06). Ce règlement définit un passif comme un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est à dire une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

# 5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

## 5.1. Immobilisations incorporelles

Les mouvements, ayant affecté les immobilisations incorporelles, se présentent comme suit (en k€) :

Valeur brute	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Marques, fichiers, logiciels	6 455	337	250	6 542
Fonds commercial	4 363	0	0	4 363
Autres immobilisations incorporelles	50	0	0	50
Immobilisations incorporelles en cours	138	523	138	523
<b>TOTAL</b>	<b>11 006</b>	<b>860</b>	<b>388</b>	<b>11 478</b>

Amortissements et Provisions	Début d'exercice	Dotations	Diminutions	Fin d'exercice
Marques, fichiers, logiciels	4 650	701	250	5 101
Fonds commercial	0	28	0	28
Immobilisations incorporelles	26	10	0	36
<b>TOTAL</b>	<b>4 676</b>	<b>739</b>	<b>250</b>	<b>5 165</b>

La marque OFUP, acquise de son ancienne filiale OFUP, est portée à l'actif pour une valeur brute de 1 406 k€.

Le fonds commercial de l'activité France Abonnements Entreprises est inscrit à l'actif pour 4 269 k€.; ainsi que la base de données clients BORN pour une valeur brute de 94 k€.

Des tests de valeur de la marque OFUP et de la base de données clients ont été effectués au 31 décembre 2011, sur la base des prévisions actualisées de flux de trésorerie, ayant amené à constituer une provision complémentaire de :

- 413 k€ pour la marque OFUP,
- 28 k€ pour la base de données clients BORN.

La projection des flux de trésorerie a été établie à partir des prévisions les plus récentes approuvées par la direction pour les six ou sept prochaines années et d'une valeur actualisée à l'infini en prenant pour hypothèse un taux de croissance à l'infini de -10 %. Le taux d'actualisation utilisé pour les flux de trésorerie est commun à tous les secteurs et s'élève à 10,92 %.

## 5.2. Immobilisations corporelles

Les mouvements, ayant affecté les immobilisations corporelles, se présentent comme suit (en k€) :

Valeur brute	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Constructions	3 195	29	0	3 224
Installations techniques	1 643	13	4	1 652
Autres immobilisations	3 080	47	432	2 695
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>7 918</b>	<b>90</b>	<b>436</b>	<b>7 572</b>

Amortissements	Début d'exercice	Dotations	Diminutions	Fin d'exercice
Constructions	1 450	72	0	1 522
Installations techniques	697	149	4	842
Autres immobilisations	2 430	202	432	2 200
<b>TOTAL</b>	<b>4 577</b>	<b>423</b>	<b>436</b>	<b>4 564</b>

Les dotations et reprises d'amortissements dérogatoires sont détaillées au 5.10.

### 5.3. Immobilisations financières

Les mouvements, ayant affecté les immobilisations financières, se présentent comme suit (en k€) :

Valeur brute	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Participations	13 311	37	522	12 826
Créances rattachées à participations	993	855	200	1648
Autres immobilisations financières	283	3	0	286
<b>TOTAL</b>	<b>14 587</b>	<b>895</b>	<b>722</b>	<b>14 760</b>

Provisions	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Participations	8 047	704	13	8 738
Créances rattachées à participations	226	5	0	231
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>8 273</b>	<b>709</b>	<b>13</b>	<b>8 969</b>

#### 5.3.1. TITRES DE PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES

Au cours de l'exercice, ADLPartner a :

- obtenu un remboursement de « capital réserve » pour 522 k€ de la part de sa filiale Abo Service International,
- procédé à une prise de participation minoritaire dans la start-up californienne Splurgy pour 37 k€.

Les prêts d'actionnaires consentis aux filiales afin de permettre de financer leurs activités ont été augmentés de 650 k€ chez Suscripciones España et de 5 k€ chez ADLPartner Marketing.

Les titres de participation et créances rattachées se décomposent comme suit (en k€) :

Valeur brute des titres de participation	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Abo Service International	2 280	0	522	1 758
ADLPartner Marketing	2 613	0	0	2 613
Suscripciones España	6 651	0	0	6 651
ADL Servicios de Fidelização	134	0	0	134
Le Grand Tirage	227	0	0	227
SCI Rue de Chartres	1 406	0	0	1 406
Splurgy	0	37	0	37
<b>TOTAL</b>	<b>13 311</b>	<b>37</b>	<b>522</b>	<b>12 826</b>
Valeur brute des créances rattachées	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
ADLPartner Marketing	60	5	0	65
Suscripciones España	767	850	200	1417
ADL Servicios de Fidelização	166	0	0	166
<b>TOTAL</b>	<b>993</b>	<b>855</b>	<b>200</b>	<b>1648</b>
<b>TOTAL TITRES ET CREANCES</b>	<b>14 304</b>	<b>892</b>	<b>722</b>	<b>14 474</b>

### 5.3.2. PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES

Les provisions constituées sur les titres de participation et créances, en application de la procédure consistant à les valoriser par comparaison avec la valeur d'actif net comptable corrigé de la valeur des portefeuilles d'abonnements à durée libre, ont enregistré un complément de dotations de 709 k€ compensé par des reprises pour un montant de 13 k€.

Les provisions se décomposent comme suit (en k€) :

Provisions des titres de participation	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Abo Service International	1 013	289	0	1 302
ADLPartner Marketing	2 613	0	0	2 613
Suscripciones España	4 197	415	0	4 612
ADL Servicos de Fidelização	134	0	0	134
Le Grand Tirage	90	0	13	77
<b>TOTAL</b>	<b>8 047</b>	<b>704</b>	<b>13</b>	<b>8 738</b>

Provisions des créances rattachées	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
ADLPartner Marketing	60	5	0	65
ADL Servicos de Fidelização	166	0	0	166
<b>TOTAL</b>	<b>226</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>231</b>
<b>TOTAL TITRES ET CREANCES</b>	<b>8 273</b>	<b>709</b>	<b>13</b>	<b>8 969</b>

### 5.4. Stocks

Les stocks se décomposent comme suit (en k€) :

	Brut	Provision	Net
Primes (cadeaux clients) – Livres-objets-audio-vidéo	2 933	564	2 369
Documents de traitement, emballages	76	0	76
<b>TOTAL</b>	<b>3 009</b>	<b>564</b>	<b>2 445</b>

### 5.5. Clients

Le poste clients se présente comme suit (en k€) :

	Brut	Provision	Net
<b>Clients (échéance - 1 an)</b>	<b>22 609</b>	<b>1 819</b>	<b>20 790</b>

### 5.6. Autres créances et comptes de régularisation

Le poste autres créances (total de 5 435 k€, dont taxes sur le chiffre d'affaires : 4 055 k€, avoirs à recevoir : 1 226 k€, autres débiteurs : 154 k€) est composé de montants à échéance de moins d'un an.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 4 264 k€.

## 5.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées :

- d'une part par des actions propres auto détenues :
  - à hauteur de 354 k€ (150 000 actions), elles sont destinées à l'octroi d'options d'achat et à la distribution d'actions gratuites ;
  - à hauteur de 821 k€ (117 854 actions), ayant vocation à être remise dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
  - à hauteur de 148 k€ (12 640 actions), il s'agit d'actions achetées dans le cadre de l'animation de marché ; la moyenne des cours de bourse du dernier mois de clôture étant inférieure à leur prix d'acquisition, une provision pour dépréciation de 4 k€ a été constituée au 31/12/2011.
- d'autre part par des comptes à terme pour 13 970 k€, dont 234 k€ d'intérêts courus à recevoir ; les comptes à terme présentent une maturité de 1 mois à 3 ans.

## 5.8. Trésorerie et emprunts

Les disponibilités proviennent de la cession à la date de clôture des valeurs mobilières de placement.

La trésorerie nette ressort en excédent à hauteur de 13 394 k€.

## 5.9. Capitaux Propres

Au 31 décembre 2011, le capital de 6 784 925 euros est divisé en 4 361 344 actions.

La variation des capitaux propres est la suivante (en k€) :

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, de fusion d'apport	(*) Autres réserves et provisions réglementées	Résultat exercice	Capitaux propres
<b>Situation au 31/12/09</b>	<b>4 500 000</b>	<b>7 001</b>	<b>8 078</b>	<b>12 269</b>	<b>2 165</b>	<b>29 513</b>
Affectation du résultat				1 131	-1 131	0
Réduction de capital	-138 656	-216	-1 235			-1 451
Dividendes versés			-6 843	-7 176	-1 034	-15 053
Résultat de l'exercice					9 117	9 117
Amortissements dérogatoires				30		30
<b>Situation au 31/12/10</b>	<b>4 361 344</b>	<b>6 785</b>	<b>0</b>	<b>6 254</b>	<b>9 117</b>	<b>22 156</b>
Affectation du résultat				4 146	-4 146	0
Dividendes versés					-4 971	-4 971
Résultat de l'exercice					8 245	8 245
Amortissements dérogatoires				64		64
<b>Situation au 31/12/11</b>	<b>4 361 344</b>	<b>6 785</b>	<b>0</b>	<b>10 464</b>	<b>8 245</b>	<b>25 494</b>

(\*) Correspond aux postes : Réserve légale + Autres réserves + Report à nouveau + Provisions réglementées, dont part des réserves affectée aux actions auto détenues : 1 323 k€.

Les informations détaillées relatives à la variation des capitaux propres figurent dans le paragraphe « Faits caractéristiques » (note 2.1.).

Les 4 361 344 actions composant le capital représentent au 31 décembre 2011 un total de droits de vote exerçables de 5 145 383 (1 064 533 actions bénéficient d'un droit de vote double).



## 5.10 Provisions règlementées

Ces provisions sont constituées essentiellement des amortissements dérogatoires.

Amortissements (En k€)	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Logiciels	316	146	177	285
Constructions	1 207	54	7	1 254
Aménagements des constructions	190	0	6	184
Matériels de traitement	183	56	3	236
<b>TOTAL</b>	<b>1 896</b>	<b>256</b>	<b>193</b>	<b>1 959</b>

## 5.11 Provisions pour risques et charges

En k€	Valeur brute
<b>Situation au 31 décembre 2010</b>	<b>328</b>
Augmentations	166
Diminutions utilisées	-37
Diminutions non utilisées	0
Total des diminutions	-37
<b>Situation au 31 décembre 2011</b>	<b>457</b>

Elles sont constituées par :

- 153 k€ de provisions pour risques ADL Servicos de Fidelização,
- 2 k€ de provisions pour risques ADLPartner Marketing,
- 70 k€ de provision pour litiges clients,
- 232 k€ de provision pour divers litiges.

## 5.12 Autres dettes et comptes de régularisation

Le poste « autres dettes » pour 1 057 k€ est composé de lots à payer relatifs à divers tirages pour 973 k€, de 37 k€ d'avoirs à établir et de 47 k€ de créiteurs divers.

Les produits constatés d'avance correspondent à des opérations commerciales engagées sur l'exercice 2011 au titre de l'exercice 2012, ainsi qu'à des produits facturés pour lesquels la livraison est intervenue sur l'exercice suivant. Leur montant au 31 décembre 2011 s'élève à 211 k€.

## 5.13 Opérations avec les entreprises liées

Les entreprises liées sont celles détenues directement ou indirectement par la société ADLPartner à 50 % et plus.

En k€	TOTAL	LE GRAND TIRAGE	SCI RUE DE CHARTRES	SUSCRIPCIONES ESPANA	ADLPM	A.S.I.	ADLP Hispania
Titres de participation	12 655	227	1 406	6 651	2 613	1 758	0
Provision pour dépréciation des titres	8 604	76	0	4 612	2 613	1 303	0
Créances sur participation	1 482	0	0	1 417	65	0	0
Provision pour dépréciation prêt	65	0	0	0	65	0	0
Provision pour risques	2	0	0	0	2	0	0
Dépôt de garantie reçue	0	0	0	0	0	0	0
Clients et débiteurs divers	164	4	3	12	1	60	84
Fournisseurs et créiteurs	32	14	0	0	0	0	18

## 6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1. Chiffre d'Affaires

Le volume d'affaires brut du Groupe est constitué par les ventes d'abonnements, de livres et d'autres produits culturels.

Dans le cas des ventes d'abonnements, le chiffre d'affaires (dont la détermination repose sur le statut français de commissionnaire de presse) est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette de la quote-part éditeurs, des annulations clients, des remises accordées et des taxes basées sur les ventes ; il correspond donc en réalité à une marge brute.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'Abonnements à Durée Libre (ADL) est comptabilisé au fur et à mesure du service des abonnements par les éditeurs.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'Abonnements à Durée Déterminée (ADD) est comptabilisé lors de la transmission des avis de mise en service auprès des éditeurs.

Dans le cas des ventes de Livres, Objets, Audio Vidéo (LOAV), le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des annulations, des remises accordées et des taxes basées sur les ventes. Il est comptabilisé lors de la transmission au prestataire des avis de livraison aux clients.

Le chiffre d'affaires HT est composé :

- en France par :
  - 83,9 M€ de commissions perçues sur les ventes d'abonnements,
  - 31,9 M€ de ventes de livres, audio, vidéo, et objets,
  - 3,0 M€ d'autres produits,
- à l'étranger par :
  - 0,3 M€ de prestations de services aux filiales étrangères,
  - 0,2 M€ d'autres produits.

Le chiffre d'affaires par zones géographiques se présente comme suit (en k€) :

En k€	2011	2010
France	118 846	117 500
International	535	463
<b>TOTAL</b>	<b>119 381</b>	<b>117 963</b>

### 6.2. Personnel

Les charges de personnel et l'effectif moyen sont les suivants :

Charges de Personnel (en k€)	2011	2010
Salaires et traitements	12 270	11 991
Intéressement	1 545	1 488
<b>TOTAL</b>	<b>13 815</b>	<b>13 479</b>
Charges sociales	6 783	6 574
Participation	1 353	1 263
<b>TOTAL</b>	<b>21 951</b>	<b>21 316</b>

Effectif moyen	2011	2010
Cadres	118	116
Agents de maîtrise	52	51
Employés	68	79
<b>TOTAL</b>	<b>238</b>	<b>246</b>

### 6.3. Autres achats et charges externes

En k€	2011	2010
<b>TOTAL</b>	<b>54 621</b>	<b>55 237</b>
Dont :		
Frais de conception, d'exécution, de routage, d'affranchissements	27 686	28 691
Frais de sous-traitance	3 118	3 827
Commissions, courtages sur ventes et honoraires	9 705	10 112
Dépenses de publicité et de relations extérieures	5 791	5 847

### 6.4. Opérations avec les entreprises liées

Les entreprises liées sont celles détenues directement ou indirectement par la société ADLPartner à 50 % et plus.

En k€	TOTAL	LE GRAND TIRAGE	SCI RUE DE CHARTRES	SUSCRIPCIONES ESPANA	ADLPM	A.S.I.	ADLP Hispania
Prestations de services	369	9	5	0	0	183	172
Participation aux prix LGT	330	330	0	0	0	0	0
Redevances, honoraires	25	25	0	0	0	0	0
Loyers, sous-traitance	62	0	27	0	0	0	35
Produits financiers	23	0	0	22	1	0	0
Dotations provisions financières	711	0	0	415	7	289	0
Reprises provisions financières	13	13	0	0	0	0	0

### 6.5. Autres charges

En k€	2011	2010
Redevances	25	26
Charges diverses de gestion courante (pertes commerciales clients, faux nouveaux abonnés, annulations d'abonnements non répercutées aux éditeurs)	2 112	2 469
Pertes sur créances irrécouvrables clients	3 285	4 314
Jetons de présence	125	145
<b>TOTAL</b>	<b>5 547</b>	<b>6 954</b>

### 6.6. Dotations aux amortissements et aux provisions

En k€	2011	2010
Dotations aux amortissements des immobilisations	720	817
Dotations aux provisions des immobilisations incorporelles	441	0
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	564	440
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	1 671	2 179
Dotations aux provisions pour risques et charges	165	101
<b>TOTAL</b>	<b>3 561</b>	<b>3 537</b>

## 6.7. Reprises amortissements, provisions, transfert de charges

En k€	2011	2010
<b>Transfert de charges</b>	<b>61</b>	<b>134</b>
Reprises provisions pour dépréciation des stocks	440	654
Reprises provisions pour dépréciation des créances	2 214	3 085
Reprises provisions pour risques et charges	37	152
<b>Sous-total reprises provisions</b>	<b>2 691</b>	<b>3 891</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 752</b>	<b>4 025</b>

## 6.8. Résultat financier

En k€	2011	2010
<b>Résultat financier</b>	<b>-190</b>	<b>-622</b>
Il se ventile comme suit :		
Produits réalisés sur les placements	515	203
Produits financiers de participation	23	109
Reprises sur provisions	13	149
Différences positives de change	3	4
<b>Total des produits financiers</b>	<b>554</b>	<b>465</b>
Dotations aux amortissements et provisions	-715	-1 021
Différences négatives de change	-7	-2
Charges nettes sur cessions VMP	-22	-62
Intérêts et charges financières	0	-2
<b>Total des charges financières</b>	<b>-744</b>	<b>-1 087</b>

Les reprises sur provisions concernent la filiale française Le Grand Tirage pour 13 k€.

Les dotations aux provisions concernent pour l'essentiel la filiale espagnole Suscripciones España pour 415 k€ et la filiale allemande Abo Service International pour 289 k€.

## 6.9. Résultat exceptionnel

En k€	2011	2010
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-378</b>	<b>-468</b>
Il se ventile comme suit :		
Produits sur opérations de gestion	0	1
Produits sur opérations de capital	0	2 387
Reprises sur provisions	0	14 963
Reprises sur amortissements dérogatoires	193	259
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>193</b>	<b>17 610</b>
Charges sur opérations de gestion	-314	-229
Charges sur opérations de capital	0	-17 517
Dotations aux amortissements et provisions	0	-43
Dotations aux amortissements dérogatoires	-257	-289
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>-571</b>	<b>-18 078</b>

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion de 314 k€ sont constituées d'indemnités transactionnelles et de licenciements.

## **6.10. Intégration fiscale et impôt société**

Le groupe fiscal est constitué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 avec la filiale Le Grand Tirage.

La convention d'intégration fiscale prévoit la comptabilisation dans les comptes de la société, tête de groupe, de l'intégralité de la charge d'impôt.

Au 31 décembre 2011, la charge d'impôt totale ressort à 4 516 k€.

L'impôt de la société, en l'absence de la convention d'intégration fiscale, se serait élevé également à 4 516 k€.

La déduction du déficit fiscal de l'année de la filiale espagnole, Suscripciones España, se traduit par un gain d'impôt de 143 k€.

## 7. AUTRES INFORMATIONS

### 7.1. Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances (en k€)	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1 648		1 648
Autres immobilisations financières	286		286
Clients douteux ou litigieux	21	21	
Autres créances clients	22 589	22 589	
Personnel et comptes rattachés	21	21	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14	14	
Etat et autres collectivités			
. impôts sur les bénéfices			
. taxe sur la valeur ajoutée	4 055	4 055	
. autres impôts et taxes			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 346	1 346	
Charges constatées d'avance	4 264	4 264	
<b>TOTAL</b>	<b>34 244</b>	<b>32 310</b>	<b>1 934</b>

Etat des dettes (en k€)	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Emprunts, dettes à - 1 an (1)			
Emprunts, dettes financières divers (1)(2)			
Fournisseurs et comptes rattachés	34 916	34 916	
Personnel et comptes rattachés	6 228	6 228	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 427	3 427	
Etat et autres collectivités			
. impôts sur les bénéfices	2 948	2 948	
. taxe sur la valeur ajoutée	248	248	
. autres impôts et taxes	290	290	
Dettes sur immobilisations	439	439	
Autres dettes (pension titres)	1 057	1 057	
Produits constatés d'avance	211	211	
<b>TOTAL</b>	<b>49 764</b>	<b>49 764</b>	<b>0</b>

(1) Emprunts souscrits dans l'exercice

(1) Emprunts remboursés dans l'exercice

(2) Emprunts souscrits auprès des personnes physiques

## 7.2. Produits à recevoir

En k€	2011	2010
<b>Clients - Produits non facturés</b>		
Clients divers - factures à établir	479	400
Clients divers - factures à établir filiales	0	0
Mise en service d'abonnements à facturer	0	0
<b>Sous-total Clients - Produits non facturés</b>	<b>479</b>	<b>400</b>
<b>Fournisseurs débiteurs</b>		
Avoirs à recevoir	1 226	1 150
<b>Sous-total Fournisseurs débiteurs</b>	<b>1 226</b>	<b>1 150</b>
<b>Débiteurs divers</b>		
Divers	3	0
<b>Sous-total Débiteurs divers</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>Personnel et organismes sociaux</b>		
Indemnités journalières à recevoir	18	25
Charges sociales à recevoir	8	6
<b>Sous-total Personnel et organismes sociaux</b>	<b>26</b>	<b>31</b>
<b>Trésorerie</b>		
Intérêts courus sur comptes à terme et comptes bancaires rémunérés	249	72
<b>Sous-total Trésorerie</b>	<b>249</b>	<b>72</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 983</b>	<b>1 653</b>

## 7.3. Charges à payer

En k€	2011	2010
<b>Emprunts divers et dettes établissements de crédit</b>		
Intérêts courus à payer	0	0
<b>Sous-total Emprunts divers et dettes établissements de crédit</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes fournisseurs &amp; comptes rattachés</b>		
Factures non parvenues	8 020	7 691
<b>Sous-total Dettes fournisseurs &amp; comptes rattachés</b>	<b>8 020</b>	<b>7 691</b>
<b>Dettes fiscales &amp; sociales</b>		
Personnel	6 228	5 892
Organismes sociaux	2 258	2 074
Etat	279	201
<b>Sous-total Dettes fiscales et sociales</b>	<b>8 765</b>	<b>8 167</b>
<b>Autres dettes</b>		
Avoirs à établir	37	33
Divers à payer	40	119
<b>Sous-total Autres dettes</b>	<b>77</b>	<b>152</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 862</b>	<b>16 010</b>

## 7.4. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

En k€	Situation au début de l'exercice			Situation à la fin de l'exercice			Mouvements de l'exercice		
	Valeur du poste	Fiscalité différée		Valeur du poste	Fiscalité différée		Valeur du poste	Fiscalité différée	
		Créance	Dettes		Créance	Dettes		Créance	Dettes
Taux d'imposition :	34,43%			34,43%					
Contribution de solidarité Organic	191	66		189	65		-2	-1	
Participation des salariés	1 263	435		1 353	466		90	31	
Amortissements dérogatoires	1 896		653	1 959		674	63		21
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation									
provision dépréciation des clients	464	160		472	163		8	3	
provision litiges risques et charges									
Déficit filiale étrangère	849		292	1 264		435	415		143
<b>TOTAL</b>		<b>661</b>	<b>945</b>		<b>694</b>	<b>1109</b>		<b>33</b>	<b>164</b>
<b>NET</b>			<b>284</b>			<b>415</b>			

## 7.5. Engagements donnés

### 7.5.1. LOCATIONS LOCAUX

ADLPartner a signé en 2010, un nouveau bail pour ses locaux de Montreuil (rue Henri Rol-Tanguy), dont les caractéristiques sont les suivantes :

- loyer annuel de base HT : 1 129,382 k€, soit 1 350,741 k€ TTC,
- durée : 9 ans à compter du 1/04/2010 – terme 31/03/2019,
- possibilité de notification d'un congé à l'expiration de chaque période triennale, la société ayant expressément renoncé à la faculté de notifier le congé au 31/03/2013.

En conséquence, l'engagement ferme de la société, au 31/12/2011, est de 4 ans et 3 mois, soit 5 740,651 k€ TTC (hors indexation).

### 7.5.2. RETRAITE

Un contrat a été souscrit chez ADLPartner pour assurer la couverture des engagements en matière de retraite. Les primes d'assurance correspondantes sont donc enregistrées dans les comptes annuels.

Selon la compagnie d'assurance, la valeur actualisée de l'obligation au 31/12/2011 s'élève à 1 960,135 k€ dans le cadre du départ à l'initiative de l'employeur.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,85 %
- revalorisation des salaires : 2,50 % à 3,50 %
- taux de charges sociales : 39,28 % à 57,39 %
- turnover : 0 à 6 %



### **7.5.3. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION**

L'engagement en matière de droit individuel à la formation est évalué à 19 679 heures au 31/12/2011.

### **7.5.4. CAUTIONS BANCAIRES**

ADLPartner a mis en place une caution bancaire BNP Paribas de 21,537 k€ sur la période du 12/12/2008 au 31/12/2009 en faveur de l'administration fiscale italienne pour le recouvrement du crédit de TVA résiduel de sa filiale, suite à sa liquidation. Le remboursement a été effectué le 08/10/2009, mais la mainlevée de cette garantie ne pourra avoir lieu que fin 2012.

En 2011, ADLPartner a mis en place une garantie autonome à première demande BNP Paribas de 20 k€ courant sur la période du 11 octobre 2011 au 31 mars 2013 en faveur de la société France Billet.

## **7.6. Rémunération des dirigeants**

La rémunération des dirigeants du groupe est communiquée en annexe au rapport de gestion.

## 7.7. Tableau des filiales et participations

En €	Capital	Réserves et report à nouveau	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
<b>A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous :</b>											
1. Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)											
<b>ADLPARTNER MARKETING GMBH</b> Admiralitätsstrasse 58 20459 HAMBOURG / (Allemagne)	25 000	-113 318	27 989	100,00%	2 612 630	0	65 000	0	0	-6 508	0
<b>SUSCRIPCIONES ESPANA SLU</b> Plaza de Castilla, 3 Planta 17, E1 28046 MADRID / (Espagne)	3 300 000	-846 978	0	100,00%	6 650 505	2 038 283	1 416 795	0	0	-414 739	0
<b>ABO SERVICE INTERNATIONAL</b> Admiralitätsstrasse 58 20459 HAMBOURG / (Allemagne)	1 000 000	-1 652 374	2 077 726	52,23%	1 757 750	454 910	0	0	487 883	-554 295	0
<b>SCI RUE DE CHARTRES</b> 3 rue Henri Rol-Tanguy 93100 MONTREUIL / (France)	1 600	152 373	0	100,00%	1 406 339	1 406 339	0	0	26 502	18 997	0
<b>LE GRAND TIRAGE</b> 3 rue Henri Rol-Tanguy 93100 MONTREUIL / (France)	175 000	-37 196	0	100,00%	227 377	151 137	0	0	354 574	13 333	0
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)											
<b>ADL SERVICOS DE FIDELIZACAO</b> Alameda Franca 1436, apart° 214, CEP, 01422-001 SAO PAULO / (Brésil)	393 222			34,00%	133 695	0	166 667				
<b>B. Renseignements globaux concernant :</b>											
1. Participations non reprises au § A.	N/S										

## **7.8. Consolidation**

Les comptes de la société ADLPartner sont consolidés dans les comptes de la société SOGESPA par la méthode de l'intégration globale.

## 3.5. RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	6 784 925 €	6 784 925 €	7 000 632 €	7 000 632 €	7 000 632 €
Nombre d'actions					
- ordinaires	4 361 344	4 361 344	4 500 000	4 500 000	4 500 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	119 380 837 €	117 963 348 €	116 535 043 €	111 523 288 €	100 116 550 €
Résultat avant impôt, participation, et dotations nettes aux amortissements et provisions	15 750 833 €	-2 451 815 €	2 121 939 €	16 207 761 €	13 987 458 €
Impôts sur les bénéfices	4 516 348 €	1 539 354 €	668 813 €	4 477 549 €	3 700 434 €
Participation des salariés	1 352 907 €	1 262 506 €	1 055 626 €	1 067 294 €	855 146 €
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 636 299 €	-14 370 682 €	-1 767 478 €	5 858 311 €	6 284 715 €
Résultat net	8 245 279 €	9 117 007 €	2 164 978 €	4 804 607 €	3 147 162 €
Résultat distribué	* 4 494 414 €	4 971 468 €	1 034 449 €	1 059 105 €	982 559 €
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dotations nettes aux amortissements et provisions	2,27 €	-1,20 €	0,09 €	2,37 €	2,10 €
Résultat après impôt, participation, et dotations nettes aux amortissements et provisions	1,89 €	2,09 €	0,48 €	1,07 €	0,70 €
Dividende attribué	* 1,10 €	1,20 €	0,25 €	0,25 €	0,23 €
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	238	246	257	238	223
Masse salariale	13 815 642 €	13 479 457 €	13 431 666 €	12 752 288 €	11 601 964 €
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	6 783 402 €	6 574 379 €	6 433 737 €	5 987 991 €	5 634 148 €

Note \* : il s'agit de la distribution du dividende, qui sera proposé au titre de l'exercice 2011 à l'Assemblée générale du 15 juin 2012.

## **3.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ADLPartner, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **2 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note 4.1.3 « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et la méthodologie utilisées par la société pour l'évaluation des titres de participations et créances rattachées. Nos travaux ont consisté à examiner ces règles et cette méthodologie, à apprécier les données et hypothèses retenues, ainsi que les évaluations qui en résultent. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 16 avril 2012

### **Les Commissaires aux Comptes**

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

Natascha Vignaux  
Associée

**Boissière Expertise Audit**

Tita Zeïtoun  
Associée

## **3.7. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **I CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JUIN 2012**

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE**

En application de l'article L.225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

##### **1 - Avec Monsieur Olivier Riès**

###### 1-1 Modification de sa rémunération au titre de son contrat de travail de Directeur marketing et commercial avec effet au 1er janvier 2012

Le conseil de surveillance du 9 décembre 2011 a autorisé de modifier la part fixe de la rémunération de monsieur Olivier Riès, au titre de son contrat de travail de Directeur marketing et commercial, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cette rémunération est composée d'une partie fixe à laquelle s'ajoute une part variable.

Cette convention n'a pas eu d'effet au titre de l'exercice 2011.

###### 1-2 Lettre avenant à son contrat de travail de Directeur marketing et commercial instituant à son bénéfice un plan de « phantom shares »

Le conseil de surveillance du 16 mars 2011 a autorisé votre société à conclure cet avenant qui n'a pas eu d'effet en 2011.

###### 1-3 Indemnités de départ en cas de cessation de son mandat de Membre du directoire

Le conseil de surveillance du 17 juin 2011 a confirmé cette convention, lors du renouvellement du mandat exercé par Monsieur Olivier Riès, telle que préalablement fixée par le conseil de surveillance du 28 mars 2008.

**2 - Avec Monsieur Jean Marie Vigneron**Indemnités de départ en cas de cessation de son mandat de Membre du directoire

Le conseil de surveillance du 17 juin 2011 a confirmé cette convention, lors du renouvellement du mandat exercé par Monsieur Jean Marie Vigneron, telle que préalablement fixée par le conseil de surveillance du 28 mars 2008.

**3 - Avec Monsieur Dinesh Katiyar**

Le conseil de surveillance du 16 mars 2011 a autorisé votre société à confier à monsieur Dinesh Katiyar une mission spécifique de conseil dans le cadre du développement de ses activités nouvelles dans l'internet et les nouveaux médias.

Le montant des prestations comptabilisées sur l'exercice s'élève à € 11 250.

**4 - Avec la société Chine Abonnements**Personne concernée : Monsieur Philippe Vigneron, gérant et associé majoritaire de la société Chine Abonnements

Votre société ainsi que la société Chine Abonnements devant être associées de la société WinMag, votre conseil de surveillance du 9 décembre 2011 a autorisé votre société à conclure un pacte d'actionnaires pour la détention de la société WinMag.

Cette convention n'a pas eu d'effet au titre de l'exercice 2011.

**II CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE****CONVENTIONS ET ENGAGEMENT APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS**

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**1 - Avec Monsieur Jean-Marie Vigneron**1-1 Indemnités de départ en cas de cessation de son mandat de Président du directoire

Le conseil de surveillance du 28 mars 2008 avait fixé le montant des indemnités de départ qui lui seraient versées dans les cas de cessation de son mandat, en application de la loi TEPA, dont le bénéfice était subordonné au respect des conditions définies conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce. Le détail du calcul et des bases de celui-ci sont donnés dans l'annexe II du rapport de gestion du directoire.

Les indemnités de départ sont notamment liées à des conditions de performance qui prennent en compte le résultat opérationnel consolidé - part du groupe et la variation de valeur des portefeuilles d'abonnements sur les deux ou trois exercices précédant le départ.

Cette convention a été dûment confirmée par votre conseil de surveillance du 17 juin 2011 lors du renouvellement du mandat exercé par Monsieur Jean-Marie Vigneron.

1-2 Lettre de couverture au nom de la société ADLPartner au profit de Monsieur Jean-Marie Vigneron

Le conseil de surveillance du 18 septembre 2009 a autorisé la conclusion d'une lettre de « couverture » au nom de la société ADLPartner au profit de Monsieur Jean-Marie Vigneron dans le cadre de la procédure de liquidation amiable de votre filiale ADLPartner UK Limited qui a été liquidée le 8 décembre 2009.

Cette lettre vise à couvrir M. Vigneron du risque financier au cas où sa responsabilité serait mise en cause dans le cadre de cette procédure.

**2 - Avec Monsieur Olivier Riès**2-1 Indemnités de départ en cas de cessation de son mandat de Membre du directoire

Le conseil de surveillance du 28 mars 2008 avait fixé le montant des indemnités de départ qui lui seraient versées dans les cas de cessation de son mandat, en application de la loi TEPA, dont le bénéfice était subordonné au respect des conditions définies conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce. Le détail du calcul et des bases de celui-ci sont donnés dans l'annexe II du rapport de gestion du directoire.



Les indemnités de départ sont notamment liées à des conditions de performance qui prennent en compte le résultat opérationnel consolidé - part du groupe et la variation de valeur des portefeuilles d'abonnements sur les deux ou trois exercices précédant le départ.

Cette convention a été dûment confirmée par votre conseil de surveillance du 17 juin 2011 lors du renouvellement du mandat exercé par Monsieur Olivier Riès.

2-2 Modification de sa rémunération au titre de son contrat de travail de Directeur marketing et commercial avec effet sur la période du 01 janvier au 31 mai 2010

Le conseil de surveillance du 13 juin 2008 avait autorisé cette modification de rémunération.

2-3 Modification de sa rémunération au titre de son contrat de travail de Directeur marketing et commercial avec effet au 1er juin 2010

Le conseil de surveillance du 11 juin 2010, conformément à l'avis du comité des rémunérations, a autorisé de modifier la rémunération de monsieur Olivier Riès, au titre de son contrat de travail de Directeur marketing et commercial, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2010.

Au titre de l'exercice 2011, le total des rémunérations versées s'est élevé à la somme de € 336 601.

### **3 - Avec la société Omnium Pavoie Provect**

#### 3.1. Contrat de domiciliation

Un contrat de domiciliation, à titre gratuit, autorise la société Omnium Pavoie Provect à établir son siège social à Montreuil.

#### 3.2. Prestations de services

Dans le cadre des prestations de service assurées par cette société au profit des sociétés du groupe en matière de stratégie, conseils financiers et juridiques, stratégies boursières, le montant des prestations comptabilisées sur l'exercice s'élève à € 50 400 H.T.

### **4 - Avec la société Sogespa**

#### Contrat de domiciliation

Un contrat de domiciliation, à titre gratuit, autorise la société Sogespa à établir son siège social à Montreuil.

### **5 - Avec la société Le Grand Tirage**

#### Contrat de domiciliation

Un contrat de domiciliation, à titre gratuit, autorise la société Le Grand Tirage à établir son siège social à Montreuil.

### **6 - Avec la société Compagnie Française de Commercialisation**

#### Contrat de prestations de services

Monsieur Xavier Bouton, gérant de la société Compagnie Française de Commercialisation, fournit des prestations de conseil à votre société. Sa rémunération est facturée trimestriellement pour un montant de € 7 625 H.T.

Paris, le 16 avril 2012

#### **Les Commissaires aux Comptes**

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

Natascha Vignaux  
Associée

**Boissière Expertise Audit**

Tita Zeïtoun  
Associée

## **4. RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JUIN 2012**

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital social  
par annulations d'actions, proposée à l'Assemblée (11ème résolution) 130**

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions  
et de valeurs mobilières réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne  
d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription  
(12ème résolution) 131**

**Projet de résolutions 133**

**Attestation du responsable du rapport annuel 2011 138**

## **4.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATIONS D' ACTIONS, PROPOSEE A L'ASSEMBLEE (11EME RESOLUTION)**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre directoire vous propose de lui déléguer pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, déduction faites des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédant, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelée que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Paris, le 16 avril 2012

### **Les Commissaires aux Comptes**

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

Natascha Vignaux

Associée

**Boissière Expertise Audit**

Tita A. Zeïtoun

Associée

## **4.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EMISSION D' ACTIONS ET DE VALEURS MOBILIERES RESERVEE AUX SALARIES ADHERANT A UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION (12EME RESOLUTION)**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire, de la compétence de décider une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un nombre maximum de 50 000 actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 18 mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de ces opérations.

Il appartient au directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre directoire.

Paris, le 16 avril 2012

**Les Commissaires aux Comptes**

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

Natascha Vignaux

Associée

**Boissière Expertise Audit**

Tita A. Zeitoun

Associée

## 4.3. PROJET DE RESOLUTIONS

### DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### PREMIERE RESOLUTION

##### (Approbation des comptes annuels)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du directoire, du conseil de surveillance, et des commissaires aux comptes, et pris connaissance des comptes annuels de la société de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice net comptable de 8 245 279,28 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

Elle prend acte, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, qu'une somme de 40 869 € a été comptabilisée sur l'exercice 2011 au titre des dépenses et charges non déductibles des bénéfices fiscalement et visées à l'article 39-4 dudit code, correspondant à une charge d'impôt de 14 071 €.

#### DEUXIEME RESOLUTION

##### (Affectation du résultat social)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, décide, sur proposition du directoire, d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice :

• bénéfice de l'exercice	8 245 279,28 €
• auquel s'ajoute le report à nouveau	5 304 054,42 €
	-----
• formant un bénéfice distribuable	13 549 333,70 €
• dividende de 1,10 € à 4 085 831 actions	4 494 414,10 €
• affectation aux autres réserves	2 500 000,00 €
• affectation au report à nouveau	6 554 919,60 €
	-----
• total affecté	13 549 333,70 €

Le montant ci-dessus affecté au dividende tient compte du nombre d'actions auto-détenues au 31 janvier 2011 et sera ajusté en fonction du nombre exact d'actions qui seront détenues par la société elle-même à la date de détachement de ce dividende, ces actions n'ouvrant pas droit à dividende et la différence avec le montant ci-dessus allant au report à nouveau ou étant prélevée sur le montant affecté au report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 22 juin 2012.

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du code Général des Impôts, il est précisé que cette distribution est éligible dans sa totalité à la réfaction d'assiette de 40 % mentionnée à l'article 158.3.2° du code Général des Impôts.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Dividende par action	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40%	Dividende distribué non éligible à l'abattement de 40%
2008	1 059 105 €	4 236 419	0,25 €	0,25 €	--
2009	1 034 449 €	4 137 797	0,25 €	0,25 €	--
2010	14 017 769 € <sup>(a)</sup>	4 135 035	3,39 €	2,62 €	0,77 €
	4 971 468 €	4 142 890	1,20 €	1,20 €	--

<sup>(a)</sup>Lors de sa réunion du 3 septembre 2010, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société réunie à titre extraordinaire a décidé le versement aux actionnaires d'une distribution exceptionnelle d'un montant de 3,39 € par action (soit un montant global de 14 017 769 €).

### TROISIEME RESOLUTION

#### (Approbation des comptes consolidés)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du directoire sur la gestion du groupe et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice net global de 7 727 373 € et un bénéfice net part du groupe de 7 992 160 €.

### QUATRIEME RESOLUTION

#### (Approbation des conventions réglementées)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-86 et suivant du code de commerce, approuve ce rapport ainsi que les conventions qui y sont relatées, à l'exception des conventions, objets des cinquième et sixième résolutions ci-après, qui font l'objet d'un vote spécifique.

### CINQUIEME RESOLUTION

#### (Approbation des conventions réglementées)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, et notamment des dispositions décrites dans l'annexe II relativement aux rémunérations, indemnités et avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions de Monsieur Jean Marie Vigneron, et du rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-86 et suivant du code de commerce, approuve lesdites rémunérations, indemnités et avantages relativement à Monsieur Jean-Marie Vigneron, tels qu'ils sont décrits et exposés.

### SIXIEME RESOLUTION

#### (Approbation des conventions réglementées)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, et notamment des dispositions décrites dans l'annexe II relativement aux rémunérations, indemnités et avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions de Monsieur Olivier Riès, et du rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application de

l'article L.225-86 et suivant du code de commerce, approuve lesdites rémunérations, indemnités et avantages relativement à Monsieur Olivier Riès, tels qu'ils sont décrits et exposés.

## SEPTIEME RESOLUTION

### (Fixation du montant annuel des jetons de présence)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, décide de fixer à 125.000 € le montant des jetons de présence alloués au conseil de surveillance au titre de l'exercice 2011.

## HUITIEME RESOLUTION

### (Renouvellement d'un mandat de commissariat aux comptes titulaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du directoire et du conseil de surveillance, renouvelle pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société Boissière Expertise Audit ayant son siège 57 rue Boissière à Paris (75116).

## NEUVIEME RESOLUTION

### (Nomination d'un mandat de commissariat aux comptes suppléant)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du directoire et du conseil de surveillance, nomme pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la société Boissière Expertise Audit, commissaire aux comptes titulaire, la société PSK Audit, ayant son siège 132 rue de Courcelles à Paris (75017), en remplacement de M. Pierre Kuperberg, dont le mandat expire ce jour.

## DIXIEME RESOLUTION

### (Autorisation d'un programme de rachat d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du directoire et du document intitulé "descriptif du programme" établi conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, autorise le directoire avec faculté de délégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce et aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, à faire acheter, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, par la société ses propres actions.

Cette autorisation est destinée, concernant ces actions, à permettre à la société :

- d'honorer ses obligations liées à des options d'achat d'actions attribuées aux dirigeants et salariés de la société ou des sociétés de son groupe ainsi qu'éventuellement à l'attribution gratuite d'actions de la société aux dirigeants et salariés de la société ou des sociétés de son groupe ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des marchés financiers ;
- de procéder à leur annulation éventuelle ;
- d'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action ADLPartner par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;



- de mettre en œuvre tout autre but qui viendrait à être autorisé ou toute autre pratique de marché qui viendrait à être admise par la loi ou la réglementation en vigueur.

Les opérations ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, sur les marchés ou de gré à gré, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres. Ces moyens incluent également l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes. Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans les conditions et limites autorisées par la réglementation en vigueur.

L'assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 3,0 % du capital de la société arrêté au 30 mars 2012, ce qui correspond à 130 840 actions, et décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser au total 2 093 440 €, hors frais.

En outre, dans la mesure où le rachat aurait pour objet l'une des trois premières finalités mentionnées ci-dessus, l'assemblée générale décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 16 € par action, hors frais. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire ci-dessus visé sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En vue d'assurer l'exécution de la présente délégation, tous pouvoirs sont donnés au directoire avec faculté de délégation, à l'effet d'assurer l'exécution de la présente autorisation et notamment :

- de procéder à la réalisation effective des opérations, en arrêter les conditions et les modalités ;
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions ;
- d'ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le directoire informera l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter de la date de la présente assemblée, soit jusqu'au 14 décembre 2013, ou jusqu'à la date de son renouvellement par une assemblée générale ordinaire avant l'expiration de la période de 18 mois susvisée. Elle annule à hauteur de la partie non utilisée et remplace la seizième résolution de l'assemblée générale mixte du 17 juin 2011.

## **DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

### **ONZIEME RESOLUTION**

**(Autorisation donnée au directoire d'annuler les actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport des commissaires aux comptes :

- donne au directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital au jour de la décision d'annulation, déduction faites des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite de rachats réalisés dans le cadre des articles L.225-209 et suivants du code de commerce et des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, ainsi que de réduire le capital à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

- fixe à 24 mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 14 juin 2014, la durée de la présente autorisation ;
- donne tous pouvoirs au directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et d'accomplir toutes les formalités requises.

## DOUZIEME RESOLUTION

### (Autorisation à conférer au directoire à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, et statuant conformément aux articles L. 225-129-6 alinéa 2, L. 225-138 et L. 225-138-1 du Code de commerce et aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, autorise le directoire à augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par l'émission d'un nombre maximum de 50.000 actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE).

En conséquence, l'assemblée générale décide :

- que le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre sera supprimé et que la souscription des actions nouvelles sera réservée au profit des salariés bénéficiaires ;
- que le prix de souscription des actions nouvelles sera fixé par le directoire mais ne pourra être ni supérieur ni inférieur aux exigences posées par la réglementation applicable ;
- que la ou les augmentations de capital éventuellement décidée(s) par le directoire, sur la base de la présente autorisation devra(ont) être réalisée(s) dans un délai de 18 mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale confère au directoire tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès aux actions ordinaires de la société ;
- déterminer si les souscriptions pourront être effectuées directement par les bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- déterminer les modalités de libération des titres émis ;
- fixer la date de jouissance des actions ou, le cas échéant, des valeurs mobilières qui seront émises ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, et plus généralement, décider de l'ensemble des autres modalités de chaque émission ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- constater la réalisation d'une ou de plusieurs augmentations de capital par émission d'actions ordinaires à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites ;
- prendre toute mesure requise pour la réalisation de telles augmentations, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts de la société les modifications requises, et généralement faire le nécessaire.

## TREIZIEME RESOLUTION

### (Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

## **4.4. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2011**

Je soussigné, Jean-Marie Vigneron, président du directoire, atteste :

- qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation,
- que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Jean-Marie Vigneron



**ADLPartner**

Marketing de fidélisation  
Société Anonyme à Directoire  
et Conseil de Surveillance  
au Capital de 6.784.925,42 Euros  
RCS Compiègne B 393 376 801

3, rue Henri Rol-Tanguy  
93100 Montreuil - France  
Tél. : +33 (0)1 41 58 72 03  
Fax : +33 (0)1 41 58 70 53  
[www.adlpartner.com](http://www.adlpartner.com)